



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2020



www.bci.nc

ENSEMBLE,
VOIR PLUS LOIN



sommaire



03
PROFIL DE LA BANQUE CALÉDONIENNE
D'INVESTISSEMENT

16
INTRODUCING NEW CALEDONIA
AND BCI

47
INFORMATION DES ACTIONNAIRES

70
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 22 AVRIL 2021

06
ÉDITO DE THIERRY CORNAILLE,
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

20
LE CONTEXTE MONDIAL
ET CALÉDONIEN

50
LA BANQUE EUROPÉENNE
D'INVESTISSEMENT

74
LES ANNEXES

08
LE MOT DE FRÉDÉRIC REYNAUD,
DIRECTEUR GÉNÉRAL

28
LES FAITS ET CHIFFRES
MARQUANTS

51
L'AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT

105
RESPONSABILITÉ ET ENGAGEMENTS

10
ENTRETIEN AVEC OLIVIER KLEIN,
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA BRED

30
LES CHIFFRES CLÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2020

52
LE CONTRÔLE INTERNE
ET LA GESTION DES RISQUES

108
LES CONTACTS

14
LA BCI, PREMIER RÉSEAU BANCAIRE
DE NOUVELLE-CALÉDONIE

36
LE BILAN ET L'ACTIVITÉ
DE L'EXERCICE 2020

64
LE RAPPORT GÉNÉRAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Pour mémoire,
la parité franc CFP / euro est fixe :
1 000 F CFP = 8,38 euros.

15
PRÉSENTATION GÉNÉRALE

42
LES RÉSULTATS DE L'ACTIVITÉ

66
LES COMPTES ANNUELS PUBLIABLES
AU 31 DÉCEMBRE 2020

Photos de couverture
et de dos de couverture :
@ Nicolas Job
@ Bastien PREUSS
@ Stéphane PERETTI

profil

Créée en 1956 par l'État et la Nouvelle-Calédonie pour accompagner le développement du Territoire, la BCI s'appelait alors Crédit de la Nouvelle-Calédonie. Sa vocation était le financement de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et l'octroi de prêts aux ménages pour l'acquisition de logements individuels. Très rapidement, elle a étendu son champ d'action et s'est lancée dans la construction individuelle en lotissement pour répondre à la demande de logement. En 1963, elle devient la Société Immobilière et de Crédit de la Nouvelle-Calédonie. À la fin des années 60, pour faire face à la demande croissante de logements due au boom du nickel, elle lance 7 grands chantiers d'habitats collectifs pour construire quelques 2 500 logements, tout en poursuivant son activité de crédit. En 1988, sous l'impulsion de la loi bancaire de 1984 qui interdit à un établissement de crédit d'avoir une activité connexe

significative, la SICNC procède à la scission de ses activités. La SIC est créée pour poursuivre l'activité immobilière et la SICNC conserve l'activité de crédit, et change de nom pour devenir la Banque Calédonienne d'Investissement.

En 1992, la BCI devient une banque de plein exercice, en ouvrant ses premiers comptes de dépôt à la clientèle, en remettant à celle-ci ses premiers chèquiers et en lui permettant de réaliser ses opérations courantes (domiciliations de revenus, règlements par virement ou prélèvement).

À l'image de son emblème, le banian, la BCI est profondément ancrée dans son Territoire. Son réseau d'agences, le plus grand de Nouvelle-Calédonie, s'étend sur l'ensemble de la Grande Terre mais également sur les îles Loyauté et l'île des Pins où elle est le seul établissement bancaire présent.

La Banque s'est hissée, en un peu moins de 25 ans, à la première place des banques du Territoire. Elle occupe environ 35 % du marché.

La Banque Calédonienne d'Investissement est aujourd'hui encore une société anonyme d'économie mixte. Son capital est détenu à hauteur de 50 % par la Nouvelle-Calédonie, à 49,9 % par le groupe BRED Banque Populaire et pour les 0,1 % restant, par l'Agence française de développement.

“ La Banque s'est hissée, en un peu moins de 25 ans, à la première place des banques du Territoire. Elle occupe environ 35 % du marché. ”

Profondément calédonienne, la BCI a, par son actionnariat, la spécificité d'être à la fois une banque commerciale agissant en milieu concurrentiel et un établissement financier qui accompagne le développement de son Territoire.

Le Parc de la mer de Corail, des richesses naturelles exceptionnelles à préserver

Située au cœur de la mer de Corail, la Nouvelle-Calédonie est riche d'un espace maritime de 1 291 000 km². Ce vaste territoire, ponctué d'îles éloignées, de récifs coralliens encore vierges, offre un potentiel remarquable pour la connaissance et l'exploration scientifique, mais aussi en matière de développement et de ressources économiques.

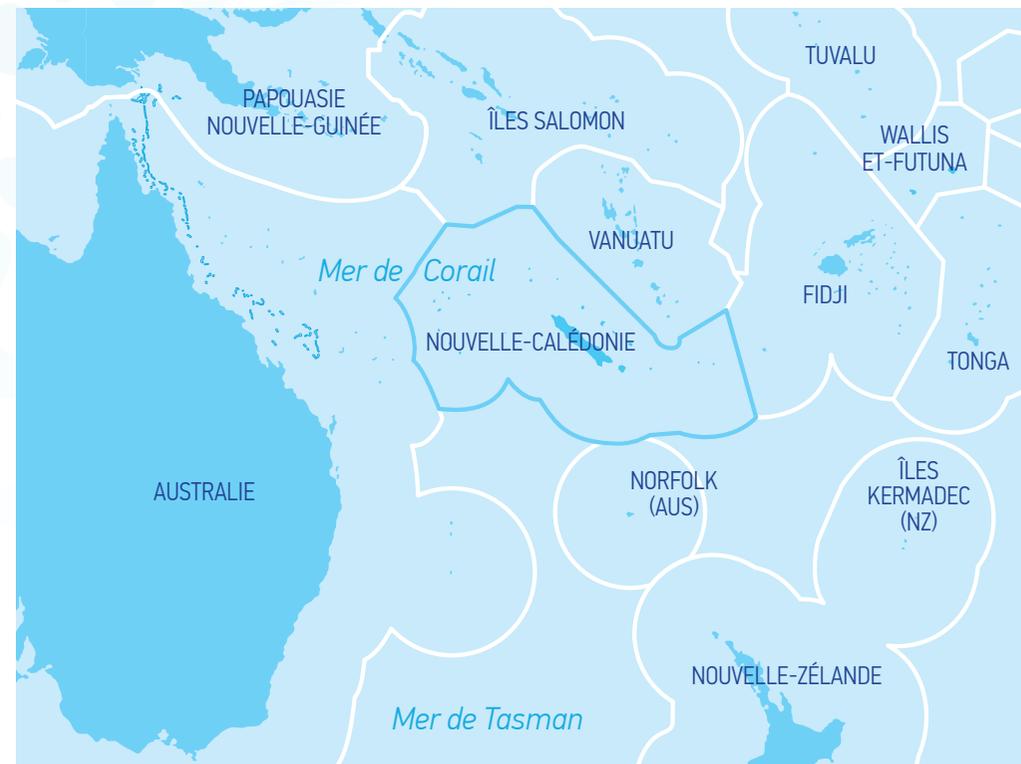
Des fosses abyssales aux récifs coralliens, ces écosystèmes d'une grande variété, abritent une biodiversité exceptionnelle. Coraux, planctons, poissons, requins, crustacés, mollusques, mammifères marins, tortues, oiseaux... constituent une faune et une flore abondante, parfois unique, fragile et menacée.

Mais les activités humaines et le changement climatique affectent ces environnements fragiles. L'enjeu est de concilier le développement économique et social et la préservation de l'environnement ainsi que des ressources à long terme.

- **La pêche hauturière** cible principalement les espèces pélagiques: le thon blanc (Germon du Pacifique) et le thon jaune (Albacore). La vingtaine d'espèces commercialisées représente en moyenne 2 500 tonnes de captures annuelles (dont 1 600 de thon blanc et 500 de thon jaune).

Cette année, la BCI a choisi de vous présenter le Parc de la mer de Corail dans son rapport d'activité.

- **Le tourisme** lié à l'activité des paquebots de croisière bénéficie des attraits des eaux turquoise du Pacifique, mais depuis mars 2020 cette activité est à l'arrêt en raison de la crise sanitaire du Covid.
- **Le transport maritime**, induit par l'activité minière, représente également un secteur d'importance, bien que marqué, lui aussi en 2020, par un recul significatif.
- **Le contexte géologique** des fonds marins est propice à la présence, à de grandes profondeurs, d'hydrocarbures et de minéraux (comme les très convoités nodules polymétalliques). La présence de sources hydrothermales actives est aussi probable.



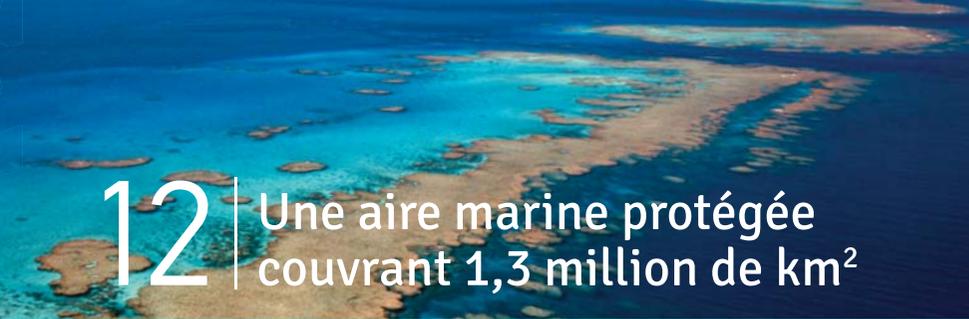
> Repères :

Les eaux de la Nouvelle-Calédonie comprennent l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie, géré par le Gouvernement (d'une superficie d'environ 1 291 000 km²) et les eaux sous compétence provinciale (76 000 km²).

La surface de l'espace maritime représente 98 % du Territoire. C'est l'équivalent d'un peu plus de la moitié de la superficie de la mer

Méditerranée et de deux fois et demie celle de la France métropolitaine.

Les reliefs sous-marins sont très variés, un quart ont une profondeur inférieure à 2 000 m et la moitié se situent entre -2 000 et -4 000 m. La profondeur maximale est de -7 919 m dans la fosse des Nouvelles-Hébrides. Il s'agit de la zone la plus profonde des eaux françaises.



12 | Une aire marine protégée couvrant 1,3 million de km²



18 | Des objectifs multiples pour préserver des écosystèmes uniques



26 | Des moyens scientifiques pour mieux connaître les écosystèmes



34 | Des écosystèmes d'une exceptionnelle richesse



40 | Une biodiversité d'une grande fragilité



48 | Walpole, Matthew et Hunter, les îles « éloignées »



62 | Les atolls d'Entrecasteaux et les récifs Petrie et Astrolabe



72 | Les plateaux de Chesterfield et de Bellona

Édito de Thierry CORNAILLE, Président du Conseil d'Administration

L'année 2020 a été particulièrement difficile et atypique avec confinement, mesures barrières, fermeture de commerces, limitation des échanges aériens, difficultés budgétaires, crise sociale et politique. Tout en veillant à la protection de ses agents, la BCI a eu à cœur de rester disponible, à l'écoute de ses clients et partenaires. Toutes ses agences sont restées ouvertes pour accompagner les uns et les autres pendant ces mois compliqués. La BCI a répondu présent dans ce contexte sans précédent grâce à la mobilisation de ses salariés et à la solidité financière de l'entreprise.

“ La BCI, un engagement exceptionnel au service des Calédoniens. ”

En 2021, les incertitudes demeurent. La « crise » sanitaire n'est pas terminée. Le contexte politique reste tendu. Les difficultés économiques perdurent malgré les aides importantes consenties par l'État et les Collectivités locales. L'endettement privé mais surtout public a augmenté sensiblement et il faudra bien rembourser cette dette, tôt ou tard. Il faudra suivre un chemin vertueux de désendettement et maîtriser pour cela nos dépenses en améliorant la qualité et l'efficacité des services tout en combattant les inégalités grandissantes.

Notre économie souffre mais a, pour le moment, bien résisté. La confiance sera la clé de la reprise. La BCI poursuivra la mise en œuvre de son plan stratégique CAP 22. Notre ouverture régionale va se concrétiser dès cette année par un investissement à Fidji grâce au solide partenariat avec la BRED. Elle poursuivra ses efforts de formation avec notamment le début des opérations de soutien du Fonds pour l'Éducation mis en place cette année. Notre démarche fédératrice de Responsabilité Sociale et Environnementale se poursuivra comme les projets de migration informatique et immobiliers.



Plus que jamais la BCI sera présente, avec tout son personnel, aux côtés de ses clients, partenaires privés et publics pour contribuer et accélérer notre indispensable transition écologique et sociale.



Le mot de Frédéric REYNAUD, Directeur général

L'année 2020 a été bien évidemment « particulière » compte tenu du contexte mondial et de ses répercussions en Nouvelle-Calédonie.

Dans cet environnement, la BCI a, une nouvelle fois, démontré sa solidité, à la fois financière et humaine. Cette force se révélera nécessaire pour traverser une période complexe qui aura probablement des impacts sur notre façon d'appréhender notre métier de banquier dans les années à venir.

Les performances de la Banque sont au rendez-vous aussi bien en matière de financement et de soutien à l'économie (via notamment la distribution des Prêts Garantis par l'État, les dispositifs de reports d'échéances, les gestes commerciaux en faveur des secteurs les plus touchés, etc.) que de développement de son fonds de commerce et de maintien, voire de progression, de ses parts de marché sur les différents segments de clientèle. Tout cela se traduit dans les ratios réglementaires de la Banque, et notamment le ratio de solvabilité qui se renforce en 2020 à 16,7 % ; confirmant la robustesse de notre établissement.

Le Coût du Risque est à un niveau important en 2020. Il traduit la volonté



d'anticiper au mieux les impacts de la crise sanitaire mondiale et de maintenir une gestion prudentielle de long terme.

Le plan stratégique CAP22 établi fin 2019 a montré sa pertinence et s'est poursuivi sur tous les sujets. Sur les trois piliers fondamentaux que sont le Client, l'Humain et l'Informatique, des avancées importantes ont été réalisées. La mise en œuvre de ce plan permet à la BCI de proposer le meilleur des services à distance couplé au meilleur du conseil au sein de son réseau d'agences. Chaque client peut trouver l'écoute et les conseils adaptés pour ses projets personnels ou professionnels, quel que soit le canal utilisé ; la banque sans distance est notre réalité.

La BCI, forte du soutien des équipes du Groupe BRED, dont les performances ont été encore une fois remarquables à tout point de vue en 2020, poursuit donc son évolution technologique, humaine et organisationnelle, pour toujours mieux accompagner tous les Calédoniens. Parallèlement, des projets de développement aux côtés du Groupe BRED sont à l'étude au niveau régional.

Enfin, la période actuelle nous conforte dans la priorité que nous avons donnée à la responsabilité sociétale et environnementale de l'entreprise. Plus que jamais, la BCI est, et sera engagée sur ces sujets et joue pleinement son rôle de banque solidaire au service de ses clients et de la Nouvelle-Calédonie. À ce sujet, la Banque a créé la *Fondation d'entreprise BCI pour l'égalité des chances*, une fondation destinée à accompagner dans des parcours d'excellence, les jeunes talents calédoniens qui n'ont pas forcément les ressources suffisantes.

L'année 2021 s'annonce tout aussi délicate avec des incertitudes institutionnelles, sanitaires et sectorielles en Nouvelle-Calédonie. La BCI est plus que jamais en ordre de marche pour faire face à tous ces défis.



Jean-Michel DELEFORTRIE,
une carrière exceptionnelle

Entré à la Société Immobilière et de Crédit de Nouvelle-Calédonie en septembre 1979 en tant que pupitreux, Jean-Michel DELEFORTRIE a participé à la transformation de celle qui allait devenir la BCI, en établissement de crédit. Devenu responsable de l'informatique, il a largement participé à la construction de la Banque et a contribué à faire d'elle la première banque du Territoire. Membre du comité directeur, il était jusqu'en 2020 directeur des back-offices et de l'Informatique. Saluons son parcours, son engagement et ces 41 ans passés à la BCI. Maintenant retraité, une nouvelle vie et de nouvelles joies l'attendent.



LES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION

De gauche à droite : Éric JAROSSAY, *directeur du réseau et des particuliers* - Jean-René COULSON, *directeur de l'exploitation commerciale* - Régis MAINOT, *directeur des opérations clientèle* - Michel FRANÇOIS, *directeur de l'audit* - Yann MARTY, *directeur administratif et financier* - Frédéric REYNAUD, *directeur général* - Cyril CARLES, *directeur des ressources humaines* - Éric WIARD, *directeur général délégué* - Emmanuelle RECY, *directrice des engagements* - Virginie RAMBAUD, *directrice des risques et de la conformité* - Jean BOURRELLY, *directeur général adjoint* - Stéphane QUILICHINI, *directeur des systèmes d'information*.



Absent sur la photo : Frédéric TERRAT, *directeur des entreprises*.

Entretien avec Olivier KLEIN, Directeur général de la Bred Banque Populaire



Comment le groupe BRED a-t-il réagi face à la triple crise, sanitaire, économique et financière ?

Olivier Klein : Dans cette crise pandémique, les résultats du groupe BRED témoignent de sa résilience et de la pertinence de sa trajectoire, comme de sa capacité à relever les défis auxquels les banques commerciales sont confrontées depuis plusieurs années.

Le produit net bancaire (PNB) de la BRED s'établit à 1 283 M€, en hausse de 2,5 % (+2,8 % hors exceptionnels) dans toutes ses activités, en France comme à l'étranger. La progression des revenus de la banque commerciale est rendue possible par l'intensification de notre stratégie de banque sans distance et les transformations menées depuis plusieurs années visant à apporter toujours plus de valeur ajoutée à nos clients.

Pendant la pandémie, nous nous sommes mobilisés pour assurer le service essentiel qu'est la banque commerciale, service que chacun de nos clients est en droit d'attendre et qui est de surcroît indispensable au bon fonctionnement de la société et de son économie. Assurer le service des paiements tant pour les

particuliers et les entreprises que pour les institutionnels, reporter les échéances de crédit dans les secteurs en difficulté, mettre en place de nouveaux prêts nécessaires pour que les entreprises, à commencer par les TPE et PME, puissent continuer à vivre et, pour certaines d'entre elles, à survivre dans cette période.

Tous nos collaborateurs se sont mobilisés et toutes nos agences sont restées ouvertes. Il était en effet primordial de répondre présent à chacun de nos clients et d'assurer une relation de proximité la plus forte possible avec chacun d'eux, particuliers, commerçants, artisans, professions libérales, entreprises petites ou grandes. Pour être à leurs côtés et les accompagner dans cette période également.

C'est ce lien-là, ce lien humain, qui constitue une des richesses fondamentales de notre métier. Nos valeurs coopératives, notre engagement au service de l'économie, de nos territoires, et des hommes et des femmes qui œuvrent quotidiennement à leur dynamisme, font plus que jamais sens.

À l'étranger aussi, nous avons maintenu la croissance de notre PNB (+3,5 % hors effets de change), tant dans la Corne de l'Afrique qu'en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique

Sud ; ces territoires ont connu une pandémie de moindre ampleur qu'en Europe et ont réussi à soutenir leur économie malgré, pour certains d'entre eux, un tourisme en berne résultant de la fermeture des frontières. Nos activités de financement du négoce international se sont également bien portées.

Nous avons poursuivi nos investissements pour apporter davantage de fluidité dans les parcours clients et améliorer notre modèle de relation globale de proximité.

Le coefficient brut d'exploitation de la BRED se maintient à 60,1 % et reste l'un des meilleurs du secteur bancaire français.

Les interventions de l'État français et de la Banque centrale européenne ont permis de protéger l'économie jusqu'alors, permettant à la BRED de ne pas connaître d'augmentation des provisions pour Risque de Crédit constaté. Cependant, des provisions ont été réalisées pour anticiper les difficultés financières que certains secteurs économiques rencontreront à l'avenir. Il en ressort un Résultat Net de 270 M€, en repli de 11,9 %, traduisant de très bonnes performances au vu du contexte.

Ces résultats et la solidité du groupe BRED, avec un ratio de solvabilité de 17,3 %, attestent de la capacité de la BRED

“ La crise conforte
notre stratégie de banque
sans distance. ”

à accompagner la reprise économique et à poursuivre son développement tant en Asie du Sud-Est que dans le Pacifique. En dépit de la crise, la BRED a en effet continué d'investir dans ces régions, afin de conforter sa présence dans la durée.

On parle beaucoup du « monde d'après ». La crise remet-elle en cause le modèle de la BRED ?

Je ne suis pas certain qu'il y ait un « monde d'après ». La pandémie accélère fortement les transformations qui étaient déjà en cours auparavant. Dans le secteur bancaire, le contexte persistant des taux bas, conjugué au risque de désintermédiation partielle, continue de peser sur la rentabilité. Le mouvement de repli déjà observé chez plusieurs banques, avec la réduction d'un nombre croissant d'agences et de conseillers bancaires, s'intensifie. L'évolution du comportement des clients, qui fréquentent de moins en moins les agences pour effectuer leurs opérations du quotidien, influencée en cela par la révolution digitale, s'est encore accentuée avec la pandémie.

À la BRED, la crise conforte notre stratégie de banque sans distance. Elle a montré la pertinence de notre ancrage

territorial et de la relation globale de proximité que nous entretenons et intensifions avec chacun de nos clients, sur chacun de nos territoires. Si le digital a profondément modifié les usages, nos clients sont de plus en plus en attente de conseils à forte valeur ajoutée, que ce soit dans nos agences ou à distance.

C'est pourquoi, en France métropolitaine et dans les DOM, nous avons généralisé à l'ensemble de notre réseau les « agences 100 % Conseil ». Concrètement, nos clients sont ainsi assurés de l'entière disponibilité et de l'écoute de leurs conseillers. Au terme de ces rendez-vous (physiques ou téléphoniques), ils disposent de réponses précises et approfondies à leurs besoins, quel que soit le degré d'expertise requis. Nos conseillers sont continuellement formés pour parfaire leur expertise sur le type de clientèle qu'ils couvrent et ainsi gagner en valeur ajoutée et en proactivité.



Notre stratégie s'accompagne de forts investissements dans les innovations technologiques. Tout est mis en œuvre pour libérer les conseillers des tâches répétitives sans valeur ajoutée. Cette approche est valable sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la BRED, afin de valoriser les expertises métier et renforcer les synergies, toujours au service de nos clients.

Notre taille est d'ailleurs un atout majeur et différenciant puisqu'elle nous permet de mettre au service de nos clients notre puissance financière et d'expertise, tout en assurant une proximité relationnelle de qualité et facilitant le croisement fertile de l'ensemble de nos savoir-faire.

Au final, nous sommes là où nous attendent légitimement nos clients. Nous sommes restés fidèles à notre cœur de métier : accompagner nos clients, avec une vision à long terme, dans leurs projets de vie et d'entreprise.

Comment voyez-vous la sortie de crise ?

Les mesures prises par l'État pour soutenir les entreprises et les ménages face aux effets économiques et humains potentiellement dévastateurs de la pandémie étaient indispensables. L'État a donc pris les bonnes mesures, avec la réactivité qui s'imposait à la situation.

Nous n'aurons une vision plus claire de la réalité économique et des difficultés des entreprises et des ménages qu'après le retrait progressif des soutiens en cours. La force des politiques de relance et d'avenir nationales et européennes permettra, nous l'espérons, avec la diffusion du vaccin, de rebondir avec un taux de croissance très significatif dès 2021.

Il sera nécessaire de soutenir la croissance également en menant des politiques structurelles qui favorisent la libération des potentiels – ils sont nombreux – de croissance de notre pays.

En tant que banque, nous aurons la responsabilité de continuer à exercer notre métier au mieux, alignés sur nos valeurs coopératives, pour soutenir nos clients – entreprises comme particuliers – et ainsi contribuer avec eux au développement soutenable des territoires qui sont les nôtres.



Une aire marine protégée couvrant 1,3 million de kilomètres carrés

Le 23 avril 2014, le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie crée le **Parc Naturel de la Mer de Corail**, une aire marine protégée de 1,3 million de km². C'est la plus vaste de France et l'une des plus importantes au monde. Elle s'étend sur l'ensemble de l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie (Zone Exclusive Économique).

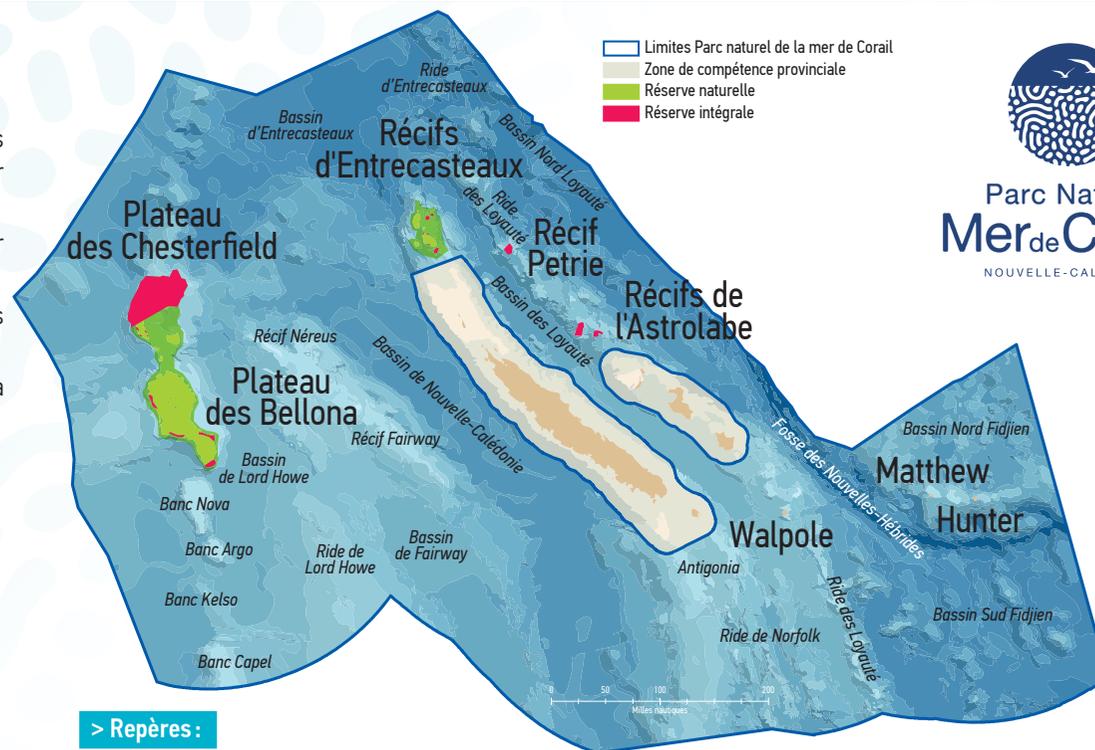
Les objectifs : Protéger, valoriser, connaître et faire connaître la vie, les ressources de ces environnements exceptionnels et créateurs de richesse pour la Nouvelle-Calédonie, réunir les conditions d'une économie bleue et participer à la dynamique internationale de protection des océans. Un comité de gestion de 32 membres, issus de quatre collèges : institutions, associations environnementales, coutumiers et socio-professionnels, assure la gouvernance du Parc.

- Les « **réserves naturelles** » représentent au total 21 000 km². Tout type de pêche, y compris pour l'autoconsommation, y est interdit. L'accès est réglementé et soumis à autorisation du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.
- 7 000 km² sont classés en « **réserves intégrales** » et totalement interdits d'accès, à l'exception des activités scientifiques ou de suivi, sur autorisation du Gouvernement.

- La totalité des récifs et lagons dits « **sauvages** » est classée en réserve pour une superficie de 14 000 km².
Règlementation actuellement en vigueur dans le Parc (hors réserves naturelles):
- Interdiction de pêcher les requins, les tortues et les baleines.
- Limitation du nombre de navires par la commission des ressources marines.

“ Le Parc est, par sa superficie, la quatrième aire marine protégée du monde. ”

- Suivi des navires de pêche pour recueillir des informations sur les captures, évaluer l'état de l'écosystème pélagique et estimer le stock de poissons.
- Interdiction totale des outils de pêche tels que le chalut, la senne, la drague de pêche, ou encore les lignes de traîne.
- Délivrance et renouvellement de la licence de pêche soumis à condition.



- **Le 23 avril 2014**, le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie crée le Parc Naturel de la Mer de Corail.
- **Mai 2015**, le premier comité de gestion du Parc Naturel de la Mer de Corail est mis en place.
- **Mars 2018**, le plan de gestion du Parc naturel pose le cadre des objectifs à atteindre pour les cinq prochaines années.
- **Août 2018**, de nouvelles réserves sont créées dans le Parc.

La BCI, premier réseau bancaire



Présentation générale

33 AGENCES ET BUREAUX

107 DISTRIBUTEURS DE BILLETS

- 28 agences
- 4 bureaux périodiques
- 1 bureau de change
(Aéroport international de Nouméa - La Tontouta)
- 1 agence mobile
- 107 distributeurs automatiques de billets
- 26 automates de remises de chèques
- 23 automates de dépôts d'espèces
(pièces et billets)

DÉNOMINATION SOCIALE

Banque Calédonienne d'Investissement

FORME JURIDIQUE

Société Anonyme d'Économie Mixte constituée dans le cadre de la Loi n° 46-860 du 30 avril 1946, agréée en qualité de banque par décision du Comité des Établissements de Crédit du 17 novembre 1988.

CAPITAL SOCIAL

Quinze milliards de Francs CFP (15 000 000 000 FCFP, soit 125 700 000 euros) détenus par la Nouvelle-Calédonie (50 %), la Compagnie Financière de la BRED (49,9 %) et l'Agence Française de Développement (0,1 %).

COORDONNÉES

Siège social :
54, avenue de la Victoire
BP K5 - 98849 Nouméa (Nouvelle-Calédonie)
Téléphone : (687) 25 65 65 - Télécopie : (687) 27 65 57
E-Mail : bci@bci.nc - Internet : <http://www.bci.nc>

DIRIGEANTS EFFECTIFS

Directeur général : **M. Frédéric Reynaud**
Directeur général délégué : **M. Éric Wiard**

IMMATRICULATIONS

Registre du Commerce et des Sociétés :
RCS NOUMÉA 15479

**Répertoire d'Identification des Entreprises
et des Établissements :**

RIDET 015479.001 - Code NAF : 6419 Z

Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution :
CIB 17499 W1

Legal Entity Identifier :
549300IHXQVKQBET197

Registre des Intermédiaires d'Assurance :
NC 170007

BANK IDENTIFIER CODE (BIC) :
BCADNCNN

Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution :

La Banque est couverte par Le Fonds de Garantie des dépôts et de Résolution au titre de la Garantie des Dépôts, de la Garantie des Titres et de la Garantie des Cautions.

Introducing New Caledonia and BCI

New Caledonia is a French overseas territory politically largely autonomous with a local Government and a Congress. France is represented by a High Commissioner. Citizens have French nationality.

New Caledonia is divided into three provinces. The North and the South Provinces are located on the mainland, while the Loyalty Islands Province covers a series of islands east of the mainland.

New Caledonia has been a member of the Pacific Community (SPC) since 1983 with Nouméa as the host city of the organization's regional headquarter.

Located in the center of the South Pacific Ocean, New Caledonia has a strategic position and strong relationships

▶ MAIN INDICATORS

- Population (2019 census): 271 407
- Area: 18 576 km²
- Exclusive Economic Zone: 1.4 million km²
- Currency: franc CFP (XPF) / Fixed Exchange Rate with euro since 1946 : 1 000 XFP = 8.38 EUR
- Gross Domestic Product (2019 estimate): 1 006 billion XPF (8.4 billion EUR)
- Economic growth (2019 estimate): 1.1%
- GDP per capita: 3.71 MXPF (31 060 EUR)
- Main city: Nouméa

with its closest neighbours. Australia and New Zealand are the local economic giants. Compared to other archipelagos of the region, New Caledonia is an exception due to its mineral resources which allowed the development of a metallurgical industry. In fact, caledonian soils are rich in nickel ore, making this territory the fourth largest producer of nickel in 2019. This resource gives its economy an international standing, and a special place in trade activities within the Pacific.

New Caledonia is now at the crossroads and has to decide whether it will be an independent country or not. In 2018, the outcome of the first referendum dealing with this question was negative with a 56.4 % majority. The result was negative again in the 2020 second referendum, with a 53.3 % majority. In accordance with the Nouméa Agreement signed in May 1998, a third referendum should be held before the end of 2022.

BANQUE CALÉDONIENNE D'INVESTISSEMENT (BCI)

Created in 1956 to support the development of the territory, "Crédit de la Nouvelle-Calédonie" which became the "Société Immobilière et de Crédit de Nouvelle-Calédonie" (SICNC) splits its activities into two parts (lending and social housing) in 1988, marking the start of the "Banque Calédonienne d'Investissement" (meaning Caledonian Investment Bank). In 1992, BCI opened current accounts to its customers and enabled them to carry out their basic financial transactions (payments, transfers, direct debits).

In less than 25 years, BCI has become the first bank of the territory: first bank by its commercial network (33 branches all across the territory) and also by its ATM network. BCI is the only bank operating in the islands off the mainland (Lifou, Ouvéa, Maré and Ile des Pins). The bank also holds the highest market share in terms of deposits (35,3 %) and loans (35,0 %).

Like its emblem, the banyan tree, BCI is deeply rooted in New Caledonia. As stated in the article of association, BCI



takes part in the economic and social development of New Caledonia.

BCI has two main shareholders: New Caledonia territory (50.0 %) and BRED Banque Populaire (49.9 %).

BRED BANQUE POPULAIRE

BRED Banque Populaire is a cooperative bank, member of the BPCE Group (2nd largest group in France with 1 446 billions EUR total assets). Both have A+/A1 long term rating from 3 major rating agencies. BRED BP has 200,000 cooperative members, € 4.9 billion of equity capital and 6,000 employees, 25 % of whom are located outside of France or in the French overseas territories. Its core business focuses on commercial banking activities in France. It also carries out its commercial banking business in South East Asia, in the South Pacific (Vanuatu, Fiji, Solomon Islands, French Polynesia and New Caledonia) and in the Horn of Africa.

2020, A « SPECIAL » YEAR

After a short period of lock down, New Caledonia managed to remain Covid-free throughout 2020, but the consequence was a huge reduction in travels and exchanges. Therefore, the economic environment of the territory has been severely impacted. During this period, BCI has continuously provided a huge support to its clients. In this environment, BCI has demonstrated a strong resilience and once again, its financial and human strength.

Key indicators

thousands EUR

	2016	2017	2018	2019	2020	n/n-1
Net Interest Income	58 187	56 881	57 761	56 040	56 119	+0,1 %
Net Fees	27 592	28 785	28 850	30 474	30 393	-0,3 %
Others incomes	3 628	5 945	6 433	6 988	4 782	-31,6 %
Gross Income	89 406	91 611	93 043	93 502	91 295	-2,4 %
Operating Expenses	-39 818	-41 780	-43 243	-45 672	-46 591	+2,0 %
Operating Result	49 588	49 832	49 801	47 830	44 704	-6,5 %
Cost of risk	-6 356	-4 292	-5 152	609	-4 640	ns
Covid Impact					-7 913	ns
Operating Result after cost of Risk	43 232	45 539	44 649	48 439	32 150	-33,6 %
Profits and loss on fixed assets	-1 005	-485	263	75	-546	ns
Extraordinary result	580	235	-2 016	678	326	-51,9 %
Result before tax	42 807	45 289	42 896	49 192	31 930	-35,1 %
Net Result	24 672	25 323	23 840	23 914	15 724	-34,3 %
Cost to income ratio	42,8 %	43,9 %	44,8 %	47,2 %	49,5 %	+2,3 pts
Solvency ratio	12,5 %	12,8 %	14,0 %	15,0 %	16,7 %	+1,8 pt

	2016	2017	2018	2019	2020	n/n-1
Credit exposure	2 068 283	2 253 802	2 364 767	2 423 529	2 586 005	+6,7 %
including :						
Total Long term Credits	1 920 105	2 094 792	2 225 761	2 286 625	2 466 167	+7,9 %
Total non amortissable	138 075	140 944	133 598	129 818	113 415	-12,6 %

	2016	2017	2018	2019	2020	n/n-1
Deposits	1 641 578	1 719 707	1 713 998	1 775 809	1 985 667	+11,8 %
Current accounts	741 811	845 709	843 580	949 149	1 138 643	+20,0 %
Saving accounts	239 838	233 286	227 520	227 077	231 762	+2,1 %
Term Deposits	659 929	640 711	642 897	599 584	615 262	+2,6 %



Des objectifs multiples pour préserver des écosystèmes uniques

Les objectifs du Parc Naturel de la Mer de Corail sont définis dans un document stratégique appelé Plan de gestion :

- **Préserver la richesse écologique** exceptionnelle des zones marines de Nouvelle-Calédonie.

- **Développer la recherche scientifique** pour mieux connaître l'espace marin.

- **Mieux connaître les ressources profondes** potentielles (hydrocarbures, nodules polymétalliques...).

- **Encadrer les activités économiques**, notamment la pêche en haute mer, et promouvoir l'attractivité touristique de la région.

- **Travailler en cohérence avec les acteurs locaux**, fédérer et impliquer les Calédoniens autour d'un projet de construction participative de leur environnement marin.

- **Constituer un modèle de développement durable** dans la région Pacifique et contribuer au rayonnement de la Nouvelle-Calédonie en développant des coopérations régionales au profit de la région de la mer de Corail.

> Les 8 grandes orientations du Parc :

Mettre l'homme au cœur du projet de Parc

- Mettre en place les principes d'une bonne gouvernance au service d'une gestion intégrée de l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie.
- Sensibiliser les Néo-Calédoniens aux enjeux de gestion de l'Espace maritime et en faire connaître les richesses.

Permettre à la Nouvelle-Calédonie de devenir un moteur de la dynamique régionale en faveur d'un développement durable

- Contribuer à la mise en place d'une gestion durable de la mer de Corail, favoriser son exploitation responsable, en concertation avec les quatre autres pays riverains.
- Contribuer au rayonnement, à l'intégration régionale et à la concrétisation des engagements multilatéraux de la Nouvelle-Calédonie dans le domaine de la gestion du milieu marin.

Créer les conditions d'un développement durable

- Protéger les écosystèmes, les habitats et les espèces, ainsi que le patrimoine culturel, en recherchant le meilleur équilibre entre conservation et développement des activités humaines, notamment en mettant en place un réseau d'aires marines protégées au sein du Parc.
- Conforter la stratégie de surveillance du Parc naturel et développer un réseau de suivi de l'état du milieu marin, des ressources exploitées et des usages.
- Améliorer la connaissance des enjeux de gestion par l'acquisition de nouvelles informations, la capitalisation et la valorisation des données.
- S'appuyer sur la visibilité internationale du Parc naturel et sur son cadre de gestion ambitieux pour développer les moyens alloués à sa gestion.



Palangrier déchargeant sa pêche à Nouméa. © Nicolas JOB

“ Le Parc est une vitrine de la Nouvelle-Calédonie et un outil de gestion durable à long terme. ”

Le contexte mondial et calédonien

En 2020, le monde a été profondément ébranlé par le Covid. Celui-ci a provoqué une crise exceptionnelle par sa rapidité de propagation, par son ampleur (le nombre de pays touchés) et par ses effets, provoquant une récession violente, touchant les économies et, bien sûr, les populations.

En Nouvelle-Calédonie, si le Territoire a pu éviter la circulation du Covid en 2020 et n'a subi que 4 semaines de confinement en avril grâce à des mesures strictes de contrôle à ses entrées et à une quarantaine de 14 jours imposée à toute personne arrivant, il n'en a pas moins été très affecté.

Durant cette première période, l'économie a subi un très fort ralentissement, estimé à 3,6 points de Produit Intérieur Brut par le CEROM (Comptes Économiques Rapides de l'Outre-mer).

L'activité a progressivement repris à compter du mois de mai 2020, sauf pour les entreprises et acteurs dépendant du tourisme international et des voyages, qui sont demeurés fortement affectés, alors que le Territoire restera isolé vis-à-vis de l'extérieur au moins jusqu'à juillet 2021. Puis, la détection en mars 2021 de quelques cas de Covid, non-bloqués aux frontières, a remis en question cette question.

Au-delà de cette crise sanitaire, les usines métallurgiques et le secteur minier étaient et demeurent en difficulté. Il en est de même pour le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics dont le ralentissement, déjà très fort, s'est encore poursuivi pour atteindre un niveau d'activité extrêmement bas. D'une manière générale, la Nouvelle-Calédonie connaît depuis plusieurs années maintenant un ralentissement marqué de son activité économique, dans un contexte aggravé depuis peu par des tensions politiques.

Le 2^e référendum d'autodétermination a eu lieu le 4 octobre. Par rapport au référendum de 2018, l'écart entre les partisans de l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie et ceux qui s'y opposent s'est resserré.

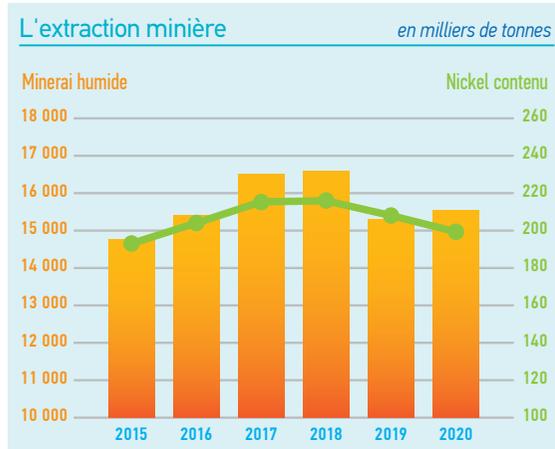
Les partisans du maintien de la Nouvelle-Calédonie dans la France ont vu leur score passer de 56,4 % au premier référendum à 53,3 %, tandis que les partisans de l'indépendance ont vu le leur passer de 43,6 % à 46,7 %.

Au lendemain du référendum, la vente de l'usine métallurgique du Brésilien Vale et les perspectives de sa reprise par un consortium ont provoqué une situation tendue entraînant barrages routiers, blocage de l'accès au site industriel, incendie d'une station-service, incendies et dégradations au sein du complexe industriel concerné, mais également au sein d'autres complexes miniers. Ces situations ont nécessité l'intervention des forces de l'ordre à plusieurs reprises.

Les finances publiques sont aujourd'hui affectées par la crise sanitaire et les mesures de soutien qu'elle a nécessitées. Elles sont également affectées par la crise économique et par la baisse de rendement des impôts (TGC et IS).

Le CEROM estime dans une note de novembre 2020 que la perte de Produit Intérieur Brut pour la Nouvelle-Calédonie se monte, pour l'année, entre 5,6 et 6,7 points.

Dans ce contexte, l'État, l'IEOM, la Nouvelle-Calédonie et les établissements financiers dont la BCI, ont élargi des dispositifs existants et mis en place de nouvelles mesures pour atténuer les effets de la crise. L'IEOM a agrandi le dispositif de lignes de refinancements lancé fin 2019. L'État a mis en place un Fonds de Solidarité pour aider les entreprises. Il a également créé le Prêt Garanti par l'État (PGE) et a accordé un prêt à la Nouvelle-Calédonie. Cette dernière a, pour sa part, mis en œuvre des mesures de soutien aux entreprises et complété celles existantes en faveur des salariés tel que le chômage partiel. Enfin, les établissements financiers ont accordé des reports d'échéances sur les crédits accordés aux entrepreneurs comme aux particuliers, dans un cadre défini réglementairement.



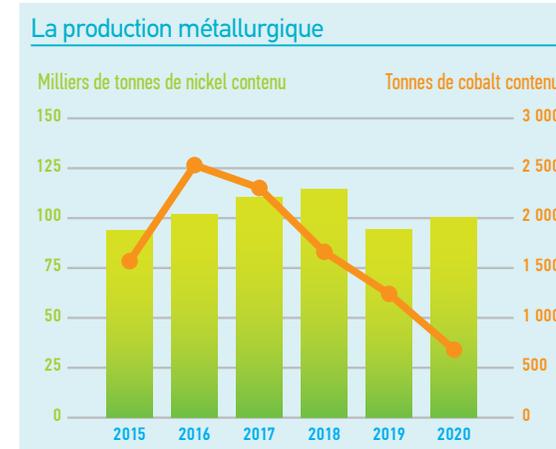
Au terme de l'année 2020, les principaux indicateurs économiques à disposition, reflétant l'état de santé de l'économie calédonienne, ont évolué comme suit :

L'extraction minière a progressé de 1,5 % en 2020 pour atteindre 15,6 millions de tonnes humides après avoir baissé de 7,8 % en 2019 et après une année 2018 record où 16,6 millions de tonnes humides avaient été extraites du sous-sol calédonien. Le tonnage de nickel contenu dans ces extractions est en revanche en baisse de 4,2 % pour atteindre 199,5 milliers de tonnes contre 208,2 milliers de tonnes en 2019. Et décembre 2020 a enregistré une baisse de plus 50 % de l'extraction minière en raison des blocages et conflits liés à l'usine du Sud.

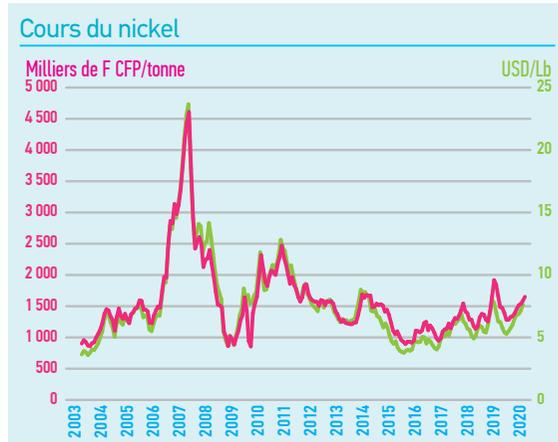
Les exportations de minerai de nickel progressent de 1,5 % pour atteindre 7,3 millions de tonnes humides, soit le

plus haut niveau jamais atteint. En valeur, elles progressent de 2,7 % pour s'élever à 40,8 milliards F CFP, sous l'effet de la croissance des volumes conjuguée à une évolution favorable des cours, mais le mois de décembre a subi une forte contraction également dans ce domaine.

La production métallurgique de nickel réalisée par les 3 usines calédoniennes a globalement progressé de 6,5 % en 2020 après avoir enregistré une baisse de 17,7 % en 2019. La progression apparente de 2020 (100,6 milliers de tonnes) n'en cache pas moins un très fort ralentissement en décembre en raison de l'arrêt, pour l'heure temporaire, de l'usine Vale dans le Sud et des difficultés d'approvisionnement en minerai de la SLN.



Le contexte mondial et calédonien

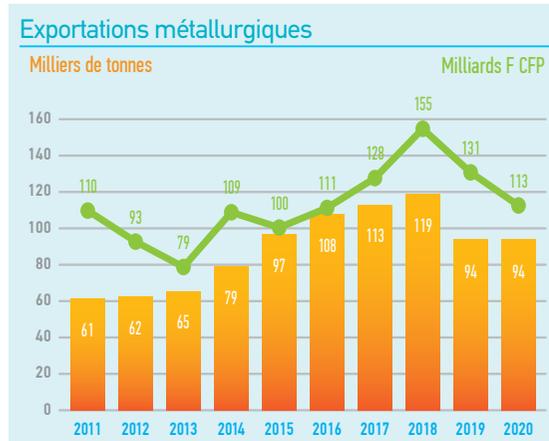


La production de cobalt, qui s'ajoute à celle de produits à base de nickel depuis 2012, est nulle depuis juin 2020 alors qu'elle s'inscrivait dans un rythme soutenu jusqu'en avril. Au total 681 tonnes ont été produites sur l'année.

Le cours du nickel a été baissier au début de l'année tombant à 5,49 USD/lb en mai. Il a ensuite repris une évolution à la hausse pour atteindre 7,63 USD/lb en décembre. Au final son cours moyen annuel s'est établi en 2020 à 6,24 USD/lb contre 6,29 USD/lb en 2019, ce qui constitue un niveau inférieur à la moyenne des 20 dernières années (7,14 USD/lb).

L'évolution à la baisse du cours du dollar US contre franc CFP a, pour partie, accentué la baisse du cours du métal vert. Converti en francs CFP, le cours moyen annuel a baissé de 3,1 % alors que la baisse n'a été que de 0,8 % en dollars US.

Les exportations métallurgiques (nickel et cobalt cumulées) sont restées quasiment stables en volume en 2020 par rapport à 2019 (+0,4 %). Elles atteignent 94,3 milliers de tonnes. Par rapport à 2018, qui constituait une année record, elles sont en baisse de 20,6 %. En valeur, ces exportations s'établissent à 112,6 milliards F CFP en 2020. Elles sont en baisse de 13,9 % par rapport à 2019 et de 27,2 % par rapport à 2018.

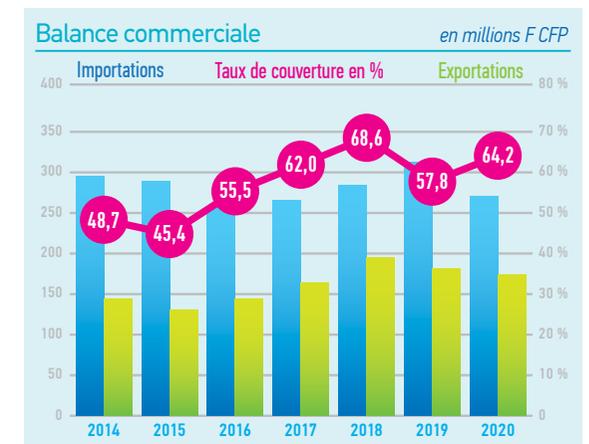


Dans le détail, les exportations de nickel sont en légère hausse de 0,8 % en volume avec 93,5 milliers de tonnes mais en baisse de 13,6 % en valeur. Les exportations de cobalt, plus marginales, baissent quant à elles de 27,3 % en volume et de 26,6 % en valeur. Elles atteignent 821 tonnes qui ont été valorisées à 2,2 milliards F CFP. Elles avaient atteint un

niveau record de 2 587 tonnes en 2016 valorisées 6,7 milliards F CFP, 2 277 tonnes en 2017 valorisées 11,4 milliards F CFP et 1 726 tonnes en 2018 valorisées 10,5 milliards F CFP.

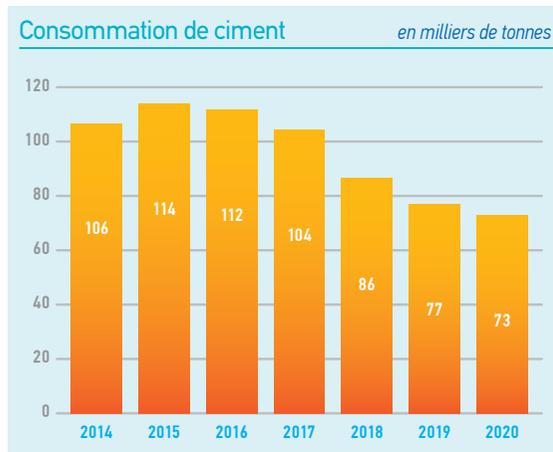
Les exportations métallurgiques vers l'Europe représentent 11 % des exportations métallurgiques en valeur. Cette part s'élevait à 45 % il y a une douzaine d'années.

Dans leur ensemble, les exportations de la Nouvelle-Calédonie vers le reste du monde se sont élevées à 173,8 milliards F CFP en 2020 (chiffre provisoire) contre 181,5 milliards F CFP en 2019 (-4,3 %). Leur baisse en valeur résulte essentiellement de la diminution des exportations de produits métallurgiques décrite ci-dessus. Ces dernières



ajoutées aux ventes de minerais représentent, et de manière assez constante dans le temps, 93 % des exportations calédoniennes.

De leur côté, **les importations** qui se sont élevées à 270,8 milliards F CFP (chiffre provisoire) ont retrouvé un niveau similaire à celui des années 2015 à 2018. Elles avaient atteint 314,0 milliards F CFP en 2019 du fait de l'acquisition de matériel de transport (+29,1 milliards F CFP) avec, de manière exceptionnelle et simultanée, le renouvellement de la flotte de bus de l'agglomération de Nouméa et l'acquisition de 2 nouveaux Airbus A330 par la compagnie AIRCALIN. Pour le reste, l'année 2020 est marquée par une forte baisse (-18,3 milliards F CFP, soit -24,7 %) des achats de produits



minéraux (pétrole et du charbon notamment) due à la forte baisse du trafic aérien et au ralentissement des industries minières et métallurgiques.

Au final, et compte tenu des éléments atypiques ci-dessus, **le déficit commercial** de la Nouvelle-Calédonie pour l'année s'est réduit à 97,0 milliards F CFP en 2020 contre 135,8 milliards F CFP en 2019 pour retrouver des niveaux semblables à ceux de 2017 et 2018 (respectivement 100,7 et 89,0 milliards F CFP). Le taux de couverture des importations par les exportations remonte à 64,2 % contre 57,8 % en 2019.

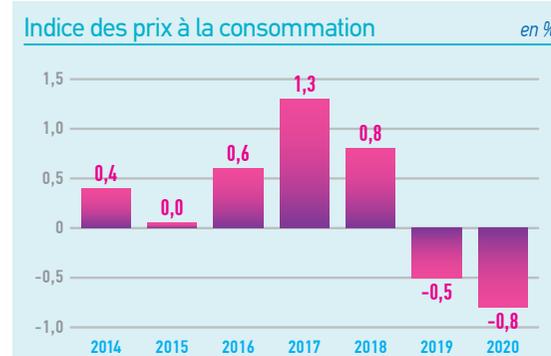
Le secteur du **bâtiment et des travaux publics** s'est encore affaibli en 2020. L'emploi dans le secteur a baissé de 7,2 % (chiffres des 2^{es} trimestres) et, avec 6 006 salariés, n'a jamais été aussi bas depuis 2005. Il comptait 9 448 salariés en 2011 à son point culminant. En 9 ans, ce sont près de 3 500 emplois qui ont disparu dans le secteur.

La consommation de ciment, autre indicateur phare de la santé du BTP, est au plus bas sur les 26 dernières années, avec 73 066 tonnes consommées. Pour comparaison, la consommation n'avait jamais été inférieure à 100 milliers de tonnes entre 2002 et 2017.

La fréquentation touristique, qui s'annonçait en hausse de 16 % sur les 2 premiers mois de l'année 2020 par rapport à janvier et février 2019, s'est brutalement tarie en

mars. À compter d'avril, elle n'a plus représenté que 6,5 % de la fréquentation 2019, et concernait essentiellement des résidents métropolitains, wallisiens et futuniens.

Le tourisme de croisière, déjà en fort repli en 2019 (25 % de paquebots en moins), est à l'arrêt complet depuis mars. Pour mémoire, 149 paquebots transportant 343 962 croisiéristes avaient réalisé 342 escales en Nouvelle-Calédonie en 2019. En 2020, seuls 43 paquebots et 117 699 touristes sont venus dans les eaux calédoniennes.



Sur le plan de la consommation, **l'inflation** est négative. L'indice des prix hors tabac (base décembre) recule de 0,8 % après une baisse de 0,5 % en 2019.

Dans la constitution de cet indice, les prix de l'énergie baissent de 7,7 % et ceux des produits manufacturés de 3,5 %

Le contexte mondial et calédonien

alors que ceux de l'alimentation augmentent de 4,2 % et ceux des services sont quasiment stables.

Le marché du travail dans le secteur privé a connu une forte baisse au 1^{er} trimestre 2020 du fait de la crise sanitaire. Un redressement s'est amorcé au 2^e trimestre et s'est poursuivi au 3^e trimestre 2020 mais les effectifs salariés du secteur privé n'ont pas encore regagné le terrain perdu pendant la crise. Avec 65 588 salariés à la fin du 3^e trimestre, ils sont en baisse de 0,9 % par rapport au 3^e trimestre 2019. Et globalement, 2020 a effacé le gain réalisé en 2019 par rapport à 2018. Sans surprise, les secteurs les plus touchés sont l'hébergement et la restauration (-516 emplois), l'enseignement (-130 emplois), la construction (-109 emplois) et les services domestiques (-84 emplois). Ces baisses sont

pour partie compensées par d'autres secteurs. Les plus actifs sont la santé humaine et l'action sociale (+168 emplois), les industries extractives (+115 emplois), la gestion de l'eau, des déchets et la dépollution (+73 emplois).

Dans le domaine bancaire, **la demande de crédits amortissables** a fortement progressé pour atteindre 189,1 milliards F CFP en 2020 contre 151,5 milliards F CFP en 2019. C'est le plus haut niveau atteint jusqu'alors mais ces chiffres comprennent 22 milliards F CFP de Prêts Garantis par l'État (PGE) mis en place par l'État et les banques pour amortir les effets de la crise sanitaire.

Pour mémoire, ces chiffres correspondent aux montants des « engagements donnés » par les établissements bancaires de la place. Ils ne présagent pas des débloquages qui en découleront. En effet, chaque client, qui a parfois sollicité plusieurs établissements, a la liberté d'accepter, ou non, l'offre de crédit qui lui est faite, et la réalisation de son projet est elle-même parfois soumise à conditions.

Ces chiffres n'incluent pas non plus les crédits qui pourraient être octroyés par l'Agence française de développement ou par d'autres établissements situés hors du Territoire.

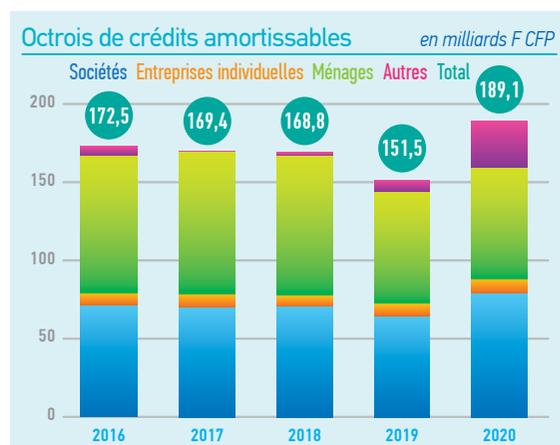
Dans le détail, la demande de crédits des ménages est restée quasiment stable, passant de 71,4 milliards F CFP en

2019 à 71,1 milliards F CFP en 2020. Celle des sociétés non financières progresse de 64,2 milliards F CFP au 31 décembre 2019 à 78,8 milliards F CFP au 31 décembre 2020 sous l'effet des PGE. Hors PGE, cette demande de la part des sociétés non financières serait en baisse de 7,8 milliards F CFP (-12,1 %) après une baisse de 6,1 milliards F CFP en 2019. Simultanément les entreprises individuelles progressent de 14,7 % pour se porter à 9,0 milliards F CFP.

À l'activité évoquée ci-dessus, propre aux établissements de la place, il convient d'ajouter les crédits octroyés par la CASDEN qui s'inscrivent en forte augmentation, tout du moins pour ceux octroyés par l'intermédiaire de la BCI, et dont nous supposons qu'ils suivent la même tendance pour ceux consentis par l'autre représentant CASDEN sur la place.

Les encours de crédits à la clientèle non financière des établissements de la place (hors CASDEN) enregistrent une hausse de 37,2 milliards F CFP en 2020 (+4,4 %) après une hausse de 36,6 milliards F CFP en 2019. Néanmoins la hausse observée en 2020 comprend, pour une large part, les 22 milliards F CFP de Prêts Garantis par l'État octroyés au cours de l'exercice et dont on peut estimer, sur la base des chiffres BCI, que la plupart ont été débloqués.

La hausse est également portée par les reports d'échéances mis en place pour atténuer les effets de la crise sanitaire. Au final, l'encours des crédits à la clientèle non



financière des établissements de la place atteint 881,9 milliards F CFP au 31 décembre 2020 contre 844,7 milliards F CFP fin 2019.

Les créances douteuses, augmentent dans le même temps de 2,5 milliards F CFP (+8,8 %) après avoir crû de 2,2 milliards F CFP en 2019 (+8,5 %). Leur évolution est plus rapide que celle des encours bruts de la place. Elles atteignent, fin 2020, 31,2 milliards F CFP et représentent 3,5 % des encours bruts (+0,1 point).

Les dépôts de la clientèle, détenus par les banques de la place et l'OPT, ont connu une forte croissance en 2020. Ils se sont élevés, au cours de l'exercice, en moyenne mensuelle, à 640,8 milliards F CFP contre 611,5 milliards F CFP en 2019 et 627,0 milliards F CFP en 2018. Leur hausse est assurément liée aux mesures mises en place pour contrecarrer la crise sanitaire (PGE et reports d'échéances), au confinement de la Nouvelle-Calédonie vis-à-vis du reste du monde, et à la recherche de collecte entreprise par la BCI hors du Territoire.

“ Face à cette situation, les établissements de la place doivent réaliser des efforts très importants pour trouver des ressources extérieures au Territoire et financer l'économie locale. ”

2019 et 73,8 % fin 2018. Le déficit de collecte en Nouvelle-Calédonie atteint 242,0 milliards F CFP fin 2020 contre 237,3 milliards F CFP fin 2019 et 211,3 milliards F CFP fin 2018.

Face à cette situation, les établissements de la place doivent réaliser des efforts très importants pour trouver des ressources extérieures au Territoire et financer l'économie locale. La BCI contribue largement à cet effort en émettant des Titres de Créances Négociables et en recherchant de nouveaux dépôts auprès de non-résidents.

Au 31 décembre 2020, les dépôts de la clientèle s'élèvent à 667,0 milliards F CFP contre 634,0 milliards F CFP fin 2019.

À fin 2020, **le taux de couverture du financement des crédits** accordés à la clientèle non financière par les dépôts de cette même clientèle, se redresse légèrement. Hors OPT, dont la collecte ne participe pas au refinancement de l'économie, il se porte à 72,6 % contre 71,9 % fin

L'Institut d'Émission d'Outre-Mer y contribue également en mettant en place depuis fin 2019 d'importantes mesures de refinancement. Ces efforts conjugués et une situation atypique ont permis de minorer l'aggravation du déficit de place.



Plongée sur le spot Albicar à la pointe nord de l'atoll Huon, au milieu d'un tourbillon de carangues à grosse tête (*Caranx ignobilis*). © MACIAS Mathieu/Imag'in Air&Sea

Des moyens scientifiques pour mieux connaître les écosystèmes

De 2015 à 2019, une cinquantaine de **missions scientifiques** ont été effectuées dans le Parc Naturel de la Mer de Corail. Collectes d'informations, inventaires, recherches et études ciblées permettent d'enrichir les connaissances sur ces écosystèmes souvent méconnus.

En septembre 2019, une équipe du Muséum national d'Histoire naturelle embarquée à bord du navire de l'Ifremer, l'*Atalante*, a mené une campagne d'étude de la faune des grandes profondeurs, à l'aide d'un robot sous-marin téléguidé, dans la zone des monts immergés de la ride de Norfolk et de la ride des Loyauté. Des échantillons d'espèces encore non répertoriées ont pu être prélevés jusqu'à 2 800 m de profondeur. De nombreuses mesures et données physiques du milieu ont pu être recueillies grâce aux équipements embarqués. Ils ont également permis de réaliser des images exceptionnelles et uniques de la diversité biologique de ces environnements encore peu connus.

Des campagnes de suivi des îles éloignées sont effectuées tous les ans ou tous les deux ans. La mission de suivi aux atolls d'Entrecasteaux se déroule en décembre et celle concernant le plateau des Chesterfield, en janvier. Les îles de Walpole, Matthew et Hunter sont aussi visitées régulièrement.

Lors de ces missions, les scientifiques effectuent des relevés afin de connaître l'évolution géologique des îles éloignées et de la biodiversité existante : oiseaux marins, poissons, tortues, espèces envahissantes... Chaque mission de suivi terrestre fait l'objet d'un rapport rédigé par le service de la pêche

et de l'environnement marin. Toute activité scientifique ou de suivi de l'environnement doit faire l'objet d'une autorisation préalable du Gouvernement, lui permettant ainsi de travailler en collaboration avec l'ensemble des scientifiques.

“ Une nouvelle espèce de scinque, endémique à l'île de Walpole et de la famille des lézards, l'*Epibator insularis*, n'a été identifiée qu'en 2013. ”



Le scinque *Epibator Insularis* sur l'île de Walpole. © Julien BARRAULT



Le navire Amborella au mouillage à l'île Surprise. © Nicolas JOB

> Repères :

La Nouvelle-Calédonie s'est dotée fin 2011 d'un navire de haute mer, l'*Amborella*, pour assurer le suivi des îles éloignées, les missions scientifiques et les multiples actions des provinces. Sa longueur de 24 m et son faible tirant d'eau de 1,6 m sont parfaitement adaptés à l'exploration des récifs. Armé d'un équipage de 5 personnes et capable d'embarquer 5 passagers, il est doté d'une autonomie de 1 500 milles nautiques à 10 nœuds.

Les faits et chiffres marquants de la BCI

Devenue établissement de crédit il y a un peu plus de 30 ans, la BCI est, depuis plusieurs années maintenant, la première Banque du Territoire. Elle l'est par le total des encours de crédits accordés à la clientèle mais également par le total des fonds que celle-ci y dépose. Elle l'est aussi par l'étendue de son réseau qui dispose de 27 agences, 4 bureaux périodiques, une agence patrimoniale et un bureau de change. Celui-ci maille l'ensemble de la Grande Terre, et la BCI est le seul établissement bancaire présent sur les 3 principales îles Loyauté et à l'île des Pins. Ses agences et bureaux représentent près de la moitié des guichets permanents

“ La BCI, un des piliers de l'économie du Territoire, poursuit son engagement et son accompagnement des ménages et des acteurs économiques calédoniens. ”



des établissements de crédits de Nouvelle-Calédonie. Cette couverture marque l'engagement de la Banque à participer au développement économique du Territoire et son attachement à être proche de ses clients.

La BCI conjugue aussi sa politique de proximité en mettant à la disposition de la clientèle le plus important parc d'automates du Territoire. Celui comporte notamment 107 Guichets Automatiques de Banque (GAB) offrant, outre le retrait d'argent, la possibilité d'effectuer diverses opérations (consultation de compte, virement, etc.). 38 de ces GAB sont situés hors agences et complètent le maillage du Territoire. La Banque met également à la disposition de sa clientèle 26 automates de remise de chèques et 23 automates de remise d'espèces. Elle a été pionnière dans le déploiement de ces appareils en Nouvelle-Calédonie.

Au-delà de ses présences permanentes, la BCI accompagne tous les grands événements, foires et salons, du Territoire. Elle apporte son assistance aux organisateurs en déployant son agence mobile, offrant ainsi au public les services d'un distributeur automatique de billets et mettant à la disposition des organisateurs et des exposants, un service de caisse.

En 2020, la BCI a poursuivi le déploiement de son plan stratégique lancé fin 2019, s'appuyant sur les valeurs fondamentales que sont la confiance, l'agilité et la proximité. Ces valeurs sont les maîtres-mots de la relation qu'elle entretient avec sa clientèle et les tiers. Elles prévalent également au sein de la Banque. Le plan définit trois grands axes que sont le Client, l'Humain et l'Informatique, tout en prenant en compte l'engagement de la Banque en matière de responsabilité sociétale et environnementale.



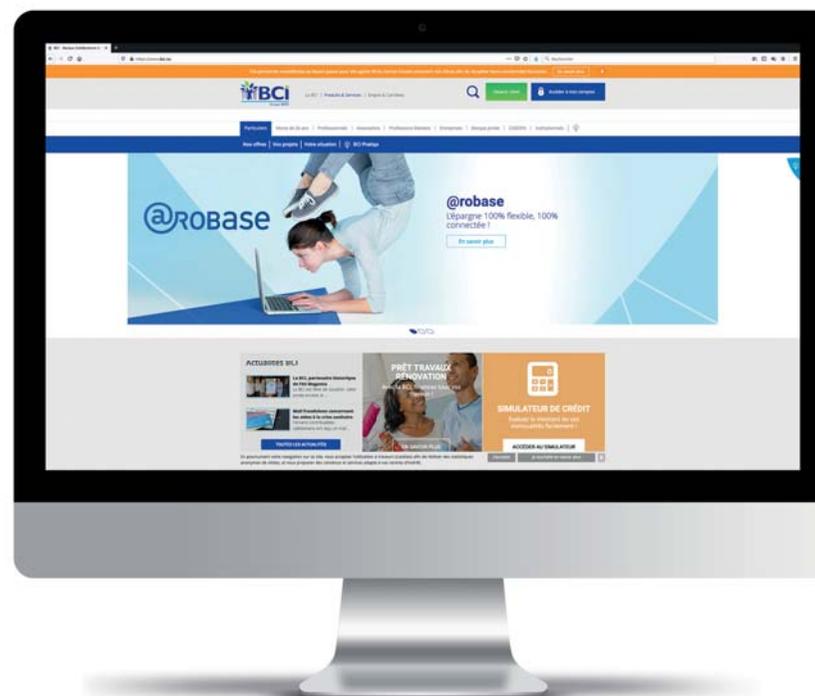


La BCI a également procédé au cours de l'année au déménagement de son agence de Canala. Celle-ci est maintenant située dans des locaux neufs et plus spacieux, au sein du nouveau centre médico-commercial de la commune. La Banque a également achevé la complète rénovation de son agence de Poindimié.

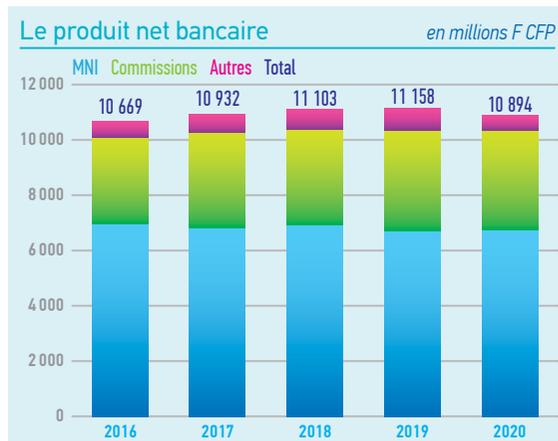
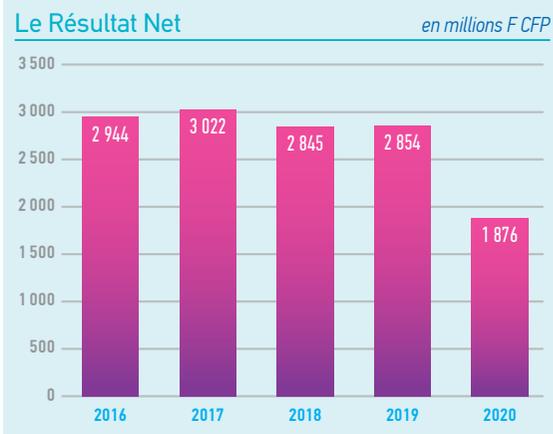
Sur le plan commercial, la BCI a lancé une offre d'assurance Garantie Accident de la Vie et mis en place les dispositifs d'accompagnement en faveur des entreprises et de particuliers touchés par la crise.

Enfin en 2020, la BCI a poursuivi l'adaptation de ses systèmes d'information, répondant ainsi à la demande de la clientèle, aux évolutions du marché et à la réglementation. Elle a notamment déployé sa nouvelle banque en ligne www.bcinet.nc à la satisfaction de ses clients qui, pour beaucoup, la jugent pratique, conviviale, sûre, plus ergonomique et fonctionnelle que celles de nos confrères.

La BCI, un des piliers de l'économie du Territoire, poursuit son engagement et son accompagnement des ménages et des acteurs économiques calédoniens.



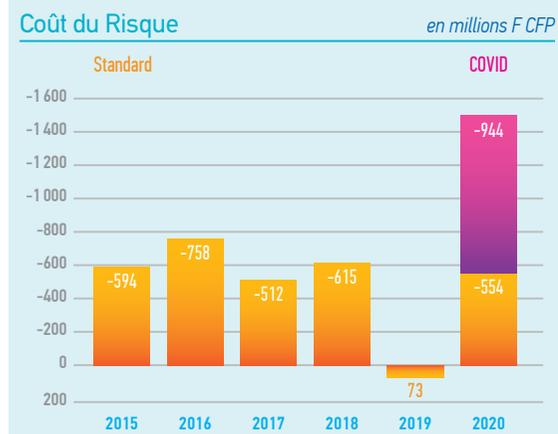
Les chiffres clés au 31 décembre 2020



Les résultats

en millions F CFP

	2016	2017	2018	2019	2020	n/n-1
Marge Nette d'Intérêts	6 944	6 788	6 893	6 687	6 697	+0,1 %
Commissions nettes	3 293	3 435	3 443	3 637	3 627	-0,3 %
Autres éléments du PNB	433	709	768	834	571	-31,6 %
PNB	10 669	10 932	11 103	11 158	10 894	-2,4 %
Charges de fonctionnement	-4 752	-4 986	-5 160	-5 450	-5 560	+2,0 %
Résultat Brut d'Exploitation	5 917	5 946	5 943	5 708	5 335	-6,5 %
Impact Covid					-944	ns
Coût du Risque	-758	-512	-615	73	-554	ns
Résultat d'Exploitation	5 159	5 434	5 328	5 780	3 837	-33,6 %
Gains et pertes sur immo.	-120	-58	31	9	-65	ns
Résultat exceptionnel	69	28	-241	81	39	-51,9 %
Résultat courant avant impôts et FRBG	5 108	5 404	5 119	5 870	3 810	-35,1 %
Résultat Net	2 944	3 022	2 845	2 854	1 876	-34,3 %
Coefficient d'exploitation	42,8 %	43,9 %	44,8 %	47,2 %	49,5 %	+2,3 pts



L'activité

en millions F CFP

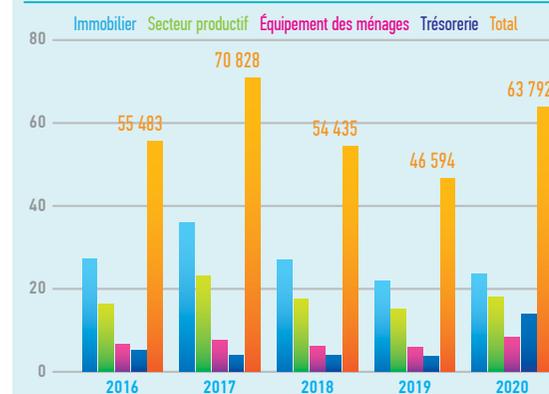
OCTROIS DE CRÉDITS	2016	2017	2018	2019	2020	n/n-1
Immobilier	27 193	36 067	26 962	21 812	23 726	+8,8 %
Secteur productif	16 414	23 081	17 466	15 146	17 911	+18,3 %
Équipement des ménages	6 597	7 594	6 100	6 008	8 253	+37,4 %
Trésorerie	5 279	4 087	3 906	3 629	13 902	ns
Collectivités publiques	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Total crédits amortissables	55 483	70 828	54 435	46 594	63 792	+36,9 %
Escompte	3 511	2 872	2 790	2 189	2 197	+0,3 %
Dailly/OC/DPDA	10 652	10 179	10 279	7 954	7 194	-9,6 %
Promoteurs	1 964	3 590	3 415	1 583	673	-57,5 %
Cautions bancaires	3 994	5 267	3 915	3 024	2 924	-3,3 %
Crédits relais	229	77	2 063	1 051	13	-98,8 %
Total autres crédits	20 351	21 985	22 461	15 801	13 000	-17,7 %
Total des octrois	75 834	92 813	76 896	62 395	76 792	+23,1 %

ENCOURS BCI	2016	2017	2018	2019	2020	n/n-1
Encours brut total	246 812	268 950	282 192	289 204	308 592	+6,7 %
Encours sain	237 091	259 231	271 686	277 521	296 806	+6,9 %
Encours douteux	9 721	9 719	10 506	11 683	11 786	+0,9 %
Dépréciation des douteux	6 475	6 602	6 582	6 149	6 440	+4,7 %
Taux de douteux	3,9 %	3,6 %	3,7 %	4,0 %	3,8 %	-0,2 pt
Couverture des douteux	66,6 %	67,9 %	62,7 %	52,6 %	54,6 %	+2,0 pts

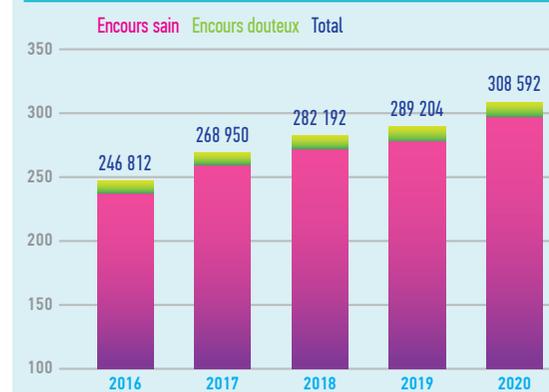
PRODUCTION CASDEN	2016	2017	2018	2019	2020	n/n-1
Crédits immobilier	3 958	3 026	1 951	3 604	6 223	+72,6 %
Crédits consommation	1 627	1 907	2 045	2 319	1 403	-39,5 %
Total production CASDEN	5 584	4 933	3 996	5 923	7 626	+28,8 %

ENCOURS CASDEN	2016	2017	2018	2019	2020	n/n-1
Encours immobilier	30 252	30 832	29 098	28 633	30 685	+7,2 %
Encours consommation	4 198	4 350	4 678	5 151	4 629	-10,1 %
Total des encours CASDEN	34 450	35 182	33 776	33 784	35 314	+4,5 %

Octrois de crédits amortissables en milliards F CFP



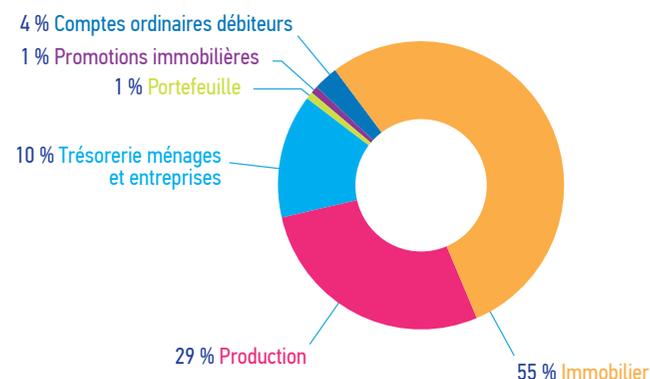
Les encours de crédits en milliards F CFP



Les chiffres clés au 31 décembre 2020

Répartition de l'encours

en %



L'activité

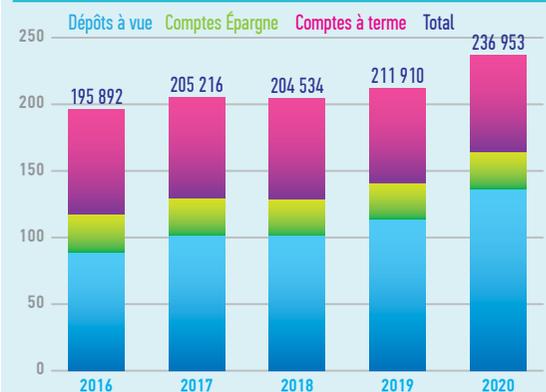
en millions F CFP

ENCOURS DE CRÉDIT	2016	2017	2018	2019	2020	n/n-1
Total Crédits amortissables	229 129	249 975	265 604	272 867	294 292	+7,9 %
Immobilier	122 403	139 161	151 846	159 782	166 020	+3,9 %
Production	82 670	85 230	86 056	84 506	86 004	+1,8 %
Collectivités publiques	472	400	327	251	192	-23,2 %
Trésorerie ménages et entreprises	23 584	25 184	27 376	28 328	42 075	+48,5 %
Total non amortissables	16 477	16 819	15 942	15 491	13 534	-12,6 %
Portefeuille	2 944	2 608	2 872	2 981	3 225	+8,2 %
Promotions immobilières	3 845	4 480	3 532	2 921	2 434	-16,7 %
Sécheresse	5	5				ns
Comptes ordinaires débiteurs	9 683	9 726	9 539	9 589	7 876	-17,9 %
Divers	1 206	2 156	645	846	766	-9,3 %
Créances rattachées	582	514	467	450	570	+26,7 %
Valeurs non imputées	623	1 642	179	396	197	-50,2 %
Total général	246 812	268 950	282 192	289 204	308 592	+6,7 %

DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE	2016	2017	2018	2019	2020	n/n-1
Dépôts à vue	88 522	100 920	100 666	113 264	134 963	+19,2 %
Comptes épargne	28 620	27 838	27 150	27 097	27 657	+2,1 %
Comptes à terme	78 750	76 457	76 718	71 549	73 067	+2,1 %
Total de la collecte	195 892	205 216	204 534	211 910	236 953	+11,8 %
Parts de marché	31,5 %	32,1 %	32,8 %	33,4 %	35,3 %	+1,9 pt

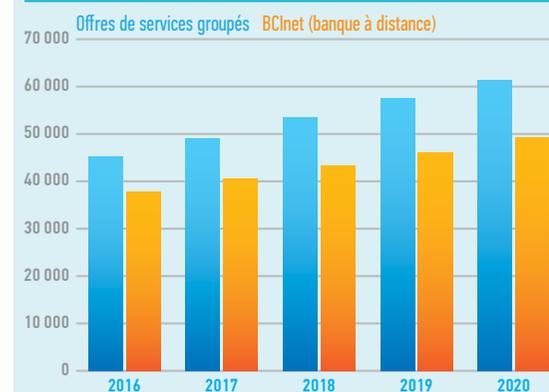
Dépôts de la clientèle

en milliards F CFP



Conventions et banque à distance

en nombre



Cartes bancaires

en nombre



L'activité

en unités

PRODUITS ET SERVICES	2016	2017	2018	2019	2020	n/n-1
Nombre de comptes à vue	73 913	75 629	77 731	79 845	82 050	+2,8 %
Nombre de clients actifs	46 245	47 755	49 621	51 034	51 967	+1,8 %
Offres de services groupés	45 182	48 960	53 507	57 526	61 370	+6,7 %
BCInet (banque à distance)	37 748	40 439	43 215	46 111	49 301	+6,9 %
BCIcom (relevés SMS)	11 763	12 514	13 666	14 279	14 433	+1,1 %
BCIzen (alerte mél ou SMS)	6 892	7 074	6 929	8 002	8 668	+8,3 %
Cartes bancaires internationales	36 133	41 055	48 043	55 487	61 294	+10,5 %
Cartes bancaires Jade	38 263	40 389	38 699	36 473	34 211	-6,2 %

en milliers d'opérations

Paiements chez commerçants BCI	8 144	9 242	9 977	10 863	12 745	+17,3 %
Retraits sur automates BCI	3 379	3 456	3 654	3 652	3 360	-8,0 %

en millions F CFP

Paiements chez commerçants BCI	57 763	64 051	66 698	69 354	80 208	+15,7 %
Retraits sur automates BCI	36 706	37 359	37 974	37 497	34 188	-8,8 %

Comptes à vue

en nombre



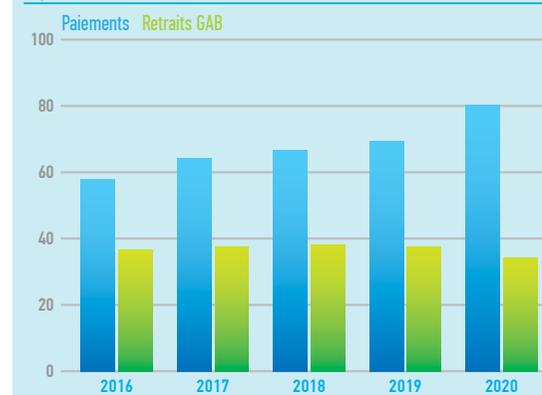
Clients actifs

en nombre



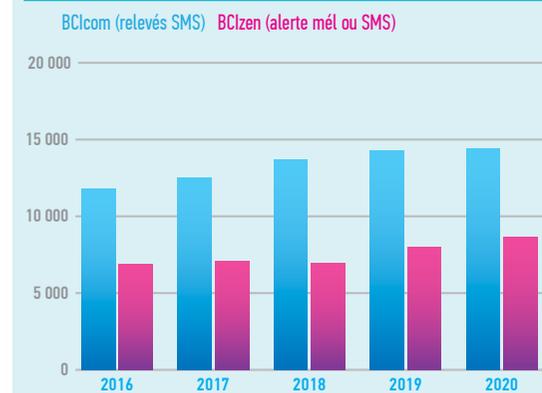
Opérations cartes

en milliards F CFP



Méls et SMS

en nombre





Duo de comatules sur gorgone, sur le tombant extérieur ouest de l'atoll Huon.
© MACIAS Mathieu/Imag'in Air&Sea

Des écosystèmes d'une exceptionnelle richesse

Les écosystèmes profonds

Rides, monts sous-marins, pentes insulaires et canyons, plaines et fosses abyssales offrent des écosystèmes profonds particulièrement remarquables en raison de leur diversité biologique (familles de coraux froids, poissons, crustacés ou mollusques...). Plus de 300 espèces de coraux sont actuellement décrites. Présents sur des fonds inférieurs à 2 000 mn, on peut observer le nautilaire ou le crinoïde pédonculé, véritables fossiles vivants, appartenant à des groupes ayant été florissants entre - 65 et - 25 millions d'années.

Les écosystèmes pélagiques

La zone de pleine mer est favorable à la présence de nombreuses espèces dont certaines d'intérêt commercial, telles que le thon blanc (Germon du Pacifique), le thon jaune (Albacore), le marlin (rayé, bleu, noir), le marlineau, l'espadon, le mahi mahi, le saumon des dieux, le wahoo.

Dans cet écosystème vivent également des mammifères marins, des tortues, des oiseaux, des raies, des requins... De nombreuses espèces sont protégées et interdites de pêche. La raie manta, le thon obèse et dix espèces de requins figurent

parmi les espèces en danger de disparition au niveau mondial.

De nombreux oiseaux marins, qui nichent sur les îles et îlots, parcourent des milliers de kilomètres pour se nourrir en haute mer.

Les écosystèmes coralliens et insulaires

On distingue trois catégories de récifs coralliens: les récifs d'îles océaniques, les atolls et les bancs. Ces récifs, parmi les plus riches du monde, sont proches de ce à quoi un récif corallien devrait ressembler lorsqu'il n'a subi aucun impact lié à l'activité humaine. Ils jouent un rôle majeur pour de nombreuses espèces puisqu'ils abritent 25 % des espèces marines. Les îles et îlots sont des espaces essentiels pour la reproduction de nombreux animaux: tortues vertes, oiseaux marins...

Ces trésors inestimables, véritables « hotspots » mondiaux de la biodiversité



Requins gris chassant sur le tombant. © Nicolas JOB

représentent une superficie de 1 635 km². Cette surface atteint 14 000 km² si on y ajoute les étendues d'eau et les lagons qui les bordent. Ils sont classés en réserves depuis 2018.



Fou à pied rouge (Sula sula) au nid sur l'île Surprise (Récifs d'Entrecasteaux). © Bastien PREUSS

“ Les récifs de Petrie et d'Astrolabe, les Chesterfield et les atolls d'Entrecasteaux détiennent le record mondial de biomasse en poissons de récif. ”

Bilan et activité de l'exercice

En cette année particulière, l'engagement de la BCI au côté de la Nouvelle-Calédonie et des Calédoniens ne s'est pas démenti. Elle a notamment accordé 9 des 22 milliards F CFP de PGE accordés par les établissements bancaires du Territoire et elle a mis en place plus de 4 milliards F CFP de reports d'échéances pour aider les entreprises et les particuliers à passer le cap des premiers mois de la crise sanitaire et économique.

Le total du bilan de la Banque atteint, au 31 décembre 2020, 377,2 milliards F CFP contre 365,8 milliards F CFP un an plus tôt. Il progresse de 3,1 %.

À l'actif, cette augmentation résulte principalement de la croissance des crédits accordés à la clientèle (+19,1 milliards F CFP) en partie compensée par la baisse des opérations interbancaires (-8,1 milliards F CFP).

Au passif, cette évolution provient pour 23,7 milliards F CFP de la croissance des dépôts de la clientèle, pour 25,6 milliards F CFP de la croissance du refinancement interbancaire, atténuées par la baisse de 39,2 milliards F CFP des titres de créances négociables.

Dans le détail :

Crédits accordés à la clientèle :

Dans le domaine du crédit, la BCI a accordé en 2020, à sa clientèle non financière, 76,8 milliards F CFP de crédits, tous types de crédits confondus (amortissables ou non). Ce chiffre inclut 9,0 milliards F CFP de Prêts Garantis par l'État. Hormis ces prêts, ce chiffre serait de 67,8 milliards F CFP et serait en hausse de 8,7 % par rapport à 2019 mais demeurerait toutefois très en retrait par rapport aux années précédentes, 76,9 milliards F CFP en 2018, 92,8 milliards F CFP en 2017 et même 75,8 milliards F CFP en 2016.

À l'image de l'évolution observée sur la place, l'activité de crédits amortissables de la Banque est marquée par une évolution à la hausse du volume des crédits accordés après avoir connu, en 2019, le point le plus bas de ces 5 dernières années. La BCI a accordé en 2020, 5 542 crédits amortissables (contre 4 766 en 2019), pour un montant total de 54,8 milliards F CFP contre 46,6 milliards F CFP en 2019. À ces chiffres, il convient d'ajouter pour 2020, 725 Prêts Garantis par l'État pour un total de 9,0 milliards F CFP. PGE inclus, la part de marché de la Banque sur les octrois de crédits amortissables a progressé de 2,3 points pour atteindre 34,7 %. Elle était de 32,4 % fin 2019.

L'encours brut de crédits à la clientèle de la Banque a quant à lui, augmenté de 19,4 milliards F CFP (+6,7 %) pour

atteindre 308,6 milliards F CFP au 31 décembre 2020. Cette évolution résulte de la croissance des crédits de trésorerie pour 14,4 milliards F CFP comprenant le déblocage de 8,9 milliards F CFP de PGE, et de l'augmentation de 5,8 milliards F CFP des crédits immobiliers. L'évolution résulte également des mesures de reports d'échéances mises en œuvre pour accompagner la crise sanitaire et qui ont concerné 2 653 prêts accordés à 1 665 clients et représentant 4,1 milliards F CFP d'échéances, différées pour mémoire de 6 mois. L'ensemble de ces croissances est partiellement atténué par la réduction de 1,7 milliard F CFP des comptes ordinaires débiteurs.

Au 31 décembre 2020, la part de marché de la Banque sur les encours de crédits (amortissables ou non) accordés par les établissements financiers de la place progresse de 0,8 point. Elle atteint 35,0 % contre 34,2 % un an plus tôt après 2 années de fortes productions. Elle était de 34,9 % fin 2018 et de 34,6 % fin 2017.

Les crédits à l'immobilier, crédits promoteurs inclus, progressent de 3,5 % sur un an et atteignent 168,5 milliards F CFP au 31 décembre 2020. Ils représentent à cette date 54,6 % des encours bruts de crédits de la BCI contre 56,3 % fin 2019 et 55,1 % au 31 décembre 2018.

La Banque a accordé 23,7 milliards F CFP de crédits immobiliers amortissables en 2020 marquant une légère

“ Plus que jamais, la BCI prouve au quotidien son engagement à être la meilleure banque au service de tous. ”

“ La BCI est depuis plusieurs années le premier financeur local de l'économie tant pour les entreprises que pour les ménages. ”

reprise par rapport à 2019 (21,8 milliards F CFP) qui constituait la plus faible année depuis 2014. Simultanément, les octrois de crédits immobiliers amortissables de la place sont en baisse de 4,5 % (-2,9 milliards F CFP). Ce faisant, la Banque voit sa part de marché progresser et passer (hors CASDEN) de 34,3 % pour 2019 à 39,0 % pour 2020.

La BCI s'est également fortement engagée depuis son origine dans le dispositif de Prêts à Taux Zéro mis en place par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour aider les personnes souhaitant acquérir leur première résidence principale. Son engagement s'est poursuivi en 2020, alors que les conditions d'accès à ce dispositif se sont nettement durcies. Cette année, la Banque a accordé 103 Prêts à Taux Zéro pour un total de 945 millions F CFP contre 105 Prêts en 2019 pour un total de 1,0 milliard F CFP. Ce faisant, elle a accordé 70 % des prêts de ce type sur la place. Soulignons également que la Banque est quasiment le seul établissement de la place à s'engager pour le financement immobilier en terre coutumière.

Enfin, en tant que représentante de la CASDEN sur le Territoire, la BCI a également contribué à l'octroi de 6,2 milliards F CFP de crédits à l'habitat par la CASDEN à nos clients communs, poursuivant la nette reprise observée en 2019 (3,6 milliards F CFP) qui avait mis fin au ralentissement constaté depuis 2015, grâce à un retour à des conditions plus concurrentielles de la CASDEN.

Les octrois de **crédits à la consommation** progressent de 37,4 % par rapport à 2019 (où ils étaient de 6,0 milliards F CFP) et se portent à 8,3 milliards F CFP en 2020, le plus haut niveau jamais atteint. À l'échelle de la place, les octrois de crédits de ce type s'élèvent à 18,0 milliards F CFP et progressent de 6,1 % après avoir connu une baisse de 12,2 % en 2019. La part de marché de la BCI passe de 36,9 % en 2019 à 45,5 % fin 2020.

La BCI est également à l'origine de 678 crédits à la consommation pour un total de 1,4 milliard F CFP accordés sur ressources CASDEN, contre 1 160 dossiers pour 2,3 milliards F CFP en 2019.

Fin 2020, l'encours total des crédits sains consentis par la BCI aux particuliers (comptes ordinaires débiteurs inclus) s'élève à 150,2 milliards F CFP contre 143,0 milliards F CFP fin 2019. Il augmente de 5,1 %. La part de marché de la Banque sur ce segment s'élève à 35,9 % contre 35,3 % un an plus tôt. La BCI est le 1^{er} partenaire financier des particuliers sur la place.

S'agissant des **professionnels et entreprises**, la BCI leur a octroyé en 2020, 37,1 milliards F CFP de crédits amortissables (dont 9,0 de PGE) contre 25,4 milliards F CFP en 2019 et 27,3 milliards F CFP en 2018. Hors PGE, la hausse des octrois pour ces prêts serait de 10,6 % (+2,7 milliards F CFP). Simultanément, à l'échelle de la place, les octrois

hors PGE enregistrent une hausse de 7,4 %. La part de marché de la Banque sur ce segment passe de 35,3 % à 36,9 % PGE inclus et 35,8 % hors PGE.

La collecte auprès de la clientèle non financière constitue le pendant de l'activité de crédit de la Banque. Au 31 décembre 2020, les dépôts de la clientèle non financière s'élèvent, autres sommes dues et dettes rattachées incluses, à 237,0 milliards F CFP contre 213,3 milliards F CFP fin 2019. Ils sont en hausse de 23,8 milliards F CFP (+11,1 %), mais cette variation inclut une augmentation de 6,3 milliards de dépôts d'institutionnels et grandes entreprises hors Territoire à la recherche de rentabilité pour leur trésorerie. Fin 2020, le total des ressources issues de ces déposants s'élève à 15,5 milliards F CFP.

À l'échelle de la place, Office des Postes et Télécommunications inclus, la hausse des dépôts de la clientèle non financière est de 32,9 milliards F CFP (+5,2 %).

Bilan et activité de l'exercice

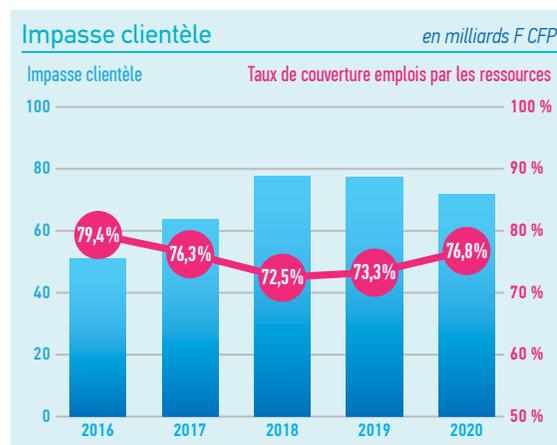
La part de la BCI dans cette évolution démontre si besoin était, l'effort constant de la Banque dans la recherche de dépôts, tout en portant une attention soutenue aux taux de rémunération. Sa réussite provient notamment de la qualité du service apporté à ses clients dans le traitement de leurs flux.

Dans le détail, pour la BCI, les dépôts des sociétés sont en hausse de 12,9 milliards F CFP, les dépôts des particuliers de 3,8 milliards F CFP et ceux des autres déposants de 9 milliards F CFP.

Au 31 décembre 2020, la Banque consolide sa part de marché sur les dépôts de la clientèle non financière. Celle-ci s'élève à 35,3 % contre 33,4 % un an plus tôt. La BCI renforce ainsi sa position de premier établissement de la place.

Le déficit emplois/ressources sur la clientèle a diminué de 5,7 milliards F CFP compte tenu de l'évolution des crédits (+19,4 milliards F CFP) et de l'évolution des dépôts (+25,0 milliards F CFP). Il s'élève, au 31 décembre 2020, à 71,6 milliards F CFP et le taux de couverture remonte de 73,3 % à 76,8 % grâce aux efforts effectués par la Banque pour aller chercher des dépôts sur place et hors place.

À l'échelle calédonienne, le déficit emplois/ressources s'est aggravé de 4,7 milliards F CFP en 2020 pour se porter,



hors collecte OPT qui ne participe pas au financement de l'activité de crédit, à 242,0 milliards F CFP. Ce déficit était pour mémoire de 143,5 milliards F CFP fin 2015, soit une aggravation de près de 100 milliards F CFP en 5 ans.

Depuis 2011, la BCI émet des **Titres de Créances Négociables** (TCN) qui lui permettent pour partie de compléter ses ressources financières et de pallier le déficit de ressources clientèle. Ces programmes d'émission qui nécessitent l'agrément de la Banque de France, permettent à la BCI d'émettre des titres négociables à court et moyen termes. Ils sont placés par la BRED Banque Populaire auprès de sa clientèle d'institutionnels, de grands comptes ou d'établissements financiers. Deux de ces programmes sont assortis de sûretés sous la forme de créances données en garanties et sont souscrits à ce jour par la BRED elle-même dans le cadre du refinancement de la BCI.

L'ensemble des émissions ainsi réalisées exonèrent la BCI et de ce fait, toute la place calédonienne, d'une surenchère sur les dépôts locaux, dont la rémunération est bien supérieure aux taux observés en Métropole pour les mêmes types de dépôts.

Au 31 décembre 2020, l'encours des Titres de Créances Négociables émis par la BCI s'élève à 32,9 milliards F CFP. Sans ces émissions, ce sont autant de ressources qui feraient défaut à l'ensemble des établissements de crédits de la place et réduiraient d'autant leur capacité de crédit, affectant au final l'ensemble de l'économie calédonienne. Il est à souligner que la BCI a été précurseur sur la place en lançant ce type de programmes en 2011, devançant ses confrères de près de 10 ans.

À l'actif, **les opérations sur titres** s'élèvent au 31 décembre 2020 à 6,0 milliards F CFP. Ce poste est composé pour l'essentiel de titres hautement liquides sur les marchés financiers et notamment d'obligations. Ils constituent, avec la trésorerie, la réserve de liquidité de la Banque, requise par les autorités pour satisfaire aux obligations du ratio de liquidité LCR (Liquidity Coverage Ratio). L'encours de ces titres a diminué de 0,7 milliard F CFP en 2020 suite à l'arrivée à échéance de certains d'entre eux.

*Pour mémoire, le **LCR** est un ratio qui vise à contrôler que les banques sont en mesure de résister à une crise de*

liquidité aigüe (systémique et/ou spécifique à une banque) sur une durée d'un mois. Son principe est le suivant: les réserves de liquidité (cash, titres hautement liquides sur le marché et éligibles au refinancement en Banque Centrale...) doivent être supérieures aux fuites de liquidité générées par la perte des possibilités de refinancement sur le marché, par la fuite des dépôts et par une série d'autres facteurs qui peuvent survenir lors d'une telle crise de liquidité (tirages de lignes hors-bilan, fuite de liquidité liée aux collatéraux...). Au 31 décembre 2020, le LCR de la BCI s'élève à 158 % pour un seuil minimum fixé à 100 %.

Les passifs interbancaires augmentent de 25,6 milliards F CFP pour atteindre 57,8 milliards au 31 décembre 2020. Cette hausse provient pour 21,1 milliards F CFP des lignes de refinancement à 12, 24 ou 36 mois mises en place par l'Institut d'Émission d'Outre-Mer. Elle provient également de la hausse des dépôts d'établissements financiers hors place pour 8,4 milliards F CFP. Ces évolutions sont toutes deux atténuées à hauteur de 5,6 milliards par la diminution des emprunts financiers classiques.

Au 31 décembre 2020, la dette financière dont la durée initiale était supérieure ou égale à un an s'élève 38,9 milliards F CFP contre 20,9 milliards F CFP fin 2019. Elle s'amortira de 10,4 milliards F CFP en 2021 et son amortissement sera de 10,8 milliards F CFP en 2022 et de 14,0 milliards F CFP en 2023 pour ne plus représenter que 3,7 milliards F CFP

au 31 décembre 2023. Sa maturité moyenne augmente de 2,4 ans à fin 2019 à 3,0 ans au 31 décembre 2020.

Les actifs interbancaires s'élèvent à 57,9 milliards F CFP au 31 décembre 2020 contre 66,0 milliards F CFP au 31 décembre 2019.

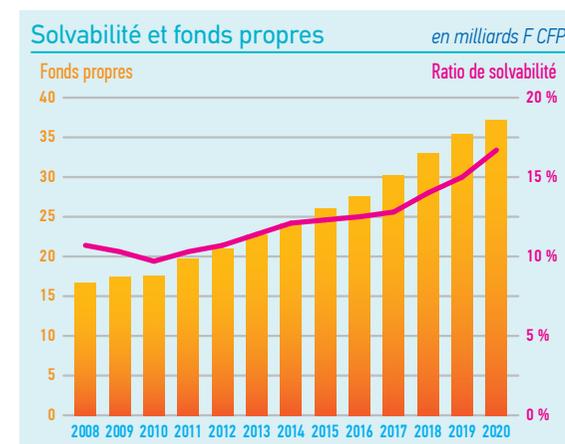
Cette évolution est la résultante de la variation des autres postes du bilan. Elle est le fruit principalement de la croissance des créances sur la clientèle (+26,5 milliards F CFP), de la diminution des dettes représentées par un titres (-39,2 milliards F CFP), compensées par la hausse des opérations interbancaires (+25,5 milliards F CFP), la hausse des comptes créditeurs de la clientèle (+23,7 milliards F CFP) et de la croissance des capitaux propres (+1,0 milliard F CFP).

Les fonds propres de la Banque, constitués des capitaux propres et du fonds pour risques bancaires généraux, atteignent, au 31 décembre 2020, 37,5 milliards F CFP (hors résultat). Leur croissance résulte principalement de la part du résultat 2019 affectée en « autres réserves ».

Les fonds propres « réglementaires » s'élèvent pour leur part, à fin 2020, à 37,2 milliards F CFP contre 35,4 milliards F CFP au 31 décembre 2019. Calculés et définis en application du règlement CRBF 90.02 du 23 février 1990, à partir des capitaux propres, ils sont destinés à garantir la continuité de l'activité de l'établissement ainsi que sa solvabilité et à

protéger l'épargne des déposants. L'adéquation des fonds propres aux risques pris par la Banque est notamment suivie au travers du ratio de solvabilité.

Le ratio de solvabilité bancaire de la BCI atteint 16,7 % au 31 décembre 2020 pour un minimum réglementaire de 10,5 % à cette date. Le ratio s'élevait à 15,0 % au 31 décembre 2019. Le régulateur a, pour mémoire, revu à la baisse et annulé en raison de la crise sanitaire, le coussin contracyclique qu'il exigeait jusqu'alors de la part des établissements de crédit. Ce coussin destiné à renforcer la solidité des banques, pourra à nouveau être revu à la hausse ultérieurement si le régulateur bancaire le jugeait nécessaire. Ces perspectives d'évolution nécessitent que la BCI anticipe et renforce ses fonds propres. À défaut, elle se trouverait limitée dans sa capacité d'engagement.





Une biodiversité d'une grande fragilité

Les écosystèmes de Nouvelle-Calédonie sont particulièrement exceptionnels pour la vie qu'ils abritent. Faune marine et terrestre, flore, coraux, algues, mollusques... sont autant de sujets d'étude pour approfondir nos connaissances. L'une des premières missions au sein du Parc de la Mer de Corail est de recenser la grande diversité des espèces, pour mesurer les évolutions et protéger les populations fragiles. Sans faire un inventaire complet, on peut tout de même citer quelques espèces emblématiques.

Les **baleines à bosse** viennent chaque année dans les eaux calédoniennes, pendant l'hiver austral, pour se reproduire et mettre bas. Le grand cachalot, le globicéphale, la fausse orque, le petit rorqual, le grand dauphin et le dauphin à long bec sont des mammifères marins familiers de nos eaux.

Les récifs servent de zones d'alimentation et de reproduction pour de nombreuses espèces de **requins** comme le requin à pointes noires, le requin gris, le requin dormeur, le requin citron ou le requin tigre. Le requin marteau et le mako fréquentent généralement les passes et la haute mer. Le requin bouledogue vit plutôt dans les eaux troubles ou saumâtres des embouchures de rivières. Le grand requin blanc est un habitant des eaux profondes au large.

Les **tortues vertes** et les tortues grosse tête sont courantes dans nos eaux. Les atolls d'Entrecasteaux constituent un site majeur de reproduction dans le Pacifique tropical, 80 % des effectifs de tortues vertes de Nouvelle-Calédonie (1 200 à 1 600 femelles) viennent s'y reproduire régulièrement.

Avec plus de 200 000 couples d'**oiseaux marins** qui s'y reproduisent et y nichent,

les îles éloignées accueillent plus de 40 % des effectifs nicheurs toutes espèces confondues. Les îles éloignées constituent des zones d'importance internationale pour la conservation des oiseaux marins en raison, notamment, de la présence de onze espèces menacées à l'échelle mondiale.

Ces îles abritent quatre espèces endémiques d'oiseaux marins : le pétrel de Tahiti, le pétrel

de Gould, la mouette argentée, la sterne néreïs.

À ce jour, 401 espèces de **coraux** durs ont été recensées en Nouvelle-Calédonie ; on en retrouve 261 espèces dans le Parc naturel, ainsi que 2 espèces d'oursins, 5 espèces de bénitiers, 4 espèces de trocas et 13 espèces d'holothuries.

Parmi les 2 320 espèces de poissons recensées en Nouvelle-Calédonie, citons le **napoléon**, la loche carite et le perroquet à bosse, qui sont menacés de disparition et protégés.



Tortue verte sur les herbiers. © Bastien PREUSS

“ 25 espèces de mammifères marins, 48 espèces de requins, 27 espèces d'oiseaux nicheurs, 5 espèces de tortues sont recensées dans l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie. ”

Les résultats de l'activité

Clients actifs: Au cours de l'exercice, le nombre de clients actifs a augmenté de 1,8 %. Il est passé de 51 034 à 51 967 au 31 décembre 2020. À titre indicatif, en 5 ans, la croissance nette a été de 5 722 clients actifs.

Comptes à vue: 7 846 comptes à vue ont été ouverts au cours de l'année. Déduction faite des clôtures, leur nombre est en hausse de 2 205 unités (+2,8 %) pour atteindre à la fin de l'exercice 82 050 comptes à vue ouverts.

Abonnements banque en ligne: Le nombre d'abonnements au service BCI.net est en augmentation de 6,9 %. Il est passé de 46 111 contrats fin 2019 à 49 301 fin 2020.

Cartes bancaires: 95 505 cartes bancaires internationales ou locales sont en service au 31 décembre 2020. Le nombre a progressé de 3 545 en 1 an (+3,9 %). 12,7 millions d'opérations de paiements par cartes (+17,3 %) ont été réalisées auprès des clients commerçants de la Banque pour un total de 80,2 milliards F CFP au cours de l'année contre 69,4 milliards F CFP en 2019 (+15,7 %). En revanche les retraits aux Guichets Automatiques de la Banque sont en retrait de 8,0 % en nombre et de 8,8 % en montant, traduisant un moindre usage des espèces, très certainement en corrélation avec le développement du paiement sans contact.

Conventions de relation: 61 370 conventions de relation (+6,7 %) sont actives au 31 décembre 2020 contre 57 526 un an plus tôt, permettant aux clients de la Banque de bénéficier de formules de services adaptés à leurs besoins à des conditions tarifaires avantageuses.

Assurance-vie: 9 150 contrats d'assurance vie PREPAR sont ouverts au 31 décembre 2020 (+0,7 %) et les encours de ces contrats ont crû de 9,8 % pour atteindre 27,2 milliards F CFP. La part de marché de la Banque, qui était de 10,6 % il y a cinq ans, est aujourd'hui de 17,9 %.

Assurance: La Banque a également poursuivi le développement de sa gamme de produits d'assurance. Après l'assurance Auto distribuée depuis 2018, elle propose maintenant une assurance Garantie Accidents de la Vie.

Ces différents éléments participent à l'évolution du résultat de la Banque.

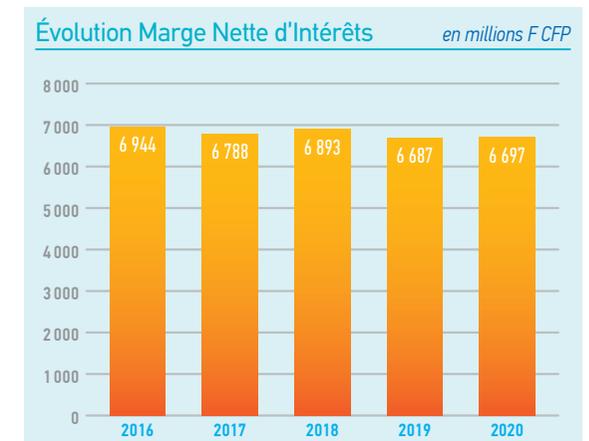
LE PRODUIT NET BANCAIRE

Le Produit Net Bancaire est en baisse de 2,4 % pour atteindre 10,9 milliards F CFP. Il a été impacté à hauteur de 360 millions F CFP par la crise sanitaire du Covid. Hors effets de la pandémie qui sont évalués de manière prudente, il serait en hausse de 0,9 %.

► La Marge Nette d'Intérêts

Première composante du PNB, la Marge Nette d'Intérêts s'est stabilisée en 2020. Elle est même en très légère hausse (+0,1 %) par rapport à 2019, pour atteindre 6 697 millions F CFP.

“ La BCI ne procède à aucune sélection de clientèle et s'engage depuis sa création à proposer les services bancaires les mieux adaptés à chacun. Elle a poursuivi en ce sens en 2020, conformément à ses engagements. ”



Ses composantes ont évolué comme suit :

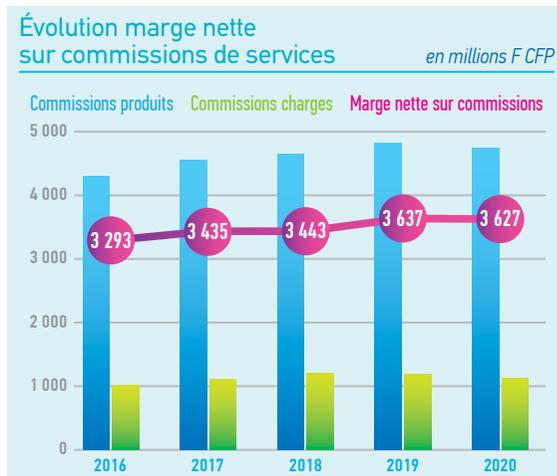
- **Les produits sur opérations de trésorerie et interbancaires** ont baissé de 43 millions F CFP pour s'élever à 23 millions F CFP contre 66 millions F CFP fin 2019. Le rendement des opérations de trésorerie et interbancaires à l'actif a continué de baisser en 2020 et une part importante d'entre elles a, rappelons-le, une rémunération négative.

- **Les produits sur opérations avec la clientèle** sont en baisse de 326 millions F CFP (-3,5 %) pour s'établir à 9 027 millions F CFP. L'accroissement des volumes a pour partie compensé la baisse des taux.

Il est à noter que la baisse du rendement est un facteur subi du fait des conditions de taux accordées par la concurrence et du fait de la baisse continue des taux d'usure, qui sont ceux de la Métropole et de son marché, et s'imposent à la Nouvelle-Calédonie sans tenir compte de son contexte.

- **Les charges d'intérêts relatives aux opérations avec les établissements de crédit** sont en baisse et contribuent ainsi, à hauteur de 174 millions F CFP, à la baisse globale des charges d'intérêts. Elles s'élèvent à 616 millions F CFP contre 790 millions F CFP en 2019.

Cette évolution résulte principalement de la baisse du coût des ressources financières, en partie atténuée par la croissance du volume de celles-ci. Elle est complétée par la baisse du coût de la couverture de taux.



- **Les charges d'intérêts sur opérations avec la clientèle** diminuent de 123 millions F CFP. Cette baisse résulte d'une diminution du taux moyen des ressources collectées auprès de la clientèle.

- **Les charges d'intérêts sur dettes représentées par des titres** baissent de 81 millions F CFP sous l'effet d'une baisse du volume moyen de ceux-ci, alors que leur taux d'intérêts moyen est resté stable.

► Les commissions nettes

Autre composante du produit net bancaire, la marge nette sur commissions de services s'élève pour 2020 à 3 627 millions F CFP contre 3 637 millions F CFP en 2019

(-0,3 %). Hormis les impacts de la crise sanitaire, les commissions nettes seraient en hausse de 4,6 %.

Dans sa globalité, l'impact de la crise sanitaire sur les commissions produits est estimé à 242 millions F CFP. Effets de la crise exclus, elles auraient été en hausse de 3,4 % (+165 millions F CFP).

Dans le détail, les commissions brutes baissent de 76 millions F CFP pour atteindre 4 748 millions F CFP en 2020. La crise sanitaire les affecte notamment au travers de frais de gestion des comptes (-91 millions F CFP), des commissions monétiques (-63 millions F CFP), des commissions sur les autres moyens de paiements (-56 millions F CFP) et des commissions sur opérations de change (-27 millions F CFP).

Les commissions charges baissent de 5,6 % (-67 millions F CFP). Contreparties de l'activité sur les moyens de paiement et du traitement des valeurs, elles incluent principalement les coûts de fabrication et de traitement des moyens de paiement, monétique notamment, les coûts de transport et traitement des espèces, et évoluent donc pour partie à la baisse, parallèlement aux produits des opérations auxquelles elle se rapportent.

► Derniers éléments constitutifs du produit net bancaire :

- **Les revenus des titres à revenu variable ou fixe** baissent

Les résultats de l'activité

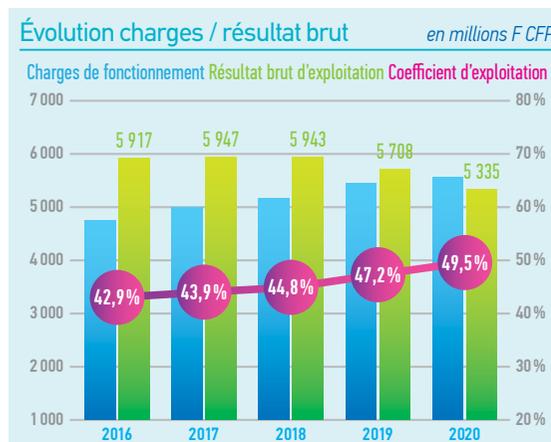
de 11,9 % (-10 millions F CFP) principalement du fait de la baisse des dividendes perçus.

- **Les gains sur opérations financières** s'élèvent, pour leur montant net, à 405 millions F CFP contre 612 millions en 2019. Comprenant les profits de change et la réévaluation, ils sont fortement affectés par la diminution des échanges et la baisse des transferts internationaux.

- **Les autres produits d'exploitation bancaire** se réduisent à 161 millions F CFP contre 229 millions F CFP en 2019. Ils sont notamment marqués par un niveau de récupération d'intérêts et frais sur dossiers contentieux revenant à un niveau similaire à celui de 2018, après avoir connu une hausse importante (+46 millions F CFP) en 2019. Ils enregistrent également de moindres reprises de provisions sur litiges avec la clientèle.

- **Les autres charges d'exploitation bancaire** baissent de 22 millions F CFP. Elles enregistrent de moindres dotations pour provisions pour litiges qui sont partiellement absorbées par les gestes commerciaux consentis par la Banque aux particuliers et entreprises touchées par la crise sanitaire.

Les pertes liées à la fraude monétique restent, pour leur part, maîtrisées grâce aux dispositifs mis en place, aux choix de sécurité effectués par la BCI et à sa vigilance.



LE RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Le Résultat Brut d'exploitation s'élève au 31 décembre 2020 à 5 334 millions F CFP (-6,5 %). Hors éléments exceptionnels, il serait de 530 millions F CFP plus élevé et se monterait à 5 864 millions F CFP (-1,5 %).

Hors éléments exceptionnels, les charges de personnel croissent de 3,2 %, les autres frais administratifs de 3,2 % et les dotations aux amortissements de 12,1 %.

Dans le détail :

- **Les charges de personnel** atteignent 3 701 millions F CFP en 2020 contre 3 738 millions F CFP en 2019. Elles sont en baisse de 1 % au regard de dotations complémentaires enregistrées en 2019 sur les provisions pour indemnités

de départ en retraite et d'une diminution de l'intéressement affecté par la crise sanitaire.

- **Les autres frais administratifs** s'élèvent à 1 494 millions F CFP. Ils progressent de 3,2 % en exploitation et de 8,6 % en tenant compte des dépenses liées à la protection du personnel et de la clientèle contre le Covid, de dépenses de renouvellements du parc de boîtiers de sécurité pour la banque en ligne, de cotisations supplémentaires au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR), et de dépenses non amortissables engagées dans la réalisation des projets de la Banque conformément à sa stratégie de développement : lancement de la nouvelle banque en ligne, préparation de la migration informatique, gestion automatisée des échéances de prêts impayées, développement du système informatique des ressources humaines, gestion informatisée des extournes et gestes commerciaux jusque là totalement manuelle.

- **Les impôts et taxes** (hors impôts sur les sociétés) s'élèvent à 42 millions et baissent de 14,6 % principalement en raison de la baisse des dividendes perçus assujettis à l'IRVM.

- **Les charges d'amortissement** progressent de 12,1 % (+35 millions F CFP), en raison principalement du renouvellement de logiciels mais aussi des matériels monétiques (distributeurs automatiques de billets) et des travaux ou acquisitions sur les bâtiments et constructions.

► **Le coefficient d'exploitation** qui mesure hors intéressement le rapport entre les charges de fonctionnement et le PNB, s'élève à 49,5 % contre 47,2 % en 2019 mais reste d'un très bon niveau.

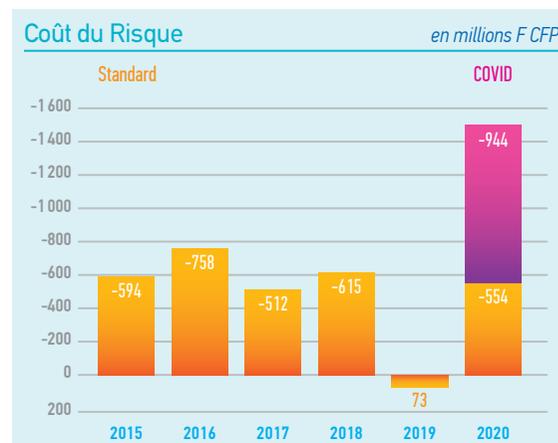
LE RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le Résultat d'Exploitation, s'élève pour l'année 2020 à 3 836 millions F CFP contre 5 780 millions F CFP en 2019. Sa variation hors norme est due à celle du Coût du Risque qui tient inévitablement compte de la crise sanitaire et de ses effets.

► Le Coût du Risque

Le Coût du Risque s'élève pour l'exercice à 1 498 millions F CFP. Il était, pour mémoire, négatif en 2019 et ressortait donc en produit (+73 millions F CFP) suite à l'actualisation du modèle de dépréciation des créances de la Banque et en raison d'un volume de créances nouvellement déclassées plus important que par le passé. Ces créances étant, par essence, moins provisionnées compte tenu de meilleures perspectives de recouvrement.

En 2020, le Coût du Risque « standard » s'élève à 554 millions F CFP. Il s'inscrit à un niveau similaire à celui des années passées, 2015 à 2018, exception faite de 2017 légèrement plus élevé et de 2019 évoquée ci-dessus.



Au Coût du Risque standard, s'est ajoutée cette année la prise en compte des effets de la crise sanitaire au travers d'une dotation complémentaire de 419 millions F CFP sur les encours douteux, basée sur l'hypothèse d'une plus grande difficulté de recouvrement de ces encours déjà déclassés, compte tenu de la situation aggravée des clients concernés.

Il s'est également ajouté, au Coût du Risque standard, une provision pour risques de 525 millions F CFP ayant pour assiette les clients sains faisant partie de secteurs particulièrement touchés par le Covid et dont les difficultés ont pu être masquées par les mesures mises en place telles que le Prêt Garanti par l'État, les reports d'échéances de prêt, le chômage partiel ou encore les différés de paiement de cotisations sociales et d'impôts. Cette dernière provision est enregistrée au passif en Provisions pour Risques et Charges.

Ces deux dotations, constituées par prudence et de manière estimative, ont été considérées comme non déductibles fiscalement.

Au 31 décembre 2020, les créances douteuses s'élèvent à 11,8 milliards F CFP. Elles représentent 3,82 % de l'encours brut total des créances à la clientèle contre 4,04 % au 31 décembre 2019 et 3,72 % au 31 décembre 2018. Elles ont crû de 103 millions F CFP (+0,9 %), tandis que l'encours brut croissait simultanément de 19,4 milliards F CFP (+6,7 %).

Dans le détail, l'encours douteux et douteux compromis augmente de 269 millions F CFP (+6,4 %) pour les prêts d'équipement aux professionnels, et de 75 millions F CFP pour les crédits de trésorerie, tandis qu'il régresse de 59 millions F CFP pour les créances commerciales, de 160 millions F CFP sur les comptes ordinaires débiteurs et de 22 millions sur les crédits à l'immobilier.

La croissance de l'encours douteux et douteux compromis est faible cette année du fait d'un moindre volume de créances déclassées au cours de l'année, 3,0 milliards F CFP contre 4,1 milliards en 2019, alors que la situation économique ne s'est pas améliorée. Cette situation atypique et quelque peu inattendue est le fruit des mesures de soutien aux entreprises, aux particuliers et à leurs trésoreries évoquées plus haut, qui masquent leurs difficultés financières et continueront à le faire jusqu'à ce que ces mesures prennent fin.

Les résultats de l'activité

Au 31 décembre 2020, le taux moyen de dépréciation des créances douteuses est de 54,6 %. Il était de 52,6 % un an plus tôt.

Outres les créances sur la clientèle non financière, les créances rattachées à des participations, classées en « Autres actifs » ont fait l'objet d'une dépréciation à hauteur de 165 millions F CFP en raison de la situation de l'une d'entre-elles.

Les engagements donnés, classés en hors-bilan, ont quant à eux donné lieu à une dotation de provision au cours de l'exercice, pour un montant de 11 millions F CFP.

LE RÉSULTAT AVANT IMPÔTS ET FRBG

Le Résultat Avant Impôts sur les sociétés et charges assimilées, et avant dotation ou reprise au Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG), s'élève à 3 810 millions F CFP contre 5 870 millions F CFP à fin 2019. Ces deux résultats ne sont bien sûr pas comparables compte tenu des circonstances particulières de 2020.

Il se caractérise par les éléments principaux suivants, s'ajoutant au Résultat d'Exploitation :

- Une perte nette de 65 millions F CFP sur actifs immobilisés, dont 57 millions F CFP de dépréciation nette de titres de participation ;

- Une quote-part de résultat rétrocédée par la compagnie d'assurance AXA sur les opérations apportées par la BCI qui s'élève cette année à 20 millions de F CFP contre 114 millions F CFP en 2019 ;

Notons que la quote-part des résultats d'AXA, qui concerne l'assurance décès-invalidité, peut enregistrer des différences importantes d'une année sur l'autre en raison de l'impact des sinistres enregistrés par la compagnie et des provisions techniques décidées par elle. Cette variabilité, et le fait qu'elle soit imprévisible par la BCI, sont les raisons pour lesquelles cette quote-part de résultat est enregistrée en résultat exceptionnel.

LE RÉSULTAT NET

Le Résultat Net de l'exercice s'élève à 1 876 millions F CFP. Il n'est pas comparable aux 2 854 millions F CFP constatés en 2019 au regard des effets de la crise sanitaire sur l'année 2020. On observera toutefois la bonne résilience du résultat de la BCI face à cette crise de grande intensité.

Ce Résultat Net intègre, en 2020, les éléments suivants :

- 1 393 millions d'impôts sur les sociétés,
- 666 millions de contribution sociale additionnelle,
- 26 millions de contribution additionnelle à l'IS,

- Un produit net de 138 millions F CFP lié aux opérations de défiscalisation auxquelles la BCI participe,
- Et un produit de 14 millions F CFP constitué d'impôts différés sur les prêts à taux zéro.

Information des actionnaires

MESURE ET SURVEILLANCE DES RISQUES

L'information relative à la mesure et à la surveillance des risques a fait l'objet de communications formelles par le Comité des Risques au Conseil d'Administration. Suivant les dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la Banque et des services d'investissement soumises au contrôle de l'ACPR, la Banque Calédonienne d'Investissement a poursuivi en 2020 le renforcement de son dispositif de contrôle des risques.

ACTIVITÉ DES FILIALES

L'activité des filiales de la BCI demeure contenue par comparaison au niveau d'activité de la Banque elle-même.

- La **SOCADIR**, SARL créée en 1993, a pour objet principal l'acquisition, la mise en valeur de tous biens et droits immobiliers, bâtis ou non bâtis, et la réalisation de toute construction. Dans ce cadre, elle acquiert, en vue d'assurer leur gestion et leur revente, les biens immobiliers et mobiliers saisis par la BCI et qui n'ont pas trouvé acquéreur lors des enchères. Elle est également propriétaire de locaux qu'elle donne en location à la BCI et dans lesquels la Banque a installé son agence de Bourail. L'exercice 2020 se solde par un bénéfice de

443 692 F CFP après cession de deux biens acquis par adjudication.

- La **SOCALPAR**, SARL créée en 2006, a pour objet principal la prise de participations dans toutes personnes morales et notamment dans toutes sociétés ayant leur siège social en Nouvelle-Calédonie, existantes ou à créer, notamment par voie d'achat de titres, souscription au capital ou toute autre forme ainsi que la gestion des dites participations.

L'exercice 2020 se solde par un résultat nul. Les titres détenus sont tous dépréciés.

- La BCI est également propriétaire de deux SCI, la **SCI DE L'AVENIR**, propriétaire du siège social de la Banque qu'elle donne en location à celle-ci et la **SCI LE BANIAN** propriétaire de 110 places de parking louées principalement au personnel de la Banque. L'activité et les résultats de ces sociétés, utiles au fonctionnement quotidien de l'établissement, n'appellent pas de commentaire particulier.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Nous n'avons connaissance d'aucun événement porté à notre attention postérieurement à la clôture de l'exercice et dont l'incidence aurait pu donner lieu à ajustement dans les comptes annuels, ni d'événements ayant un caractère significatif

sur l'activité de ce début d'année 2021 ou sur la situation financière de l'établissement.

CAPITAL ET DIVIDENDES

Le capital de la BCI est détenu, à hauteur de 50 % par la Nouvelle-Calédonie, de 49,9 % par la COFIBRED et de 0,1 % par l'Agence française de développement.

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BCI, réunie en séance le 22 avril 2020, a approuvé la proposition du Conseil d'Administration de distribuer 900 millions F CFP sur le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Ces dividendes ont été mis en paiement fin juin 2020.

PROJET DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Il est proposé de soumettre à l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires la décision de distribuer 281 millions FCFP de dividendes au titre du résultat 2020 qui s'élève à 1 876 millions FCFP et d'affecter le solde de celui-ci, soit 1 595 millions FCFP en « autres réserves ».

Cette proposition s'inscrit dans les recommandations de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, visant à inciter les établissements de crédit à la plus grande prudence quant à la préservation de leurs fonds propres et la constitution de coussins de sécurité.

PERSPECTIVES

Beaucoup d'incertitudes pèsent sur l'année 2021. Des cas locaux de Covid ont notamment été détectés sur le Territoire calédonien début mars 2021 et ont conduit à un nouveau confinement.

On peut raisonnablement penser, s'agissant de la crise sanitaire, que grâce à la vaccination, les personnes retrouveront progressivement la capacité d'entrer et sortir du Territoire dans le courant 2021, ou peut-être plus tard, au début de l'année 2022. Par là même, les échanges de biens et de services, ainsi que les déplacements de personnes, reprendront leurs rythmes pour retrouver progressivement leurs niveaux antérieurs, au fur et à mesure de la remise en route des moyens de transports et de l'activité mondiale.

En parallèle, la Nouvelle-Calédonie, ses entreprises et ses habitants resteront face à une situation économique incertaine, qui sera, de surcroît, baignée par la faible visibilité sur le devenir politique et institutionnel du Territoire.

Le Territoire a la capacité de relever ces défis, comme il a pu le faire par le passé. Et dans ce contexte très singulier, la BCI, tout en faisant preuve de vigilance, poursuivra son développement et restera très engagée auprès des Calédoniens et des entreprises.



Walpole, Matthew et Hunter, les îles « éloignées »

L'île **Walpole**, d'une superficie d'environ 170 ha, est un atoll surélevé qui s'apparente aux îles de l'archipel des Loyauté. Elle a été découverte en 1794 par le capitaine britannique Butler à bord du navire *Walpole* dont elle tient son nom. L'exploitation du guano de 1916 à 1942 a fortement perturbé les écosystèmes existants et a favorisé l'introduction de nombreuses espèces envahissantes comme le rat du Pacifique (présent aussi aux Chesterfield et à l'île Surprise).

De nombreuses espèces d'oiseaux marins peuplent l'île. On a pu également y observer 3 espèces de reptiles (dont une nouvelle espèce : *Epihator insularis*) et 13 espèces de fourmis, dont 6 considérées comme autochtones.



L'île Matthew. © Bastien PREUSS



L'île Hunter. © Bastien PREUSS

L'île Walpole est aujourd'hui inhabitée mais présente des vestiges d'une occupation préhistorique d'origine mélanésienne et polynésienne. Les fouilles archéologiques ont permis de mettre à jour des restes humains et un grand nombre d'objets (charbon, os et coquillages travaillés).

Les îles **Matthew** et **Hunter** sont deux îles volcaniques, distantes d'environ 76 km et d'une superficie, respectivement, de 70 et 65 ha. Elles présentent des pentes abruptes et des falaises. Un volcan est présent sur Matthew et des fumerolles sulfurées s'échappent encore de Hunter.

La première mention de l'île Matthew faite par un Européen est due au capitaine britannique Thomas Gilbert, commandant le navire *Charlotte*, qui l'aborde le 27 mai 1788

et la nomme d'après le nom de son armateur. L'île Hunter a été découverte par le commandant britannique John Fearn, probablement en 1798, naviguant sur le navire baleinier *Hunter* qui lui donna son nom.

En 2013, les premiers inventaires ont aidé à mieux connaître la végétation, les oiseaux marins et les espèces nuisibles.

Ces deux îles sont classées par les ornithologues au rang de « zones importantes pour la conservation des oiseaux ». Matthew atteint un niveau mondial en matière de nombre de couples reproducteurs pour la sterne fuligineuse avec environ 20 000 couples, pour le fou brun avec 800 couples et peut-être pour le noddî gris avec environ 260 couples.

> Repères :

L'île Walpole s'élève d'environ 70 à 80 m. au-dessus du niveau de la mer.

L'île Hunter était autrefois connue sous le nom d'île Fern ou île Fearn.

“ Du fait de leur isolement, ces trois îles sont des sanctuaires pour de nombreuses espèces d'oiseaux marins. ”

Observés sur Matthew

Oiseaux marins : sterne fuligineuse, noddî gris, noddî brun, puffin du Pacifique, phaéon à brin rouge, fou masqué, fou brun...

Oiseaux terrestres : hirondelle du Pacifique, aigrette à face blanche, martin chasseur, busard de Gould, pluvier fauve, tourne pierre, coucou gris...

Observés sur Hunter

Oiseaux marins : frégate du Pacifique, fou masqué, fou brun, fou à pied rouge, phaéon à brin rouge, puffin du Pacifique, pétrel d'hérald, noddî gris, noddî brun...

Oiseaux terrestres : marouette fuligineuse, hirondelle messagère, héron à face blanche, cormoran noir...

La Banque européenne d'investissement

Créée en 1957 avec le traité de Rome, la Banque européenne d'investissement (BEI) est l'institution financière des États membres de l'Union européenne.

Pauvreté, inégalités, dégradation de l'environnement, changements climatiques – le monde est confronté à d'immenses défis. La Banque européenne d'investissement aide les pays en développement à trouver des solutions innovantes pour encourager une croissance durable, promouvoir les droits humains, réduire la pauvreté et les inégalités et améliorer les conditions de vie de leurs populations.

Depuis plus de 50 ans, la BEI fait office de banque de développement de l'UE au niveau international. Il est important pour l'UE de disposer d'une banque qui mette en avant ses principes, ses valeurs et ses objectifs et qui favorise une croissance stable dans les pays situés au-delà de ses frontières. En effet, les liens économiques entre l'Europe et le reste du monde se resserrent de plus en plus et les événements qui surviennent aux quatre coins de la planète, tels que les déplacements forcés et les changements climatiques, peuvent avoir des répercussions non négligeables.

La BEI s'emploie à produire des résultats tangibles dans la vie quotidienne des populations. Elle est le premier prêteur multilatéral et le principal bailleur de fonds de l'action en faveur du climat dans le monde. Elle soutient l'économie, favorise la création d'emplois et promeut l'égalité.

Basée à Luxembourg, elle dispose d'un réseau de bureaux locaux et régionaux situés en Europe et dans le reste du monde.

La Banque européenne d'investissement met l'accent sur six domaines : Climat et environnement, Développement, Innovation et compétences, Petites entreprises, Infrastructures et Cohésion.

Tous les projets qu'elle finance doivent non seulement être bancables, mais aussi respecter de rigoureuses normes techniques, environnementales et sociales.

La BEI prête des ressources aux secteurs public et privé.

Elle soutient les petites entreprises par l'intermédiaire des banques locales et prête de l'argent aux jeunes pousses innovantes. Les entreprises de taille intermédiaire peuvent recevoir des prêts directs pour leurs investissements de recherche-développement.

La Banque européenne d'investissement est un partenaire historique important de la BCI. Elle a accompagné la Banque depuis sa création sur le financement de dossiers présentant une portée particulière pour le Territoire, soit en matière économique, soit en terme de développement durable.





À PROPOS DE L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Acteur historique en Nouvelle-Calédonie, l'AFD soutient de nombreux projets structurants du Territoire depuis 1947.

Grâce à ses financements, son expertise et sa production de connaissances, elle appuie le secteur public local (collectivités, établissements publics et sociétés d'économie mixte), finance les entreprises et accompagne le développement économique de la Nouvelle-Calédonie.

Depuis 2018, une direction régionale a été créée, en charge des activités du Groupe AFD en Nouvelle-Calédonie, à Wallis-et-Futuna, en Polynésie française ainsi qu'au Timor oriental, au Vanuatu et dans les 13 autres États insulaires du Pacifique.

En 2020, l'AFD a accordé 47,2 milliards F CFP de nouveaux financements pour aider la Nouvelle-Calédonie à répondre à ses défis, et 369,9 millions F CFP dans le cadre de ses activités régionales.

Co-actionnaire historique de la BCI, l'AFD continue d'être un partenaire financier essentiel de la Banque.

> <https://nc.afd.fr>

À PROPOS DE L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

Le groupe Agence française de développement (AFD) est un établissement public qui finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et durable. Plateforme française d'aide publique au développement et d'investissement de développement durable, nous construisons, avec nos partenaires, des solutions partagées, avec et pour les populations du Sud. Nos équipes sont engagées dans plus de 4 000 projets sur le terrain, dans les Outre-mer et dans 115 pays, pour les biens communs

de l'Humanité: le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, l'éducation ou encore la santé. Nous contribuons ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable pour un monde en commun.

Les engagements du groupe AFD se sont élevés en 2020 à plus de 12 milliards d'euros malgré la crise du Covid.

Pour en savoir plus sur les Objectifs de Développement Durables (ODD) et sur les 5 engagements de l'AFD:

> www.afd.fr

Le contrôle interne et la gestion des risques

Le contexte dans lequel évoluent les établissements financiers les conduit à maîtriser un nombre toujours plus élevé de dispositifs réglementaires, à mettre en œuvre une politique de gestion des risques toujours plus aboutie, à sécuriser toujours plus le traitement des opérations et des flux et à adapter en permanence leur organisation à ces contraintes. Les services de contrôle de la Banque veillent à ce que tous les risques soient correctement appréhendés et qu'ils restent compatibles tant avec les capacités financières de l'établissement qu'avec ses fonds propres.

1. ORGANISATION DU CONTRÔLE

Le système de contrôle interne de la BCI s'inscrit ainsi dans le cadre de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la Banque, des dispositions du Code Monétaire et Financier, incluant notamment la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, et des dispositions édictées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ainsi que par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les objectifs du système de contrôle interne de la BCI consistent à :

1. Développer une culture du risque et des contrôles parmi les collaborateurs de la Banque, notamment afin de prévenir le risque de fraude ;
2. Renforcer, de manière continue, l'efficacité et la qualité du fonctionnement de l'entreprise ;
3. Garantir la fiabilité de l'information, notamment en matière comptable et financière ;
4. Assurer la sécurité des opérations conformément aux lois, aux règlements et aux instructions de la Direction Générale.

Afin de dissocier les fonctions opérationnelles des fonctions de contrôle et de se conformer à l'arrêté du 3 novembre 2014, le contrôle repose sur un premier niveau assuré au sein des directions opérationnelles, sur un

deuxième niveau effectué par le contrôle permanent et pris en charge par des services dédiés – qui n'ont pas d'activité opérationnelle au sens réglementaire – et enfin, sur un troisième niveau assuré par le contrôle périodique.

Les acteurs du contrôle permanent de second niveau sont :

- **La Direction des Risques et de la Conformité**, dont les principales missions sont :
 - De concourir à la bonne gouvernance en matière de gestion des risques, notamment en contribuant à l'élaboration des politiques des risques et au dimensionnement de l'appétit aux risques ;
 - De veiller au bon niveau d'information de l'organe de surveillance, des dirigeants effectifs, des autorités de contrôle et de l'ensemble des collaborateurs (prévention) ;
 - D'assurer la mesure des risques (outils et indicateurs) ;
 - De s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs de maîtrise des risques au travers de la surveillance et des contrôles permanents des risques ;
- **La Direction Administrative et Financière**, en charge du contrôle financier ;
- **Le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'informations** ;
- **Le Responsable du Plan d'urgence et de poursuite des activités**.

La mise en œuvre de ces missions contribue au développement et à la sécurité des activités dont la maîtrise

des risques relève, en premier niveau, de la responsabilité des directions opérationnelles. Celles-ci s'assurent de la bonne réalisation des contrôles entrant dans leur champ de responsabilité.

La stratégie de la BCI est d'intégrer la dimension de gestion des risques dans l'ensemble des décisions prises à tous les niveaux. Cela se traduit par une implication forte de la Direction Générale, qui est responsable du dispositif de contrôle interne mais les premiers responsables et contrôleurs de ces risques demeurent bien évidemment les directions et services opérationnels de la Banque.

Au titre du contrôle de niveau 1, ces derniers sont notamment chargés :

- de la conformité et de la maîtrise des activités placées sous leur responsabilité,
- de la mise en œuvre des contrôles de premier niveau,
- de l'établissement, de la mise à jour et du respect des procédures liées à leur périmètre d'activité.

Intervient ensuite le contrôle de niveau 2. À l'issue de leurs missions, les contrôleurs permanents de niveau 2 font part de leurs observations et indiquent le cas échéant aux hiérarchies compétentes, les éventuelles actions correctrices nécessaires, dès lors que celles-ci n'ont pas déjà défini des plans d'action adéquats. Les préconisations du contrôle permanent de 2^e niveau, comme les recommandations

émises par le contrôle périodique, font l'objet d'une mise en œuvre dans un délai apprécié en fonction du niveau de risque.

Il est régulièrement rendu compte, tant à la Direction Générale qu'au Conseil d'Administration, de l'état du dispositif de contrôle permanent et de l'état des risques de la BCI.

2. LES PRINCIPAUX RISQUES

L'activité de la Banque se concentrant pour l'essentiel sur l'octroi de prêts, de crédits et la collecte de ressources, la BCI est principalement exposée aux Risques de Crédits, de taux et de liquidité. Comme tout établissement, elle est également exposée aux risques opérationnels y compris au risque de non-conformité, au risque juridique et au risque portant sur la sécurité des systèmes d'informations et la continuité des activités.

Le Risque de Crédit et de contrepartie est encadré par la politique des Risques de Crédit. Elle fait l'objet de limites par contrepartie et par secteur. Un système délégataire adéquat, complété par un suivi des portefeuilles et un dispositif de surveillance, assure la maîtrise de ce risque.

Le risque de liquidité fait l'objet d'un encadrement rigoureux au sein de la Politique des Risques Financiers. Il repose notamment sur des indicateurs et la BCI veille au respect des ratios réglementaires applicables y compris en anticipant les conséquences des évolutions réglementaires annoncées.

Le risque de taux est lié à l'activité d'intermédiation et de transformation. Il est encadré, tout comme le risque de liquidité, par la Politique des Risques Financiers et fait l'objet de limites spécifiques.

Le risque de change est encadré par des limites strictes. Il est à noter que la parité franc CFP / euro, fixée par décret et inchangée depuis 1949, n'est pas considérée comme présentant un risque. À ce titre, elle ne fait l'objet d'aucune couverture.

Le risque opérationnel se définit comme le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs, y compris le risque juridique. Le risque opérationnel inclut notamment les risques liés à des événements de faible probabilité d'occurrence mais à fort impact ainsi que les risques de fraudes interne et externe.

Le risque juridique résulte du risque de litige avec une contrepartie, provenant de toute imprécision, lacune ou insuffisance susceptible d'être imputable à la Banque au titre de ses opérations.

Le risque de non-conformité se définit comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naîtrait du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières.

Le contrôle interne et la gestion des risques

Enfin, le dispositif de **sécurité des systèmes d'information** vise à protéger la BCI à l'égard des intrusions et des vols d'informations. Il fait l'objet de campagnes de tests, d'audits et de mesures préventives.

2.1 LE RISQUE DE CRÉDIT SUR LA CLIENTÈLE

Ce risque se matérialise lorsque certains clients ne sont plus en mesure de faire face à leurs obligations à l'égard de la Banque. La maîtrise de ce risque découle de la capacité de la Banque à analyser de façon pertinente la situation financière des emprunteurs et la viabilité de leurs projets et, bien entendu, de l'évolution de l'environnement économique.

Conformément à la politique de Risques de Crédit de la BCI, l'acceptabilité du risque repose, en premier lieu, sur la capacité de l'emprunteur à faire face à ses engagements. La prise de garanties est recherchée pour réduire le risque de perte en cas de défaillance de l'emprunteur mais ne peut pas constituer la seule justification de la prise de risque.

La gestion de ce risque est d'autant plus importante lorsque la BCI intervient, dans son rôle d'appui au développement économique, en faveur de filières émergentes.

L'un des faits majeurs de l'exercice 2020 est la crise sanitaire du Covid qui a conduit notamment à la fermeture des frontières de Nouvelle-Calédonie. Cette crise a eu pour

conséquence de dégrader le contexte économique et a conduit à la mise en place très rapide de mesures de soutien à l'économie via les reports d'échéances, le dispositif de Prêts Garantis par l'État et des mesures de soutien propres à la BCI envers la clientèle de particuliers et d'entrepreneurs individuels. Une surveillance renforcée du Risque de Crédit a été mise en œuvre avec l'adaptation du schéma délégataire et le suivi des secteurs pouvant être les plus touchés par le risque de ralentissement économique,

2.1.1 ORGANISATION

► La Direction de l'Exploitation Commerciale

Le contrôle est assuré en premier niveau par les conseillers de clientèle qui procèdent à un suivi permanent des engagements de leurs clients afin d'appréhender toute évolution de nature à dégrader la qualité de leur portefeuille.

Ce suivi s'effectue à partir d'outils de détection avancée du risque basés sur des critères externes et internes, notamment le fonctionnement des comptes (opérations soumises à autorisation, dépassements de limites, impayés, alertes juridiques). Ces indicateurs visent à permettre l'identification et la prise en charge d'un dossier potentiellement à risque, en amont de l'apparition d'impayés.

Ce premier niveau s'attache en outre à instruire les engagements nouveaux avec la prudence qui s'impose, dans

le cadre d'un système de délégations unipersonnelles fondé sur des critères d'encours et de qualité de la contrepartie mesurée par la notation interne.

► Le Service des Risques de Crédit

Le Service des Risques de Crédit, rattaché à la Direction des Risques et de la Conformité, émet un avis indépendant, circonstancié et spécifique sur les demandes de financement faites par des emprunteurs et sortant des délégations accordées à la Direction de l'Exploitation Commerciale.

Le Service des Risques de Crédit procède également à des contrôles à posteriori sur des dossiers de prêts et de crédits afin de vérifier la bonne application de la politique des Risques de Crédit et du schéma délégataire.

Le Service des Risques de Crédit est, par ailleurs, chargé de produire mensuellement les états de surveillance et de contrôle des Risques de Crédits qui permettent de mesurer l'évolution de la qualité globale du portefeuille et de vérifier la bonne diversification de celui-ci par secteur économique mais aussi par filière ou par type de clientèle.

► Les Comités de suivi des Risques de Crédit

Le Service des Risques de Crédit rend régulièrement compte de ses travaux lors de Comités dédiés aux risques réunissant, autour de la Direction Générale, la Direction de

l'Exploitation Commerciale, la Direction des Engagements, la Direction Administration et Finance et la Direction de l'Audit.

Le Comité des Comptes Ordinaires Débiteurs et des Retards Forts examine mensuellement, sur les encours jugés préoccupants, les déclassements en créances douteuses à opérer et décide des plans d'action et de la couverture des risques potentiels.

Le Comité trimestriel des Provisions procède, à partir d'un certain seuil, à la revue des dossiers dépréciés, présentés par le responsable du Service Risques de Crédit, et valide le taux de provisionnement proposé.

Le Comité « Watch List » passe en revue la situation de contreparties déterminée à partir de critères de notation et d'engagements, pour lesquelles une surveillance renforcée est exercée.

Le Comité trimestriel des Risques de Crédit examine l'évolution et la répartition détaillée de l'encours douteux, l'évolution du Coût du Risque, des encours groupes et de l'exposition de la BCI sur les filières sensibles et non sensibles. Une présentation est également effectuée sur les promotions immobilières : suivi des principaux dossiers et évolution statistique. La notion de périmètre de groupe de contrepartie constitue également l'un des axes de ses analyses, conformément aux principes de « grappage » de la réglementation.

► La Direction des Engagements :

Pôle Recouvrement Amiable

Selon les procédures de la BCI, un déclassement en douteux entraîne le transfert du client au Pôle Recouvrement Amiable.

Exceptionnellement, il peut être décidé de conserver la relation au sein du portefeuille du conseiller de clientèle. Cette exception doit faire l'objet d'une note argumentée signée par le conseiller de clientèle et par le Responsable concerné.

Le Service Contentieux

En cas d'échec ou de situation compromise, le dossier est transféré au Service Contentieux pour exécution des garanties ou pour prise de nouvelles garanties judiciaires.

Les encours douteux et les encours douteux compromis (i.e. contentieux) sont spécifiquement identifiés dans le système d'information de la Banque et comptabilisés distinctement des encours sains.

► Les limites globales par filières

Le dispositif se caractérise par les éléments suivants :

Définition d'un périmètre de filières sensibles

Une filière est qualifiée de sensible dès lors que le taux

de provision sur encours bruts moyen des trois derniers exercices est supérieur à 5 % ou si les perspectives de conjoncture économique justifient son maintien ou son entrée dans cette catégorie, selon le principe de précaution. Une surveillance complémentaire est effectuée sur l'évolution du taux de douteux entre deux exercices.

Les filières qualifiées de sensibles sont suivies mensuellement et deux limites ont été fixées

- Limitation pour l'ensemble de ces filières à un plafond d'encours fixé à 30 % de l'ensemble des risques directs et de hors-bilan portés par la Banque.
- Limitation globale des nouveaux octrois de prêts amortissables et crédits promoteurs sur ces filières de façon à se conformer à une tolérance de pertes anticipées liées à ces dossiers et fixée pour l'exercice. Cette limite est déterminée en fonction des historiques de risque enregistrés par la Banque sur ces secteurs et validée par le Conseil d'Administration.

Les filières économiques considérées comme non sensibles, en raison des critères mentionnés supra, font également l'objet d'un encadrement par des limites reposant sur l'encours global.

► Les limites par contrepartie

La réglementation en vigueur définit par ailleurs des limites prudentielles sur les grands risques, c'est à dire un

Le contrôle interne et la gestion des risques

montant au-delà duquel un établissement ne peut s'engager sur une contrepartie (clients ou groupe de clients ayant un lien juridique ou économique).

Ce montant est fixé à 25 % des fonds propres de l'établissement. La BCI a pour sa part fait le choix de se fixer des limites très en deçà de ce seuil.

Au 31 décembre 2020, aucune exposition sur un groupe de contreparties ne dépasse la limite interne de 14 %. La première exposition représente 10,01 % des fonds propres réglementaires de la Banque.

2.1.2 L'ENCOURS DOUTEUX ET CONTENTIEUX À LA BCI

Au 31 décembre 2020, la BCI enregistre un ratio d'encours douteux sur encours total brut de 3,82 % contre 4,04 % fin 2019. Le taux de provisionnement est de 54,6 % contre 52,7 % au 31 décembre 2019.

2.2 LES RISQUES DE GESTION DE BILAN

2.2.1 LE RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité se définit comme l'incapacité à faire face, à tout moment, au remboursement de passifs exigibles et au financement de l'ensemble des actifs. Le maintien d'une liquidité suffisante demeure donc une nécessité primordiale pour les banques.

La mesure de ce risque est effectuée en comparant l'écoulement (ou amortissement) des emplois et celui des ressources, ce qui permet de mettre en évidence les décalages de montant, à différentes échéances, constitutifs d'éventuelles impasses.

La Direction Administration et Finance effectue un suivi quotidien de la trésorerie et de la liquidité avec la production du tableau de suivi de la trésorerie. Elle calcule également chaque jour le ratio de liquidité à court terme (LCR) défini par la réglementation. L'ensemble de ces indicateurs sont transmis à la Direction Générale.

Le LCR vise notamment à encadrer la gestion de la liquidité à court terme dans les banques, en faisant en sorte qu'une banque dispose d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (*HQLA, high quality liquid assets*) non grevés, sous forme d'encaisse ou d'autres actifs, pouvant être convertis en liquidités sur des marchés privés sans perdre – ou en perdant très peu – de leur valeur pour couvrir ses besoins de liquidité, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires.

L'encours de HQLA non grevés doit au moins permettre à la Banque de survivre jusqu'au 30^e jour du scénario de tensions, date à laquelle la direction de l'établissement et les responsables prudentiels auront dû décider des actions correctives appropriées à moins que le problème de la Banque n'ait déjà pu faire l'objet d'une résolution ordonnée.

Au 31 décembre 2020, le LCR de la BCI s'élève à 158 %, pour un seuil minimum fixé par les autorités à 100 %.

Un second ratio réglementaire le NSFR (*Net Stable Funding Ratio*) est actuellement en période d'observation. Il deviendra contraignant à compter du 30 juin 2021. Il vise le même objectif que le LCR mais sur une période d'un an pour inciter les banques à rallonger leur refinancement. Le seuil minimum de ce ratio est fixé à 100 %.

2.2.2 LE RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT GLOBAL

Le risque de taux d'intérêt global est le risque de subir une perte soit en capital (risque de valeur) soit en termes de revenus (risque sur la Marge Nette d'Intérêts) en raison d'une évolution défavorable des taux d'intérêt. Il est donc primordial pour la Banque de disposer des outils nécessaires à la mesure de ce risque afin d'engager les actions correctrices visant à en contrôler les effets.

Le risque de taux structurel de la BCI est mesuré dans une logique de continuité de l'activité en intégrant l'évolution dynamique du bilan. Les actifs et les passifs sont analysés indépendamment sans affectation à priori des ressources aux emplois. L'échéancement des encours intègre le résultat des modélisations des comportements passés de la clientèle, complétés d'hypothèses à caractère conventionnel sur certains agrégats (principalement les dépôts à vue de la clientèle et les fonds propres).

Les impasses ainsi déterminées permettent de calculer la sensibilité de la position de la Banque à la variation des taux.

Les bilans ALM (*Assets and Liabilities Management / Gestion Actif Passif*) sont établis trimestriellement après que les comptes de la période aient été arrêtés. Les hypothèses formées sur les caractéristiques de la production de crédit et de la collecte nouvelle sont ajustées de manière glissante en considération des faits observés sur la période et des orientations données par la Direction Générale.

Dans le cas de la BCI et conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014, c'est le Conseil d'Administration qui approuve les limites de risque proposées par les dirigeants responsables, lors de la séance au cours de laquelle les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion sont examinés, en même temps qu'il prend connaissance de la position de la Banque pour l'exercice écoulé par rapport aux plafonds qu'il avait approuvés. Une information sur le suivi intermédiaire des limites est donnée aux administrateurs dans le cours du deuxième semestre, lors de la présentation du rapport intermédiaire sur le contrôle interne.

Le risque de taux d'intérêt est mesuré trimestriellement à la BCI, au moyen d'un outil de modélisation des écoulements des principaux postes de son bilan, sur la base des quatre scénarios :

- une hausse des taux courts et longs de 100 points de base ;
- une baisse des taux courts et longs de 100 points de base ;

- une repentification : baisse des taux courts de 50 points de base simultanée à une hausse des taux longs de 50 points de base ;
- une dépentification : hausse des taux courts de 50 points de base simultanée à une baisse des taux longs de 50 points de base.

Le risque est encadré par une double limite, fixée par le Conseil d'Administration en août 2016 et reconduite depuis, qui vise à ce que l'un de ces scénarios n'induisse pas une perte de plus de 5 % sur 12 mois ou de 9 % sur 24 mois, de la Marge Nette d'Intérêts prévisionnelle.

Au cours de l'exercice 2020, la BCI n'a pas été conduite à effectuer des opérations de couverture de risque de taux.

2.3 LE RISQUE DE RÈGLEMENT, DE CHANGE ET LES RISQUES DE MARCHÉ

Bien que ces risques ne soient pas les principaux risques auxquels la BCI est exposée compte tenu de son activité, un dispositif de surveillance et de limite est toutefois en vigueur.

2.3.1 LE RISQUE DE RÈGLEMENT

Un plafond interne, applicable à chacune des contreparties et aux groupes de contreparties bancaires auprès desquelles la BCI dispose d'avoirs, a été défini au regard d'un certain nombre de critères. Critères notamment

de taille et d'assise financière de l'entité analysée, ainsi que, mais dans une moindre mesure, du niveau de nos relations avec ces entités.

Les utilisations sont suivies en permanence par les opérateurs et contrôlées quotidiennement par la Direction Financière ; les limites sont fixées et revues autant que nécessaire et au moins une fois par an par le Conseil d'Administration.

2.3.2 LE RISQUE DE CHANGE

La BCI est potentiellement exposée au risque de change au travers, d'une part, de son activité de change manuel (du fait du décalage entre commandes de devises et écoulement de celles-ci auprès de la clientèle) et, d'autre part, de la collecte de dépôts libellés en devises auprès de sa clientèle.

Le plafond de risque retenu, qui donne lieu à surveillance quotidienne par la Direction Administration et Finance, correspond à la valeur maximale d'exposition à partir de laquelle nous serions tenus d'allouer à ce risque des fonds propres réglementaires. Ce plafond représente 2 % des fonds propres réglementaires.

Au 31 décembre 2020, les positions nettes en devises de la Banque sont longues, c'est à dire caractérisées par un excédent des avoirs sur les dettes, dans toutes les devises. La limite globale, constituée de la somme des valeurs absolues

Le contrôle interne et la gestion des risques

des positions par devises s'inscrit dans la limite du plafond ci-dessus et y est demeurée tout au long de l'année.

2.3.3 LE RISQUE DE MARCHÉ

Les risques de marché naissent des fluctuations affectant les principaux paramètres de valorisation d'un portefeuille de négociation : taux d'intérêt, cours des devises, cotation des titres, etc. Les risques de marché sont en général le pendant négatif d'actions intentionnelles fondées sur l'anticipation d'une évolution profitable de ces mêmes paramètres pour l'établissement.

La BCI ne s'expose pas à des risques de cette nature, les métiers hautement spécialisés qui les sous-tendent ne correspondant ni à sa vocation ni à son savoir-faire. Lorsqu'elle agit dans un cadre commercial et pour le compte de ses clients dans des opérations présentant intrinsèquement des risques de marché, la BCI s'oblige à se couvrir systématiquement, de sorte que la position nette qui en résulte pour elle soit exactement compensée. La Banque se retrouve alors exclusivement face à un risque de contrepartie ou de crédit qui naîtrait de la défaillance à l'échéance de son propre client quant à l'exécution du contrat.

2.4 LES RISQUES OPÉRATIONNELS

Le risque opérationnel, défini par l'article 10 j de l'arrêté du 3 novembre 2014, est « le risque de pertes » découlant

d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs, y compris le risque juridique.

Le mécanisme de prévention et de couverture des risques de la BCI repose sur l'élaboration et la revue annuelle de la cartographie des risques opérationnels. Cette cartographie est une analyse prospective permettant d'identifier les différentes situations de risques opérationnels susceptibles de se répercuter sur les activités de l'établissement.

La connaissance des risques et de leurs impacts au travers de la cotation est le prérequis pour mettre en place des plans d'actions adaptés dont l'objectif est de piloter les principaux risques afin d'en réduire la charge pour l'établissement.

L'objectif de la cotation est de favoriser une gestion des risques par priorisation par rapport à des risques récurrents et des risques majeurs.

Les contrôles de premier niveau et de deuxième niveau sont formalisés au sein d'un outil dédié qui permet d'enregistrer et de tracer les contrôles permanents et de piloter l'ensemble du dispositif (suivi, analyse des résultats et plans d'actions).

Lors des études de processus et des contrôles agences, les contrôles contradictoires, réalisés en partie sur un échantillon contrôlé en premier niveau, permettent de

mesurer l'efficacité du dispositif de contrôle interne et le degré de maîtrise du risque.

À l'issue de ses missions de contrôle, le service des Risques Opérationnels formalise ses constats et préconisations dans un rapport remis aux responsables de l'entité concernée, à la Direction Générale et à la Direction de l'Audit. Les résultats des travaux menés par ce service sont présentés trimestriellement dans le cadre du Comité des Risques Opérationnels.

Dans la conduite de son activité, la BCI dispose d'un référentiel très complet de procédures, de notes de service, de chartes et de politiques. Toutes les activités de la Banque ont été inventoriées et toutes font l'objet de procédures. La maille est très fine pour les activités qui constituent le cœur de notre métier : dépôts, crédits, guichet, risques, contrôles, reporting et sécurité opérationnelle (informatique, anti-intrusion, événements climatiques, etc.), gestion du personnel et habilitations. L'actualisation de ce dispositif oblige à un effort permanent de mise à jour et de formalisation de nouvelles procédures.

2.5 LES RISQUES DE NON-CONFORMITÉ ET DE BLANCHIMENT ET FINANCEMENT DU TERRORISME

Le Pôle Conformité de la Direction des Risques et de la Conformité identifie, évalue et suit les risques de non-conformité encourus par l'établissement, conseille et rend

compte à la Direction Générale ainsi qu'à la Direction des Risques et de la Conformité.

À cette fin, le Pôle Conformité — Lutte Contre le Blanchiment et Financement du Terrorisme (LCB-FT) — rend un avis de conformité avant le lancement d'un nouveau produit ou processus, assiste et conseille les collaborateurs de la Banque sur des problématiques portant sur la conformité bancaire, effectue des contrôles portant sur la mise en œuvre par les opérationnels concernés par les évolutions législatives et règlementaires. Un Comité Nouveau Produit / Nouveau Processus renforce le dispositif existant et formalise dans une fiche les avis des services supports et de contrôles concernés. Ce comité rassemble les membres du Comité de Direction et est présidé par le Directeur Général.

Le Pôle Conformité veille à la cohérence et à l'efficacité du contrôle ainsi qu'au respect de la réglementation en vigueur relative à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Le Pôle a notamment pour missions :

- La formation : la sélection des supports de formation LCB/FT, dispensée en e-learning depuis 2018 et l'organisation de formations présentielle destinées notamment aux nouveaux entrants ;
- La surveillance, la détection, le renseignement des flux atypiques ainsi que la déclaration des transactions à TRACFIN ;

- Le contrôle du risque de non-conformité ainsi que le respect de la réglementation en vigueur.

Le contrôle des opérations atypiques de la BCI se fait au travers d'un logiciel qui couvre l'ensemble du processus de détection préventive du blanchiment d'argent permettant ainsi de contrôler les relations clients selon une typologie de risques. Les opérations atypiques ainsi détectées sont remontées sous forme d'alertes aux collaborateurs en charge de la relation commerciale. Le contrôle de premier niveau du traitement de ces alertes est effectué par des collaborateurs de la Direction de l'Exploitation Commerciale. Le Pôle Conformité LCB-FT effectue un contrôle de second niveau sur la qualité des réponses apportées ainsi que sur la complétude du traitement des alertes. Le Pôle Conformité LCB-FT dispose d'un environnement qui lui est dédié dans lequel sont insérés certains scénarios de profilage.

Le comité Conformité, auquel siègent la Direction Générale, la Directrice des Risques et de la Conformité et les représentants des directions opérationnelles, se tient trimestriellement.

2.6 LE PLAN DE CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS ET LA SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION

La BCI a mis en place un Plan d'Urgence et de Poursuite des Activités (PUPA) c'est-à-dire, tel que le définit la réglementation bancaire : « l'ensemble de mesures visant

à assurer, selon divers scénarios de crises, y compris face à des chocs extrêmes, le maintien, le cas échéant de façon temporaire selon un mode dégradé, des prestations de services ou d'autres tâches opérationnelles essentielles ou importantes de l'entreprise puis la reprise planifiée des activités et à limiter ses pertes ».

La réglementation demande également aux établissements financiers de s'assurer, d'une part que leur organisation et la disponibilité de leurs ressources humaines, immobilières, techniques et financières font l'objet d'une appréciation régulière au regard des risques liés à la continuité de l'activité et d'autre part, de s'assurer de la cohérence et de l'efficacité des plans de continuité de l'activité dans le cadre d'un plan global.

Ceci implique de vérifier que les procédures de secours informatiques sont disponibles afin d'assurer la continuité de l'exploitation en cas de difficultés graves dans le fonctionnement des systèmes informatiques et que l'intégrité et la confidentialité des informations sont préservées en toute circonstance. Ce contrôle de la sécurité des systèmes d'information est assuré par le **Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI)**.

Afin d'assurer sa continuité d'activité, la BCI dispose d'un PUPA couvrant plusieurs scénarios de sinistres détaillés ci-dessous :

- indisponibilité durable des locaux ;
- indisponibilité durable du système d'information ;
- indisponibilité durable des personnes.

Le contrôle interne et la gestion des risques

Et, compte tenu de la récurrence des cyclones tropicaux dans la zone du Pacifique Sud, un scénario de crise spécifique à ce type de phénomène a également été formalisé.

3 niveaux ont été définis et retenus pour la poursuite de l'activité de la Banque. L'ensemble des processus et activités de la BCI ont été catégorisés selon ces niveaux :

- Niveau 1, correspondant à la poursuite des activités composant le noyau prioritaire, sous 4 h,
- Niveau 2, correspondant à la poursuite des activités secondaires, sous 2 à 5 jours ouvrés,
- Niveau 3, correspondant à la poursuite des autres activités, sous une semaine, voire plus.

Les personnes disposant des savoir-faire pour réaliser chaque activité prioritaire sont identifiées. Le cas échéant, des procédures dégradées sont formalisées quand un fonctionnement en mode non nominal de l'activité est acceptable.

En cas de crise, l'information remonte par voie hiérarchique et la Direction Générale convoque la cellule de crise qui décide alors d'activer ou non le PUPA. Suivant la nature de la crise, la cellule de crise se réunit *a minima* une fois par jour pour faire un point de situation et anticiper les actions à venir que ce soit en interne pour l'organisation de l'activité ou en externe (relation avec prestataires, communication).

En cas d'indisponibilité des locaux, le personnel devant effectuer des opérations prioritaires est redéployé au sein de notre réseau d'agences.

En cas d'indisponibilité du Système d'Information (SI), la BCI le bascule sur son site de secours informatique.

En cas d'indisponibilité durable des personnes, un pilotage des activités prioritaires en manque de personnel est effectué quotidiennement au travers d'un tableau de bord et des moyens exceptionnels sont alors alloués pour assurer la continuité (redéploiement d'agents sur d'autres activités, priorisation des tâches, etc.).

Concernant le scénario d'indisponibilité du SI, quatre tests de bascule informatique annuels sont réalisés permettant de s'assurer de notre capacité à basculer sur notre site de secours informatique. Les groupes électrogènes alimentant notamment les salles informatiques font également l'objet de plusieurs tests.

Au cours de l'exercice 2020, le PUPA « Cyclone » a été déclenché à plusieurs reprises. Le bilan du déclenchement de ces PUPA « Cyclone » est positif. Les procédures sont correctement appliquées, les consignes de sécurité, d'arrêt et de reprise des activités sont efficaces et opérationnelles.

En mars 2020 la BCI a initié puis déployé le plan de prévention Covid et de continuité de service construit autour

de différentes phases. La phase 1, dite de prévention, en l'absence de cas avéré en Nouvelle-Calédonie; la phase 2, dite de plan d'action renforcé, déclenchée au premier cas local déclaré sur le sol calédonien; la phase 3, dite de pandémie avérée en Nouvelle-Calédonie.

Une cellule de crise décisionnelle dédiée à la gestion de crise du Covid a été mise en place dès le 10 mars 2020.

Le rôle de cette cellule de crise est de :

- Coordonner chacun des services opérationnels,
- Proposer et mettre en place les actions concrètes pour la sécurité des personnes et des valeurs,
- Déterminer les actions nécessaires en matière de sécurité,
- Définir les moyens nécessaires à mettre en place lors de la crise en collaboration avec les pouvoirs publics,
- Définir les attributions et responsabilités de chaque collaborateur durant la période de crise,
- Communiquer sur les moyens mis en œuvre.

La phase 2 a été enclenchée le 22 mars 2020. Parmi les mesures prises :

En agence :

- Le nombre de clients simultanés en agence **est limité à 6**,
- Des **vigiles** sont mis en place, au cas par cas, à l'entrée de certaines agences très fréquentées,
- Des **bureaux dédiés** sont aménagés pour recevoir la clientèle si nécessaire,
- Des **hygiaphones** sont installés,

- Les clients et les collaborateurs sont invités à **privilégier les canaux à distance**,
- Des **mesures de modification des processus crédits, afin de travailler à distance avec les clients**, sont mises en œuvre.

Au siège :

- **La circulation des clients au sein du siège est cantonnée**,
- Des **mesures de cloisonnement** de certains services ont été déployées afin de **garantir les meilleures conditions de travail et la gestion des fonctions sensibles**,
- La **mise à l'arrêt des prestataires extérieurs** non-essentiels a été décidée,
- La **signature des contrats** est effectuée dans des **bureaux dédiés** ou par **réception de document en version numérique**,
- Les **réunions physiques** sont suspendues,
- Les **collaborateurs** des directions enregistrant des baisses d'activité renforcent les directions surchargées.

Dans l'ensemble de l'établissement :

- Une **information et des rappels périodiques des mesures barrières** ont été mises en place.

Le déconfinement a été mis en œuvre sur le Territoire à compter du 20 avril 2020. Les mesures prises par la BCI lors de la phase 2 de son plan d'urgence et de poursuite d'activité ont ainsi été progressivement levées pour s'achever le 4 mai 2020.

Le plan de prévention Covid et de continuité de service a été réactivé en mars 2021 lors du déclenchement du deuxième confinement, suite à la détection de nouveaux cas positifs sur le Territoire.

Il n'existe pas, au 31 décembre 2020, de fait exceptionnel ni de litige susceptible d'affecter de façon significative les résultats et la situation financière de la Banque et dont les conséquences, telles qu'estimées par la Banque, n'auraient pas été prises en compte. Les actions en responsabilité engagées contre la Banque sont identifiées et provisionnées à hauteur du risque estimé.



Le Dôme - Site Matama dans le lagon de l'atoll Huon, pinnacle corallien recouvert par des millions d'apogons et de nombreuses autres espèces. © MACIAS Mathieu/Imag'in Air&Sea

Les atolls d'Entrecasteaux et les récifs Petrie et Astrolabe

Qualifiés par la communauté scientifique de zones « sauvages », ces récifs isolés sont bien plus riches que tous les autres récifs de Nouvelle-Calédonie, mais aussi de l'ensemble du Pacifique insulaire.

Au nord de la Grande-Terre, l'îlot Huon, l'îlot Fabre, l'îlot Leleizour et l'îlot Surprise forment les **atolls d'Entrecasteaux** et sont inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis juillet 2008. Toute cette aire est protégée et classée en réserves intégrales et naturelles.

C'est un espace essentiel pour la reproduction des tortues vertes dans la région Pacifique. Le nombre de pontes de tortues vertes a été estimé à 28 000 par an. C'est également un des sites majeurs pour la conservation des oiseaux marins. On évalue le nombre de couples nicheurs reproducteurs à 30 000 et le nombre d'espèces nicheuses à 12.

Situés à plusieurs heures de navigation au nord-ouest d'Ouvéa, les récifs et lagons de **Petrie** et **Astrolabe** s'illustrent par la grande diversité des espèces de poissons qu'ils abritent. Petrie détient d'ailleurs le record mondial en matière de densité de biomasse, et les récifs Astrolabe se placent en seconde position. Depuis 2018, la totalité de Petrie et Astrolabe est classé en réserves intégrales.

“ La Nouvelle-Calédonie abrite 30 % des récifs vierges de la planète. ”

Ces dangereux récifs à fleur d'eau sont probablement connus depuis 1827, lors du passage de Jules Dumont d'Urville dans les eaux d'Ouvéa, à bord de son navire l'*Astrolabe*. Ce nom, attribué au récif, fait surtout référence au navire de Jean-François de La Pérouse, qui s'abîma en 1788 dans cette région du monde, et commémore également le navire homonyme de Dumont d'Urville. Le récif Petrie est notifié pour la première fois en mars 1835 par le lieutenant Peter Petrie qui lui donna son nom.

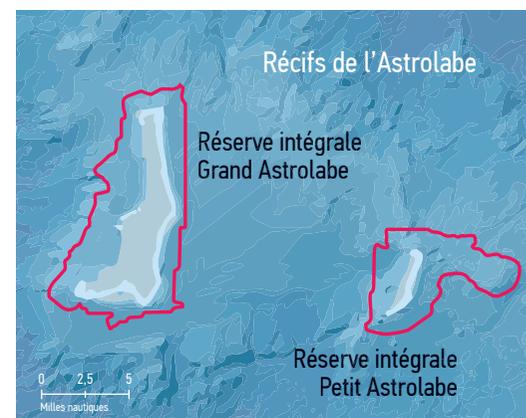
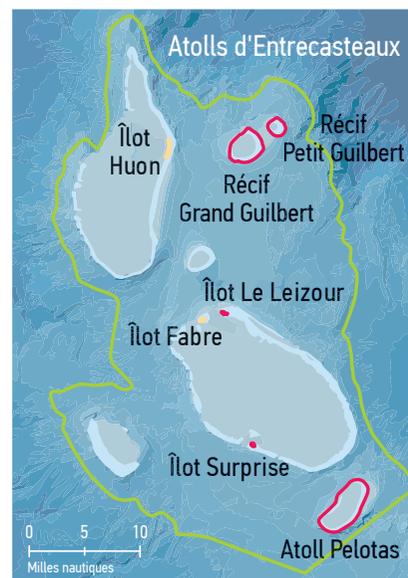
Des missions de suivi se rendent régulièrement sur place pour suivre l'évolution des pontes des tortues, de la fréquentation des oiseaux et de la végétation sur les quatre îlots du site. D'autres expéditions sont également organisées pour le suivi des récifs et l'entretien des stations météorologiques.

> Repères :

Entrecasteaux : superficie de 3 240 km² dont 65 km² sont en réserves intégrales et 3 175 km² en réserves naturelles.

Petrie : 195 km² de réserve intégrale.

Astrolabe : 310 km² de réserve intégrale.



— Réserve naturelle
— Réserve intégrale

Le rapport général des Commissaires aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2020

OCEA NOUVELLE-CALÉDONIE

Le Forum du Centre
30 route de la Baie-des-Dames
BP 73 - 98845 Nouméa Cedex

KPMG AUDIT

Immeuble Koneva - 3 rue Ernest-Massoubre
Baie de l'Orphelinat
BP 2232 - 98846 Nouméa Cedex

COMMISSAIRES AUX COMPTES, MEMBRES DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE NOUMÉA

BANQUE CALÉDONIENNE D'INVESTISSEMENT SAEM

Siège social : 54, avenue de la Victoire - 98000 Nouméa
Capital social : 15 000 000 000 F CFP

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Banque Calédonienne d'Investissement SAEM, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au COVID-19. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel françaises telles qu'applicables en Nouvelle-Calédonie; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français tels qu'applicables en Nouvelle-Calédonie, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note des états financiers qui expose les effets de la crise COVID-19 sur le Risque de Crédit.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

ESTIMATIONS COMPTABLES :

Votre société constate des dépréciations ainsi qu'une provision pour risque afin de couvrir les Risques de Crédit inhérents à ses activités, selon les modalités décrites dans les notes de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des Risques de Crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et des provisions spécifiques et avons procédé sur ces bases, ainsi que par sondages, à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel françaises telles qu'applicables en Nouvelle-Calédonie, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participations et de contrôle ont été mentionnées dans le rapport de gestion.

Nouméa, le 6 avril 2021
Les commissaires aux comptes,

OCEA NOUVELLE-CALÉDONIE
Serge Benedetto
Associé

KPMG Audit
Romain Chomiki
Associé

LES COMPTES ANNUELS PUBLIABLES AU 31 DÉCEMBRE 2020

ACTIF

en milliers F CFP

Notes	31/12/2020	31/12/2019
Opérations de trésorerie et interbancaires	57 859 667	65 961 805
Caisse, banques centrales, C.C.P	30 668 336	33 458 374
2.1 Créances sur les Établissements de Crédit	27 191 332	32 503 431
- À vue	14 090 555	21 150 435
- À terme	13 100 777	11 352 996
2.2 Créances sur la clientèle	302 152 597	283 054 857
Créances commerciales	441 581	873 063
Autres concours à la clientèle	295 047 270	273 910 101
Comptes ordinaires débiteurs	6 663 747	8 271 693
Opérations sur titres	6 037 732	6 695 944
2.3.1 Obligations et autres titres à revenu fixe	6 037 732	6 690 724
2.3.2 Actions et autres titres à revenu variable	-	5 220
Valeurs immobilisées	3 390 549	2 861 150
2.4 Prêts participatifs	21 035	20 929
2.5 Participations et autres titres détenus à long terme	345 737	358 705
2.6 Parts dans les entreprises liées	241 606	252 645
2.7 Immobilisations incorporelles	213 247	82 200
2.8 Immobilisations corporelles	2 568 923	2 146 672
2.9 Créances douteuses	-	-
Comptes de tiers et divers	7 786 102	7 194 436
2.9.1 Autres actifs	5 415 311	5 151 785
2.10.1 Comptes de régularisation	2 370 791	2 042 650
TOTAL ACTIF	377 226 648	365 768 191

PASSIF

en milliers FCFP

Notes	31/12/2020	31/12/2019
Opérations de trésorerie et interbancaires	57 842 934	32 288 911
2.1 Dettes envers les établissements de crédit	57 842 934	32 288 911
- À vue	3 968 690	2 041 812
- À terme	53 874 244	30 247 099
2.2 Comptes créditeurs de la clientèle	236 953 144	213 278 952
Comptes d'épargne	27 656 518	27 097 449
- À vue	27 656 518	27 097 449
Autres dettes	209 296 626	186 181 503
- À vue	135 876 292	114 159 513
- À terme	73 420 334	72 021 991
2.3.3 Dettes représentées par un titre	32 914 664	72 139 928
Titres de créances négociables	32 914 664	72 139 928
Comptes de tiers et divers	7 699 367	7 891 439
2.9.2 Autres passifs	2 614 681	2 773 111
2.10.2 Comptes de régularisation	5 084 686	5 118 328
Provisions et dettes subordonnées	7 952 563	7 281 315
2.11 Provisions pour risques et charges	2 431 856	1 760 608
2.12 Fonds pour risques bancaires généraux	5 520 707	5 520 707
2.13 Capitaux propres hors FRBG	33 863 975	32 887 647
Capital souscrit versé	15 000 000	15 000 000
Réserves	16 987 647	15 033 901
Report à nouveau débiteur	-	-
Résultat de l'exercice	1 876 328	2 853 746
TOTAL PASSIF	377 226 648	365 768 191

LES COMPTES ANNUELS PUBLIABLES AU 31 DÉCEMBRE 2020

ENGAGEMENTS REÇUS

en milliers F CFP

Notes	31/12/2020	31/12/2019
3.1.1 Engagements de financement	7 756 563	1 789 976
Engagements reçus d'établissements de crédit	7 756 563	1 789 976
3.2.1 Engagements de garantie	2 424 690	2 404 367
Engagements reçus d'établissements de crédit	2 424 690	2 404 367
3.3 Autres engagements reçus	10 132 153	1 707 854
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	10 132 153	1 707 854
Engagements reçus de la clientèle	-	-
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	20 313 406	5 902 197

ENGAGEMENTS DONNÉS

en milliers F CFP

Notes	31/12/2020	31/12/2019
Engagements de financement	31 297 742	28 561 057
3.1.2 Engagements en faveur de la clientèle	31 297 742	28 561 057
Engagements en faveur d'établissements de crédit	-	-
Engagements de garantie	9 693 579	12 415 025
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	964 305	1 016 700
3.2.2 Engagements d'ordre de la clientèle	8 477 146	11 132 397
Engagements donnés sur clientèle douteuse	252 128	265 928
3.3.2 Autres engagements donnés	19 551 217	56 417 616
Autres engagements donnés	19 551 217	56 417 616
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	60 447 168	97 393 698

COMPTE DE RÉSULTAT

en milliers FCFP

Notes	31/12/2020	31/12/2019
4.1 Intérêts et produits assimilés	9 050 947	9 419 714
Sur opérations avec les établissements de crédit	23 613	66 377
Sur opérations avec la clientèle	9 027 334	9 353 337
4.2 Intérêts et charges assimilées	- 2 354 143	- 2 732 323
Sur opérations avec les établissements de crédit	- 615 932	- 790 173
Sur opérations avec la clientèle	- 1 200 081	- 1 323 056
Sur dettes représentées par des titres	- 537 207	- 618 330
Autres intérêts et charges assimilées	- 922	- 763
4.3 Revenus des titres à revenu variable et à taux fixe	75 080	85 226
4.4 Commissions (Produits)	4 748 178	4 824 425
4.5 Commissions (Charges)	- 1 121 284	- 1 187 883
4.6 Gains sur opérations de portefeuille de négociation	405 701	612 033
Solde (bénéfice) des opérations de change	405 701	612 033
4.7 Gains sur opérations de portefeuille de placement et assimilés	-	-
Solde (bénéfice) des opérations sur titres en portefeuille	-	-
4.8 Autres produits et charges d'exploitation bancaire	89 879	136 603
4.8.1 Autres produits d'exploitation bancaire	160 503	228 786
4.8.2 Autres charges d'exploitation bancaire	- 70 624	- 92 184
Produit Net Bancaire	10 894 358	11 157 795
4.9 Charges générales d'exploitation	- 5 237 730	- 5 162 876
4.9.1 Frais de personnel	- 3 701 893	- 3 738 577
4.9.2 Autres frais administratifs	- 1 493 861	- 1 375 159
4.9.3 Impôts et taxes	- 41 976	- 49 139
4.10 Dotations aux amortissements et dépréciations	- 322 070	- 287 283
Résultat brut d'exploitation	5 334 557	5 707 636
4.11 Coût du Risque	- 1 498 013	72 660
Résultat d'Exploitation	3 836 544	5 780 296
4.12 Gains ou pertes sur actifs immobilisés	- 65 167	8 974
Résultat courant avant impôts	3 771 377	5 789 270
4.13 Résultat exceptionnel	38 933	80 907
Résultat avant FRBG et impôts	3 810 310	5 870 177
2.12 Dotations / Reprises de FRBG et provisions règlementées	-	- 480 008
4.14 Impôts sur les bénéfices	- 1 933 982	- 2 536 423
RÉSULTAT NET	1 876 328	2 853 746

Assemblée Générale Ordinaire

du 22 avril 2021

RÉSOLUTION N° 1

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2020

L'Assemblée Générale de la Banque Calédonienne d'Investissement, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, réunie le 22 avril 2021,

- après avoir pris connaissance du rapport sur les comptes annuels, du bilan, du compte de résultat et de l'annexe qui lui ont été présentés par le Directeur Général et du Président du Conseil d'Administration,
- après avoir entendu le rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux Comptes, OCEA NOUVELLE-CALÉDONIE Audit, représenté par Monsieur Serge BENEDETTO et KPMG Audit représenté par M. Romain CHOMIKI,

1. Approuve les comptes qui lui ont été remis,
2. Fait siens tous actes et opérations effectués au cours de l'exercice et donne quitus à son Conseil d'Administration de sa gestion de l'exercice 2020.

RÉSOLUTION N° 2

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020 ET MISE EN DISTRIBUTION DU DIVIDENDE

L'Assemblée Générale de la Banque Calédonienne d'Investissement, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, réunie le 22 avril 2021, approuve, après avoir constaté que les comptes de l'exercice 2020 se soldent par un bénéfice net de 1 876 327 973 F CFP, la proposition du Conseil d'Administration de distribuer 281 000 000 F CFP et d'affecter le solde, soit 1 595 327 973 F CFP en « autres réserves ».

Le montant des dividendes ayant été arrêté à 281 000 000 F CFP, l'assemblée constate que le dividende brut s'établit pour les trois actionnaires, ainsi qu'il suit :

- pour la Nouvelle-Calédonie à 140 500 000 F CFP ;
- pour la COFIBRED à 140 219 000 F CFP ;
- pour l'Agence française de développement à 281 000 F CFP.

Ces dividendes seront pour leur montant net, soit après déduction de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières dû du fait de cette distribution, mis en paiement à partir du 15 juin 2021 et au plus tard le 30 juin 2021.

RÉSOLUTION N° 3

AVIS CONSULTATIF SUR LA RÉMUNÉRATION VERSÉE EN 2020 AUX PERSONNES RÉGULÉES VISÉES À L'ARTICLE L.511-71 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque Calédonienne d'Investissement, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, réunie le 22 avril 2021, connaissance prise du rapport du Conseil, consultée en application de l'article L.511-73 du Code monétaire et financier, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures d'un montant de 222 019 707 F CFP versées durant l'exercice 2020 aux personnes mentionnées à l'article L.511-71 du Code monétaire et financier.

PROJET DE RÉSOLUTION N° 4

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS VISÉS AUX ARTICLES L.225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque Calédonienne d'Investissement, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, réunie le 22 avril 2021, prend acte du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés visés aux articles L.225-38 et suivants de Code de Commerce et relève l'absence de conventions et d'engagements.

PROJET DE RÉSOLUTION N° 5

POUVOIRS POUR FORMALITÉS

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque Calédonienne d'Investissement donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale Ordinaire pour effectuer toutes formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur relatifs à l'ensemble des résolutions qui précèdent partout où besoin sera.



Les plateaux de Chesterfield et de Bellona

D'une surface cumulée d'environ 24 000 km² et composés essentiellement de récifs coralliens, les plateaux de **Chesterfield** et de **Bellona** se situent à 200 milles nautiques à l'ouest de la Grande Terre. Ces plateaux sont remarquables pour l'abondance de leur biodiversité marine, notamment des poissons de récif, ce qui confirme l'état de santé exceptionnel de cette zone. La richesse spécifique reste tout de même plus élevée à Chesterfield qu'à Bellona.

Chesterfield est un site majeur de ponte des tortues vertes dans l'océan Pacifique. Les tortues venant pondre aux Chesterfield-Bellona est estimée, en moyenne annuelle, à 17 000 femelles.

Les oiseaux marins, noddis bruns et noirs, puffins du Pacifique, fous bruns et masqués s'y reproduisent en grand nombre. 30 couples reproducteurs de la *sterne nérés exsul* (sous-espèce endémique) nichent aux Chesterfield.

Les récifs de Chesterfield sont une zone importante de reproduction pour les requins de récif, ainsi que pour des requins-tigres. L'ensemble Chesterfield-Bellona semble être un relai dans les migrations régionales des grands prédateurs (requin blanc et requin-tigre).

Les baleines à bosse occupent toujours l'archipel Chesterfield-Bellona, c'est une zone d'accouplement, de mise bas et d'allaitement. Entre la fin du XVIII^e siècle et les années 1970, une intense activité de chasse à la baleine et au cachalot a décimé les populations de mammifères marins dans le Pacifique. Une base baleinière fut ainsi installée à Chesterfield en 1863. La population actuelle de baleines à bosse ne représenterait plus que 1 % de la population d'origine avant son exploitation (plus de 210 000 baleines à bosse ont été capturées entre 1904 et 1972 dans l'hémisphère sud).

“ 229 espèces de poissons ont été observées en 2013, dont 25 nouvelles. ”

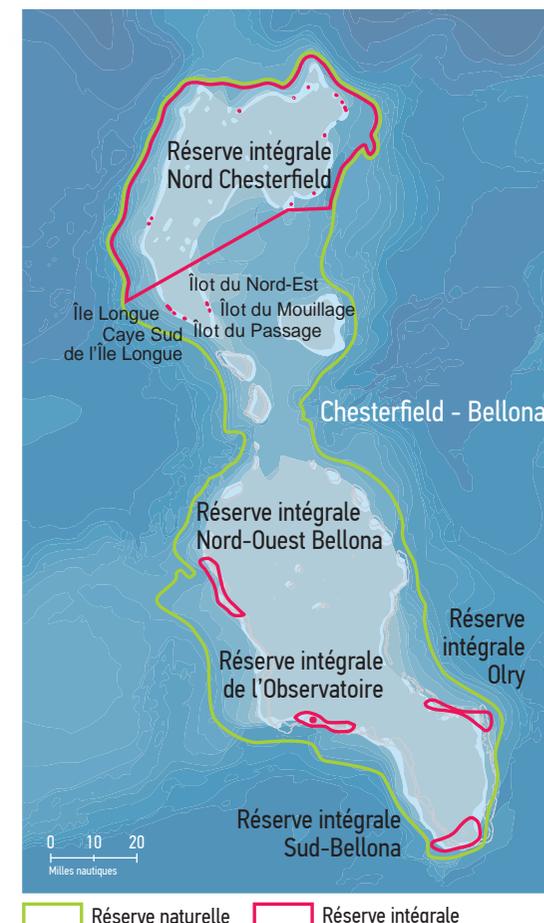
Ces récifs exceptionnels et sensibles sont sous étroite surveillance. Après les premières missions exploratoires menées en 2012, des missions marines et terrestres sont effectuées régulièrement, avec pour objectifs de suivre les pontes de tortues vertes, l'évolution des populations invasives et de réaliser un suivi des populations d'oiseaux le plus complet possible.

> Repères :

Chesterfield et Bellona : 6 660 km² de réserve intégrale et 17 407 km² de réserve naturelle terrestre et marine.

Les récifs ont été découverts en 1793 par Matthew Boyd à bord de *La Bellona* et ont été fréquentés au XIX^e siècle par les baleiniers et les exploitants de guano.

L'archipel devient français le samedi 15 juin 1878, lors de sa prise de possession par le lieutenant de vaisseau Louis Adolphe Guyon, dans le but d'y exploiter le guano.



CADRE GÉNÉRAL

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire du Covid. La propagation rapide de la pandémie a entraîné une dégradation de la situation économique mondiale, touchant de nombreux secteurs d'activité et se traduisant par des répercussions importantes sur les activités économiques de nombreux pays. Les restrictions à la mobilité dans les zones touchées et la perturbation des échanges de biens et services durant l'année ont eu un impact manifeste sur les chaînes de valeur économique dans les zones géographiques et les secteurs d'activités concernés (recettes touristiques, transport aérien, ventes locales, etc.). La Nouvelle-Calédonie n'a pas été épargnée.

Afin de soutenir l'économie durant cette crise sanitaire, les pouvoirs publics nationaux et locaux ont annoncé des mesures visant à fournir une aide financière et non financière aux personnes et aux secteurs d'activités affectés.

La crise du Covid s'est également propagée à la sphère financière entraînant notamment une très forte volatilité et des fluctuations erratiques de marché. Dans un environnement marqué par un fort degré d'incertitude, la BCI a tenu compte des effets de la crise, tels qu'ils pouvaient être appréhendés en date d'arrêt, pour la détermination de la valorisation des actifs et passifs financiers ainsi que des dépréciations et des provisions dans ses comptes du 31 décembre 2020.

Dans ce contexte, la BCI s'est engagée au service de ses clients particuliers, professionnels et entreprises traversant

des difficultés de trésorerie en mettant en œuvre activement les mesures de soutien à l'économie décidées par l'État :

- Le report des remboursements de crédit pour les particuliers et les entreprises sans pénalités ni coûts additionnels.
- La distribution de Prêts Garantis par l'État (PGE).

Au 31 décembre 2020, La BCI a accordé 725 PGE pour un montant de 9 milliards F CFP et accepté la mise en œuvre de moratoires (différés de remboursements), pour une durée de six à douze mois, pour 2 653 dossiers de crédits représentant 4,1 milliards F CFP d'échéances.

La Banque a également pris en compte les effets de la crise du Covid sur le Risque de Crédit. D'une part, elle a défini une dépréciation complémentaire sur les créances douteuses et contentieuses au regard de l'aggravation des difficultés à recouvrer celles-ci. Cette dépréciation complémentaire s'élève pour l'exercice à 419 millions F CFP.

D'autre part, elle a constitué une provision pour risques ayant pour assiette les clients sains faisant partie de secteurs particulièrement touchés par le Covid et dont les difficultés ont pu être masquées par les mesures mises en place par les pouvoirs publics et les établissements financiers évoqués ci-dessus mais aussi le chômage partiel ou encore les différés de paiement de cotisations sociales et d'impôts. Cette dernière provision qui s'élève à 526 millions F CFP est enregistrée au passif en Provisions pour Risques et Charges. Elle concerne les secteurs d'activités récréatives, des loisirs, de l'hébergement, de la restauration, de l'hôtellerie et du transport aérien.

ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

Depuis le 8 mars 2021, suite à la réapparition de cas de Covid sur le Territoire qui en était exempt depuis un an, de nouvelles mesures de confinement et des restrictions de déplacement induisant une réduction de l'activité économique ont été décidées par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Cette situation n'influera pas sur les comptes de l'exercice 2020 mais, suivant sa durée, pourrait affecter l'exercice 2021.

Les comptes annuels de la Banque Calédonienne d'Investissement clos le 31 décembre 2020 ont été établis conformément aux dispositions du plan comptable applicable aux établissements de crédit, aux instructions de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolutions, aux règlements du Comité de la Réglementation Comptable, aux règlements du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, au règlement n°2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables et dans le respect des principes comptables généralement admis.

Toutefois, la Banque déroge aux principes ci-dessus dans les 2 cas suivants :

- La Banque n'a pas mis en œuvre l'avis 2006-02 du Conseil National de la Comptabilité qui prévoit que les engagements aux conséquences défavorables pour les établissements de crédit habilités à recevoir des dépôts d'Épargne-Logement et à consentir des prêts d'Épargne-Logement doivent être provisionnés à chaque arrêté, ces engagements étant relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'Épargne-Logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. La mise en œuvre de l'Épargne-Logement en Nouvelle-Calédonie, qui ne remonte qu'à septembre 2002, et la faiblesse du nombre d'opérations d'épargne ou de crédit, ne permettent pas à la Banque de disposer d'échantillons mathématiques suffisants pour estimer les comportements futurs d'épargne et de crédit, et par là même, les conséquences défavorables qui pourraient en résulter.

- La Banque a mis en œuvre, au 1^{er} janvier 2010, l'avis 2009-05 du Conseil National de la Comptabilité relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours, mais elle enregistre au passif en produits constatés d'avance, les commissions à étaler, au lieu de les enregistrer en diminution des créances.

Les textes adoptés par l'Autorité des normes comptables et d'application obligatoire en 2020 n'ont pas d'impact significatif sur les comptes individuels de l'établissement. Tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets de dépréciations, d'amortissements et de corrections de valeur.

Tous les montants sont exprimés en milliers de Francs CFP (sauf mention contraire).

Pour mémoire, la parité franc CFP / euro est fixe et s'établit comme suit :

1 000 francs CFP = 8,38 euros.

ACTIF

1.1 CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Les créances sur la clientèle figurent au bilan pour leur montant net de dépréciations.

Elles comprennent les créances commerciales, les autres concours à la clientèle qui totalisent les crédits de trésorerie, les crédits à l'exportation, les crédits à l'habitat, les crédits d'équipement et les valeurs en cours d'imputation, ainsi que les comptes débiteurs de la clientèle.

Elles sont inscrites au bilan pour le montant du principal restant dû et non exigible à la date de clôture.

Les intérêts courus non échus sur opérations avec la clientèle ainsi que les intérêts capitalisés du fait des périodes de différé sont intégrés aux créances auxquelles ils sont rattachés.

La Banque utilise pour l'évaluation de ses créances deux indicateurs : la cotation IEDM et un système interne d'évaluation de la relation commerciale à 12 niveaux classés de A à L.

La segmentation des encours retenue par l'établissement est la suivante :

Outre la segmentation des crédits par durée restante à courir, la Banque a retenu l'approche suivante en matière de ségrégation des crédits :

- par grand type de contrepartie (particuliers, professionnels, entreprises, secteur public) ;
- pour les entreprises et professionnels par secteur d'activité économique ; les secteurs suivants ont été retenus : Développement rural, Pêche, Artisanat / Industrie, Hôtellerie / Tourisme, Services / Commerce, Crédits sécheresse, Prêts en devises, et Autres crédits court terme.

Compte tenu de son poids pour l'établissement, le secteur de l'immobilier est présenté toutes contreparties confondues.

La Banque opère l'intégralité de son activité de crédit en Nouvelle-Calédonie. La présentation par secteur géographique à l'intérieur de la Nouvelle-Calédonie n'est pas jugée être un indicateur critique.

1.2 CRÉANCES DOUTEUSES ET DÉPRÉCIATIONS

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

les débiteurs dont un engagement au moins présente un Risque de Crédit avéré. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou de caution. Le déclassement en encours douteux s'opère en particulier systématiquement lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (neuf mois pour les créances sur les collectivités locales) en harmonisation avec les événements de défaut conformément à la réglementation applicable au 31 décembre 2020.

La définition des encours en défaut est ainsi précisée par l'introduction d'un seuil relatif et d'un seuil absolu à appliquer aux arriérés de paiement pour identifier les situations de défaut, par la clarification des critères de retour en encours sains avec l'imposition d'une période probatoire et par l'introduction de critères explicites pour le classement en défaut des crédits restructurés.

Au sein de l'encours douteux, les créances douteuses compromises sont les créances pour lesquelles aucun reclassement en encours sain n'est prévisible. Sont en particulier identifiées comme telles, les créances déchues de leur terme et les créances qui sont douteuses depuis plus d'un an à l'exception de celles pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées ou assorties de garanties permettant leur recouvrement.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

Les créances douteuses sont réinscrites en encours sain quand les règlements reprennent de façon régulière pour

les montants correspondants aux échéances contractuelles d'origine et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.

Les créances qui sont restructurées à des conditions hors-marché sont identifiées dans une sous-catégorie spécifique jusqu'à leur échéance finale. Elles font l'objet du calcul d'une décote représentative de la valeur actuelle de l'écart d'intérêts futurs. Cette décote est inscrite au résultat en Coût du Risque et au bilan en diminution de l'encours correspondant. Elle est rapportée au compte de résultat, dans la marge d'intérêt, selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

Une créance restructurée peut être reclassée en encours sain lorsque les nouvelles échéances sont respectées. Lorsque la créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau une échéance impayée, quelles qu'aient été les conditions de la restructuration, la créance est déclassée en créance douteuse immédiatement.

Les intérêts sur créances douteuses sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire, jusqu'au prononcé de la déchéance du terme. Lorsqu'ils sont impayés, ils sont intégralement dépréciés. Les mouvements sur la dépréciation pour intérêts des créances douteuses amortissables sont portés en correction des produits d'exploitation bancaire constatés. En l'absence d'information sur l'encaissement des intérêts des crédits non amortissables, les dépréciations constituées sur ces intérêts ne sont pas retraitées.

Les créances d'un montant inférieur à 15 millions F CFP font l'objet d'un provisionnement établi sur la base

d'une modélisation des défaillances observées par le passé sur des groupes de créances homogènes. Les créances d'un montant supérieur ou égal à 15 millions F CFP font l'objet d'une analyse et d'une estimation individuelle des perspectives de recouvrement. Les dépréciations ainsi déterminées font l'objet d'une actualisation au taux du crédit. L'effet de désactualisation constaté sur les exercices suivants reste imputé sous la rubrique Coût du Risque.

Ces dépréciations sont inscrites directement en diminution de l'actif.

Les remboursements d'arriérés sont imputés prioritairement sur les échéances les plus anciennes, d'abord sur les pénalités de retard, puis sur les intérêts et enfin sur le capital.

1.3 OPÉRATIONS SUR TITRES

Le portefeuille « Titres » suit les règles d'évaluations du règlement 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables.

1.4 TITRES DE PARTICIPATION, PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME

Les titres de participation sont enregistrés au coût d'acquisition.

Une dépréciation est constatée, au prorata des titres détenus, sur la base des fonds propres connus, lorsque celle-ci est inférieure à la valeur d'acquisition. Lorsque les résultats de l'exploitation sont déficitaires de manière récurrente ou en l'absence de visibilité consécutive à l'absence de transmission des documents comptables, une dépréciation est constatée par prudence à hauteur de 100 % de la valeur d'acquisition de la participation.

► Sont classés en titres de participation, les titres dont la détention durable est estimée utile à la Banque en raison de son activité.

► Sont classés en autres titres détenus à long terme, les titres de sociétés participant directement au développement économique de la Nouvelle-Calédonie.

1.5 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les logiciels acquis par l'entreprise sont enregistrés à leur valeur d'acquisition.

Ils sont amortis sur leur durée probable d'utilisation selon le mode linéaire à partir de leur date de mise en service, soit :

- Logiciels micro-informatiques 1 à 3 ans
- Logiciels bancaires 1 à 5 ans

Les coûts de développement interne générés par la mise en œuvre de projets d'ampleur sont inclus dans le coût des logiciels concernés.

Les autres coûts de développement supportés par la société sont comptabilisés directement en charges.

1.6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, à l'exception des constructions et des terrains acquis initialement par la SICNC, conservés par la BCI lors de la scission et qui ont fait l'objet d'une réévaluation libre le 31 décembre 1987.

Elles sont amorties sur leur durée probable d'utilisation selon le mode linéaire exclusivement.

Les durées probables d'utilisation ont été estimées à :

- Constructions :
 - Façades destructibles 30 ans
 - Fondations et ossatures 50 ans
 - Couverture 25 ans
 - Ravalement et étanchéité 10 ans
 - Équipements techniques 10 ans
 - Agencements intérieurs 10 ans
- Matériel, mobilier, et agencements de 4 à 10 ans
- Matériel informatique de 3 à 7 ans
- Véhicules 5 ans

Sont également classées en immobilisations corporelles, les participations majoritaires dans des sociétés civiles immobilières ainsi que les avances en comptes courants qui ont été faites à ces sociétés, pour financer la construction de locaux d'exploitation. Elles ne font l'objet d'aucun amortissement. Leur résultat étant déficitaire, il est l'objet d'une dépréciation des titres et créances rattachées. Cette dépréciation est assimilable à un amortissement.

1.7 INTÉRÊTS COURUS NON ÉCHUS SUR OPÉRATIONS INTERBANCAIRES

Les intérêts courus non échus sur opérations interbancaires figurent dans le poste d'actif à raison duquel ils sont dus.

PASSIF

1.8 DETTES À VUE ET À TERME

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon

leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit, comptes d'épargne ordinaires et autres dettes pour la clientèle.

Est incluse, dans les dettes envers les établissements de crédit, la mobilisation de fonds par voie de réescompte auprès de l'Institut d'Émission d'Outre-Mer.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

1.9 DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont constituées exclusivement par des titres de créances négociables avec ou sans sûretés.

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en compte de dettes rattachées, en contrepartie du compte de résultat et figurent sous la rubrique « Titres de créances négociables ».

1.10 PROVISIONS

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 du même code, dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise.

Elles comprennent notamment :

- les provisions pour charges de retraite et primes de fidélité du personnel ;

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

- les provisions pour promesses de rétrocession de crédit d'impôts ou d'abandon de créances consenties dans le cadre d'opérations visées à l'article Lp 45 ter 1 et suivants du Code des Impôts de Nouvelle-Calédonie.

Le calcul des droits à indemnité de départ à la retraite et des droits à prime de fidélité, acquis par les salariés au titre des années de présence dans la Banque, prend en compte les probabilités de réalisation de ces droits.

Les charges de retraite sont supportées par les caisses et les organismes auprès desquels la Banque et ses salariés cotisent.

Ce poste comprend également les provisions destinées à couvrir les risques et charges liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code monétaire et financier et liés à des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code, que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet, dont la réalisation est incertaine et notamment :

- le risque probable de mise en jeu d'engagements par signature,
- la provision pour litiges clients.

1.11 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

Doté ou repris conformément au règlement 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables, le Fonds pour Risques Bancaires Généraux est destiné à faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais relevant de l'activité bancaire.

ENGAGEMENTS (HORS-BILAN)

1.12 ENGAGEMENTS DE HORS-BILAN

Sont considérés comme engagements, tous droits et obligations dont les effets sur le montant ou la composition du patrimoine de la Banque sont subordonnés à la réalisation de conditions (cautions ou avals) ou d'opérations ultérieures (autorisations de crédit). Seuls les engagements qui ont un caractère d'irrévocabilité sont enregistrés au hors-bilan.

COMPTE DE RÉSULTAT

1.13 PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Les produits et les charges d'exploitation sont comptabilisés selon le principe d'indépendance des exercices. Les commissions sont comptabilisées selon le critère de la date d'exigibilité, d'encaissement ou de paiement.

1.14 OPÉRATIONS EN DEVISES

- Les opérations en devises sont constituées :
- des emprunts souscrits par la BCI auprès d'établissements financiers ;
 - du montant des avoirs des clients logés dans nos livres, sous forme de dépôts à vue ou à terme ;
 - du montant des avoirs de la BCI logés dans les livres des correspondants étrangers, sous forme de dépôts à vue ou à terme ;
 - des encaisses destinées aux opérations de change manuel ;
 - des titres de créances négociables émis en devises.

Toutes ces transactions font l'objet d'une réévaluation mensuelle aux cours de clôture et d'un enregistrement au compte de résultat.

1.15 IMPÔTS DIFFÉRÉS

La Banque comptabilise un impôt différé pour étaler les crédits d'impôt des Prêts à Taux Zéro sur la durée de vie de ces prêts.

1.16 PRIME D'INTÉRESSEMENT

La prime d'intéressement due au personnel est constatée à la clôture de l'exercice en créditeurs divers. Son montant a été fixé en application de l'accord signé en 2020 pour les exercices 2020 à 2022 inclus.

NOTE 2 - OBSERVATIONS SUR L'ACTIF ET LE PASSIF

2.1 Opérations avec les établissements de crédit

Les échéances des créances et des dettes avec les établissements de crédit s'analysent de la manière suivante :

en milliers F CFP

	CRÉANCES		DETTES	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
De 0 à 3 mois	27 143 674	32 456 576	8 054 499	5 897 478
De 3 à 12 mois	-	-	16 045 665	10 405 252
De 1 à 5 ans	-	-	31 679 208	13 130 928
Plus de 5 ans	19 548	19 548	1 899 711	2 694 501
Créances et dettes rattachées	28 110	27 307	163 852	160 751
TOTAL	27 191 332	32 503 431	57 842 934	32 288 911
Dont solde avec des entreprises liées (y compris créances et dettes rattachées)	-	-	-	-

Les dettes envers les établissements de crédit incluent le refinancement obtenu auprès de l'Institut d'Émission d'Outre-Mer de Nouvelle-Calédonie dans le cadre du dispositif de réescompte et des lignes de refinancement appelées LR.

A) Montant du refinancement IEOM

en milliers F CFP

	MONTANT DU REFINANCEMENT		MONTANT DES CRÉANCES DONNÉES EN GARANTIE	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Réescompte	-	-	-	-
LR	23 877 552	2 745 652	41 005 063	5 009 885

2.2 Opérations avec la clientèle

A) Détail des créances et des dettes avec la clientèle par échéance

en milliers F CFP

	CRÉANCES		DETTES	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
De 0 à 3 mois	22 215 759	23 753 644	183 544 799	157 386 109
De 3 à 12 mois	33 237 418	23 394 146	35 345 944	36 202 105
De 1 à 5 ans	94 204 186	90 618 911	17 577 670	19 059 526
Plus de 5 ans	151 593 293	144 694 366	76 641	158 627
Créances et dettes rattachées	901 941	593 790	408 089	472 584
TOTAL	302 152 597	283 054 857	236 953 144	213 278 952
Dont solde des entreprises liées (y compris créances et dettes rattachées)	-	-	-	-

B) Détail des créances sur la clientèle :

► Par secteur d'activité

<i>en milliers F CFP</i>	Brut	Dépréciation	Net 2020	Net 2019
Créances commerciales	523 026	81 445	441 581	873 063
Crédit à l'immobilier	168 692 400	1 333 717	167 358 683	161 477 623
Crédit de trésorerie	44 849 489	1 042 204	43 807 285	29 553 256
Prêts aux professionnels :	86 134 490	2 642 346	83 492 144	82 232 721
. Développement rural	3 517 102	97 971	3 419 130	3 262 237
. Pêche	109 947	39 693	70 255	91 200
. Artisanat / Industrie	3 999 285	369 167	3 630 118	3 524 637
. Hôtellerie / Tourisme	3 804 616	153 568	3 651 048	3 476 616
. Services / Commerce	74 573 313	1 973 784	72 599 529	71 745 906
. Crédits sécheresse	-	-	-	-
. Créances rattachées	130 228	8 163	122 065	132 125
Collectivités publiques	192 452	-	192 452	250 704
Valeurs en cours d'imputation	196 706	-	196 706	395 797
Comptes ordinaires débiteurs	8 003 880	1 340 133	6 663 747	8 271 693
TOTAL (1)	308 592 443	6 439 845	302 152 597	283 054 857
<i>(1) dont encours restructuré à des conditions hors-marché</i>	-	-	-	-

Les valeurs en cours d'imputation enregistrent le montant des échéances de prêts exigibles à la clôture de l'exercice et impayées à cette même date, ainsi que les prélèvements en cours de recouvrement non encore imputés sur les comptes clients, compte tenu des délais de règlement.

Les comptes ordinaires débiteurs comprennent l'ensemble des découverts, autorisés ou non.

► Par contrepartie

<i>en milliers F CFP</i>	Brut	Dépréciation	Net 2020	Net 2019
Sociétés et quasi-sociétés	132 402 426	3 614 169	128 788 257	118 512 981
Entrepreneurs individuels	18 079 654	807 616	17 272 038	16 277 022
Particuliers	155 588 914	1 961 538	153 627 377	146 395 575
Autres	2 324 742	56 523	2 268 220	1 473 482
Valeurs en cours d'imputation	196 706	-	196 706	395 797
TOTAL	308 592 443	6 439 845	302 152 597	283 054 857

RISQUES IMMOBILIERS

Les crédits à l'habitat représentent 55,4 % du montant brut des Autres Concours à la Clientèle. Dans ce secteur, les risques de la BCI sont limités, compte tenu de leur large répartition et du fait que la majorité des crédits à l'immobilier est garantie par des sûretés réelles ou un organisme de caution mutuelle.

<i>en milliers F CFP</i>	31/12/2020	31/12/2019
Prêts garantis par des sûretés réelles ou un organisme de caution mutuelle	155 342 990	149 492 547
Crédits à l'immobilier	168 677 168	162 941 801
Taux de couverture	92,09 %	91,75 %

Outre les crédits amortissables à l'habitat, les crédits à l'immobilier comprennent également le financement à court terme de promotions immobilières. Ce marché représente 1,4 % du portefeuille immobilier. Le taux de dépréciation des créances douteuses et litigieuses relatives à des concours amortissables à l'habitat s'élève à 34,5 %. Leur taux de douteux rapporté à l'encours brut est de 2,4 %. Les créances douteuses sur promotion s'élèvent pour leur part à 7,1 % de l'encours total accordé aux promoteurs. Elles sont dépréciées à hauteur de 52,3 %. Dans leur globalité, les créances douteuses sont dépréciées à hauteur de 54,6 %. Elles sont détaillées comme suit :

C) Détail des créances douteuses

Les créances douteuses sont détaillées comme suit pour leur valeur brute :

► Par secteur d'activité

<i>en milliers F CFP</i>	31/12/2020	31/12/2019
Créances commerciales	87 415	146 536
Crédit à l'immobilier	3 863 256	3 879 420
Crédit de trésorerie	1 717 937	1 642 996
Prêts aux professionnels :	4 476 313	4 207 357
. Développement rural	127 637	140 882
. Pêche	48 509	48 458
. Artisanat / Industrie	421 300	594 563
. Hôtellerie / Tourisme	286 768	243 857
. Services / Commerce	3 583 936	3 172 022
. Crédits sécheresse	-	-
. Créances rattachées	8 163	7 575
Collectivités publiques	-	-
Valeurs en cours d'imputation	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	1 641 188	1 801 343
TOTAL	11 786 110	11 677 653

► Par contrepartie

en milliers F CFP

	Douteux	Compromis	Total 2020	Total 2019
Sociétés et quasi-sociétés	3 280 708	2 683 329	5 964 036	5 680 705
Entrepreneurs individuels	864 713	664 680	1 529 393	1 660 157
Particuliers	1 891 178	2 216 668	4 107 846	4 143 255
Autres	4 969	179 866	184 835	193 537
Valeurs en cours d'imputation	-	-	-	-
TOTAL	6 041 567	5 744 543	11 786 110	11 677 653

D) Détail des dotations et reprises de dépréciations de créances sur la clientèle

► Par secteur d'activité

en milliers F CFP

	DÉPRÉCIATIONS			
	31/12/2019	Dotations	Reprises	31/12/2020
Créances commerciales	131 602	14 469	64 626	81 445
Crédit à l'immobilier	1 469 694	330 799	466 775	1 333 717
Crédit de trésorerie	817 150	416 480	191 306	1 042 324
Prêts aux professionnels :	2 413 240	663 263	434 278	2 642 225
. Développement rural	101 650	6 644	10 323	97 971
. Pêche	30 937	10 157	1 402	39 693
. Artisanat / Industrie	501 016	54 186	186 036	369 167
. Hôtellerie / Tourisme	149 951	37 170	33 552	153 568
. Services / Commerce	1 622 112	554 383	202 832	1 973 784
. Crédits sécheresse	-	-	-	-
. Autres crédits court terme divers	7 575	723	134	8 163
Collectivités publiques	-	-	-	-
Valeurs en cours d'imputation	-	-	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	1 317 382	304 587	281 835	1 340 133
TOTAL	6 149 068	1 729 598	1 438 820	6 439 845

► Par contrepartie

	DÉPRÉCIATIONS AU 31/12/2020			DÉPRÉCIATIONS AU 31/12/2019
	Douteux	Compromis	Total	
<i>en milliers F CFP</i>				
Sociétés et quasi-sociétés	2 493 879	1 120 289	3 614 169	3 438 433
Entrepreneurs individuels	626 456	181 160	807 616	849 816
Particuliers	1 281 363	680 175	1 961 538	1 804 524
Autres	4 969	51 554	56 523	56 295
Valeurs en cours d'imputation	-	-	-	-
TOTAL	4 406 667	2 033 178	6 439 845	6 149 068

2.3 Opérations sur titres

2.3.1 Obligations et autres titres à revenu fixe (Actif)

	Valeur d'acquisition	Coût amorti en fin de période dont coupon couru	Valeur liquidative à la clôture de l'exercice	Plus-value latente	Moins-value latente	Dépréciations	Produits de l'exercice	Résultat des cessions de l'exercice
<i>en milliers F CFP</i>								
FR0011059088	241 653	208 000	210 485	2 484	-	-	6 593	-
FR0011337880	475 971	440 301	456 933	16 632	-	-	9 666	-
ES00000123K0	808 218	661 382	667 390	6 008	-	-	34 905	-
ES00000122T3 (Titre échu 31/10/2020)	-	-	-	-	-	-	24 115	-
FR0013189073	1 193 317	1 194 850	1 232 864	38 014	-	-	3 484	-
FR0013200813	1 135 129	1 157 166	1 254 948	97 783	-	-	2 983	-
FR0013228756	596 659	596 767	626 945	30 178	-	-	4 940	-
FR0013200813	570 736	580 223	627 474	47 251	-	-	1 492	-
ES0000012801	596 632	598 245	605 868	7 623	-	-	2 387	-
XS1559352437	599 140	600 798	620 298	19 500	-	-	3 729	-
TOTAL	6 217 456	6 037 732	6 303 205	265 473	-	-	94 294	-

2.3.2 Actions et autres titres à revenu variable (Actif)

Néant.

2.3.3 Titres de créances négociables (Passif)

Les opérations sur titres au passif sont uniquement constituées de titres de créances négociables émis par la BCI.

en milliers F CFP

	DETTES	
	31/12/2020	31/12/2019
De 0 à 3 mois	4 311 919	13 146 366
De 3 à 12 mois	12 071 908	45 928 821
De 1 à 5 ans	16 048 305	12 530 053
Plus de 5 ans	-	-
Dettes rattachées	482 532	534 688
TOTAL	32 914 664	72 139 928

2.4 Participations et autres titres détenus à long terme

en milliers F.CFP

	Date des états financiers	Capital social	Capitaux propres (hors capital)	CA ou PNB de l'exercice	Résultat de l'exercice	Part BCI en %	Valeur d'acquisition des titres	Valeur nette	Dividendes bruts
Activité de portefeuille									
DANS DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES - A									
SOGEFOM	31/12/2019	131 504	1 384 964	355 370	-83 294	3,76 %	4 766	4 766	-
TOTAL A	-	-	-	-	-	-	4 766	4 766	-
DANS DES SOCIÉTÉS NON FINANCIÈRES - B									
AIR CALÉDONIE INTERNATIONAL	31/12/2019	10 434 973	3 384 728	19 297 625	424 110	0,21 %	63 816	24 587	-
NORD TOURISME	31/03/2020	472 740	-2 692 396	181 364	-121 649	3,96 %	18 740	-	-
PROMO - SUD	31/03/2019	358 000	4 793 037	52 413	-127 371	5,59 %	19 000	19 000	-
S.A. KOULNOUÉ VILLAGE	31/03/2020	5 688	-1 120 327	288 856	-55 443	3,86 %	18 012	-	-
S.H.N.	31/12/2019	6 113 357	-857 315	1 802 014	-3 875 124	1,51 %	92 325	46 163	-
SEM DE TINA	31/12/2019	325 370	41 486	163 997	-4 336	0,64 %	4 173	-	-
SECAL SA	31/12/2019	565 000	160 359	2 419 790	-64 397	8,00 %	2 600	2 600	-
SODEMO SAEM	31/12/2019	185 000	204 046	567 025	-113 471	3,48 %	6 430	6 430	-
SURF S.A.	31/03/2020	478 927	-1 414 969	10 933	-	0,00 %	12	-	-
CÔTE OCÉANIQUE SEML	31/03/2020	158 200	176 154	-	-302 886	4,65 %	7 350	7 350	-
GRAND NORD SEML	31/03/2020	163 710	-84 397	-	-142 061	7,76 %	12 700	6 153	-
ESPACES DE L'OUEST SEML	31/03/2020	158 750	86 962	-	-200 349	5,02 %	7 970	7 970	-
SUD MINIER SEML	31/03/2020	159 680	-134 115	-	-108 084	2,91 %	4 640	743	-
SC NORD PARTICIPATION I 2009	nd	10	-	-	-	30,00 %	3	-	-
SC NORD INVEST 2010	nd	10	-	-	-	30,00 %	3	-	-
SC NORD INVEST 2011	nd	10	-	-	-	40,00 %	4	-	-
SCP SUD 2012	nd	200	-	-	-	33,30 %	67	-	-
NORD INVESTISSEMENT 2016	nd	4 000	-	-	-	15,00 %	600	-	-
SCP MD INVEST	nd	200	-	-	-	50,00 %	100	-	-
SC GRISETTES INVEST	nd	3 000	-	-	-	30,02 %	901	-	-
SC HESPÉRIDES2 INVESTS	nd	2 999	-	-	-	20,11 %	946	-	-
NORD INVESTISSEMENT 2016	nd	4 000	-	-	-	30,00 %	1 200	-	-

	Date des états financiers	Capital social	Capitaux propres (hors capital)	CA ou PNB de l'exercice	Résultat de l'exercice	Part BCI en %	Valeur d'acquisition des titres	Valeur nette	Dividendes bruts
<i>en milliers F CFP</i>									
FOCOLA INVEST	nd	2 999	-	-	-	31,53 %	603	-	-
HP INVEST	nd	4 000	-	-	-	19,09 %	764	-	-
BH INVEST	nd	4 000	-	-	-	47,23 %	1 889	-	-
SCP WADRA INVEST	nd	200	-	-	-	18,00 %	36	-	-
TINA INVEST	nd	4 000	-	-	-	33,34 %	1 334	-	-
VEGA INVEST I	nd	4 000	-	-	-	16,98 %	679	-	-
SCP SERPOLETS INVEST	nd	200	-	-	-	28,00 %	56	-	-
SCP NAV INVEST 2	nd	200	-	-	-	27,60 %	55	-	-
SCP IM INVEST 1 ILÔT MAÎTRE	nd	200	-	-	-	19,40 %	39	-	-
SCP ÎLES 2019	nd	200	-	-	-	66,70 %	133	-	-
SCP ÎLES 2020	nd	200	-	-	-	41,70 %	83	-	-
SCP WADRA INVEST II	nd	200	-	-	-	60,00 %	120	-	-
SCP IM INVEST 2 ILÔT MAÎTRE	nd	200	-	-	-	33,50 %	67	-	-
SCP SERPOLETS INVEST II	nd	200	-	-	-	28,00 %	66	-	-
SAS NAVIMON	nd	200	-	-	-	19,40 %	39	-	-
SAS GYGADEIX	nd	200	-	-	-	22,70 %	45	-	-
GONDWANA PUEN	nd	4 000	-	-	-	22,59 %	904	-	-
KWITA WIJE	nd	4 000	-	-	-	26,29 %	1 052	-	-
TOTAL B							274 319	125 761	
TITRES DE PARTICIPATIONS - C									
Dans des sociétés financières									
BWF (1)	31/12/2019	455 000	220 334	274 244	58 655	34,00%	92 820	92 820	19 975
Dans des sociétés non financières									
CSB	30/06/2019	104 000	1 299 541	1 807 769	286 075	15,38%	15 990	15 990	12 308
VISA INC.	nd	-	-	-	-	ns			
TOTAL C							108 810	108 810	32 283
TOTAL (A+B+C)							387 895	239 338	32 283

(1) Hors 61 880 000 F CFP d'actions gratuites

(nd) Comptes du 1^{er} exercice non disponible à la clôture des comptes de la BCI

2.5 Parts dans les entreprises liées

	Date des états financiers	Capital social	Capitaux propres (hors capital)	CA ou PNB de l'exercice	Résultat de l'exercice	Part BCI en %	Valeur d'acquisition des titres	Valeur nette	Dividendes bruts
<i>en milliers F CFP</i>									
Sociétés financières									
néant	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés non financières									
SOCADIR	31/12/2020	1 000	100	-	444	100,00 %	1 000	1 000	-
Créances rattachées	31/12/2020	-	-	-	-	0,00 %	237 270	237 270	-
SOCALPAR	31/12/2020	500	-88	-	-	100,00 %	500	500	-
Créances rattachées	31/12/2020	-	-	-	-	0,00 %	250	250	-
GIE SIENC	31/12/2019	-	-	-	-	14,29 %	-	-	-
Créances rattachées	31/12/2019	-	-	-	-	0,00 %	2 587	2 587	-
TOTAL							241 606	241 606	

2.6 Les immobilisations incorporelles

	31/12/2019	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
<i>en milliers F CFP</i>				
Immobilisations incorporelles	1 101 670	193 777	1 172	1 294 275
Amortissements cumulés	-1 019 470	-62 729	-1 172	-1 081 028
Immobilisations en cours	-	-	-	-
TOTAL NET	82 200	131 048	-	213 247

2.7 Les immobilisations corporelles

	31/12/2019	Augmentations	Diminutions	Transferts	31/12/2020
<i>en milliers F CFP</i>					
Immobilisations					
Titres des sociétés civiles (1)	94 754	-	-	-	94 754
Créances rattachées	63 986	20 401	25 967	-	58 421
Dépréciations	-5 967	5 967	10 288	-	-10 288
Total SCI	152 773	26 368	36 255	-	142 887
Immobilisations d'exploitation	4 192 834	783 405	164 588	-	4 811 650
Immobilisations hors exploitation	419 930	1 383	58 968	-	362 346
Immobilisations en cours	224 342	147 381	246 911	-	124 813
Total brut des immobilisations	4 837 106	932 169	470 467	-	5 298 808
Amortissements / Dépréciations					
Immobilisations d'exploitation	-2 664 592	-234 886	-163 335	-	-2 736 142
Immobilisations hors exploitation	-178 616	-14 168	-56 154	-	-136 630
Total amortissements	-2 843 208	-249 054	-219 489	-	-2 872 773
TOTAL NET	2 146 672	709 483	287 232	-	2 568 923

(1) Entreprises dont la BCI est indéfiniment responsable :

- SCI Avenir
50 avenue de la Victoire
Nouméa
- SCI Le Banian
Rue du Docteur-Guégan
Nouméa

2.8 Les prêts participatifs

<i>en milliers F CFP</i>	Brut	Dépréciation	Net 2020	Net 2019
Prêts participatifs	21 035	-	21 035	20 929
TOTAL	21 035	-	21 035	20 929

2.9 Autres Actifs/Passifs

2.9.1 Postes d'Actif

AUTRES ACTIFS	<i>en milliers F CFP</i>	31/12/2020	31/12/2019
. Débiteurs divers		2 267 058	2 019 481
. Créances d'impôts sur les sociétés		713 790	893 368
. Créances rattachées à des participations		2 599 837	2 231 129
. Provisions sur débiteurs divers		-	-
. Biens acquis sur adjudication		-	7 587
. Provisions sur débiteurs divers		-165 375	-
TOTAL		5 415 311	5 151 565

Les créances rattachées à des participations concernent principalement les financements consentis dans le cadre des articles Lp 45 ter 1 et suivants du Code des Impôts de Nouvelle-Calédonie.

2.9.2 Postes de Passif

AUTRES PASSIFS	<i>en milliers F CFP</i>	31/12/2020	31/12/2019
. Dettes fiscales		350 439	505 056
. Dettes sociales		768 186	739 502
. Dettes fournisseurs		1 627	6 027
. Créiteurs divers		622 797	656 588
. Fonds gérés pour le compte de l'État, de la Nouvelle-Calédonie, des Provinces et autres collectivités		871 632	865 938
TOTAL		2 614 681	2 773 111

Les fonds gérés s'analysent ainsi :

FONDS GÉRÉS	<i>en milliers F CFP</i>	31/12/2020	31/12/2019
Pour le compte :			
. de la Nouvelle-Calédonie		403 446	409 499
. de la Province des Îles		13 675	12 734
. de la Province Nord		49 842	51 391
. de la Province Sud		404 668	392 314
TOTAL		871 632	865 938

Ces fonds sont utilisés conformément aux dispositions des conventions qui les régissent. Les soldes représentent l'excédent net entre les ressources ainsi confiées à la gestion de la BCI et les utilisations sous forme de prêts ou d'aides publiques. Cet excédent est rémunéré par la BCI. La Banque perçoit par ailleurs une commission de gestion.

2.10 Comptes de régularisation

2.10.1 Postes d'Actif

COMPTES DE RÉGULARISATION	en milliers F CFP	31/12/2020	31/12/2019
. Comptes de régularisation et divers		138 454	364 889
. Valeurs en recouvrement		2 232 337	1 677 761
TOTAL		2 370 791	2 042 650

2.10.2 Postes de Passif

COMPTES DE RÉGULARISATION	en milliers F CFP	31/12/2020	31/12/2019
. Produits constatés d'avance et autres		4 046 131	3 676 996
. Valeurs à compenser		1 038 555	1 441 332
TOTAL		5 084 686	5 118 328

2.11 Provisions pour risques et charges

	31/12/2019	Dotations aux provisions	Reprises de provisions devenues disponibles	Reprises de provisions pour utilisation	31/12/2020
<i>en milliers F CFP</i>					
. Engagements de retraite	462 656	33 934	11 124	16 918	468 548
. Engagements de fidélité	134 636	11 738	3 489	3 844	139 042
. Engagements donnés	-	11 417	-	-	11 417
. Litiges avec la clientèle	135 203	-	16 849	6 725	111 630
. Litiges sociaux	-	-	-	-	-
. Promesses d'abandon de créances	722 751	523 845	-	376 258	870 338
. Litiges fiscaux	305 361	-	-	-	305 361
. Risques sectoriels (1)	-	525 520	-	-	525 520
Total des provisions pour risques et charges et assimilés	1 760 608	1 106 454	31 462	403 745	2 431 856

(1) Voir faits marquants de l'exercice.

Les engagements en matière de retraite et de fidélité ont été calculés sur la base d'un taux d'actualisation de 1 %. Ils tiennent compte depuis 2018 de l'allongement progressif de l'âge de départ à la retraite. Les provisions sur engagements donnés concernent des engagements de hors-bilan pour lesquels il existe un risque que la Banque soit activée.

Les promesses d'abandon de créances concernent les engagements pris au regard des financements consentis dans le cadre des opérations visées aux articles Lp 45 ter 1 et suivants du Code des Impôts de Nouvelle-Calédonie. Les provisions pour litiges fiscaux sont relatives à un contrôle de comptabilité portant sur les exercices 2015 à 2017 qui, à la clôture de l'exercice, fait l'objet d'une réclamation précontentieuse. Le paiement des avis de mise en recouvrement qui vise uniquement à arrêter le calcul des intérêts et pénalités est quant à lui inscrit à l'actif au poste « autres actifs ».

2.12 Fonds pour Risques Bancaires Généraux

Les mouvements affectant le Fonds pour Risques Bancaires Généraux ont été les suivants au cours des 5 derniers exercices :

<i>en milliers F CFP</i>	Mouvements	Solde en fin d'exercice
EXERCICE 2016	-	4 811 187
EXERCICE 2017	105 217	4 916 404
EXERCICE 2018	124 294	5 040 699
EXERCICE 2019	480 008	5 520 707
EXERCICE 2020	-	5 520 707

2.13 Capitaux propres (hors FRBG)

A) Détail des capitaux propres (hors FRBG)

<i>en milliers F CFP</i>	31/12/2019	Affectation du résultat n-1	Autres mouvements	31/12/2020
. Réserve légale	1 500 000	-	-	1 500 000
. Réserves spéciales	50 000	-	-	50 000
. Autres réserves	13 483 901	1 953 746	-	15 437 647
. Résultat de l'exercice		-	1 876 328	1 876 328
. Résultat de l'exercice antérieur	2 853 746	-2 853 746	-	-
. Capital social	15 000 000	-	-	15 000 000
Distribution de dividendes	-	900 000	-900 000	-
TOTAL	32 887 647	-	976 328	33 863 975

B) Informations sur le capital social

Le capital social de la Banque Calédonienne d'Investissement entièrement libéré s'élève à 15 milliards F CFP. Il est composé de 250 000 actions d'une valeur nominale de 60 000 F CFP.

À la clôture de l'exercice, le capital social de la Banque est détenu de la manière suivante :

- 50,0 % par la Nouvelle-Calédonie ;
- 49,9 % par la COFIBRED ;
- 0,1 % par l'Agence française de développement.

NOTE 3 - OBSERVATIONS SUR LES ENGAGEMENTS DE HORS-BILAN

LES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

3.1.1 Les engagements reçus

Les engagements de financement reçus d'établissements de crédit sont détaillés de la manière suivante :

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS	<i>en milliers F CFP</i>	31/12/2020	31/12/2019
D'entreprises liées		-	-
D'autres établissements de crédit		7 756 563	1 789 976
TOTAL		7 756 563	1 789 976

3.1.2 Les engagements donnés

Les engagements de financement en faveur de la clientèle se décomposent comme suit :

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS	<i>en milliers F CFP</i>	31/12/2020	31/12/2019
Ouvertures de crédits confirmés		30 920 152	28 063 117
Ouvertures de crédits documentaires		299 247	376 678
Autres engagements		78 342	121 262
TOTAL		31 297 742	28 561 057

LES ENGAGEMENTS DE GARANTIE

3.2.1 Les engagements reçus

<i>en milliers F CFP</i>	31/12/2020	31/12/2019
Cautions, avals et garanties reçus d'établissement de crédit	2 424 690	2 404 367
Dont entreprises liées	-	-

3.2.2 Les engagements donnés

<i>en milliers F CFP</i>	31/12/2020	31/12/2019
Engagements de garanties d'ordre de la clientèle	8 477 146	11 132 397
Dont entreprises liées	-	-
Engagements de garanties d'ordre d'établissements de crédit	964 305	1 016 700
Engagements de garanties donnés douteux	252 128	265 928

3.3.1 Les autres engagements reçus

<i>en milliers F CFP</i>	31/12/2020	31/12/2019
Garanties reçues d'administrations publiques (avals)	10 132 153	1 707 854
Autres garanties reçues de la clientèle	-	-

3.3.2 Les autres engagements donnés

<i>en milliers F CFP</i>	31/12/2020	31/12/2019
Créances données en garantie au titre des programmes de titres de créances négociables émis avec sûretés	19 551 217	56 417 616

LES ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Les opérations réalisées concernent exclusivement des instruments à terme de taux, négociés sur le marché de gré à gré. Elles portent sur des swaps visant à couvrir l'impassé de taux de la Banque. Leur durée résiduelle est inférieure à 5 ans.

<i>en milliers F CFP</i>	31/12/2020		31/12/2019
MARCHÉ DE GRÉ À GRÉ	Nominal	Valorisation à la clôture	Nominal
- Opérations fermes sur instruments de taux d'intérêt	11 455 847	-699 682	12 768 496

Compte tenu de leur finalité, la valorisation de ces opérations n'a fait l'objet d'aucune dépréciation.

AUTRES DIVERS

Les engagements en devises

Les contrats d'achats et de ventes à terme concernent :

<i>en milliers F CFP</i>	31/12/2020	
DEVICES	Achats	Ventes
Dollars australiens	959 784	-
Dollars néo-zélandais	-56 946	-
Dollars US	-1 092 657	-
Yens japonais	-115 859	-

La Banque organise systématiquement la couverture des opérations à terme qu'elle réalise avec ses clients. Elle couvre également, par des achats à terme, une partie des dépôts à terme que la clientèle effectue auprès d'elle.

NOTE 4 - OBSERVATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

4.1 Intérêts et produits assimilés

en milliers F CFP	2020	2019
Sur opérations avec les établissements de crédit		
. À vue	-80 593	-36 852
. À terme	104 206	103 229
Sous-total (1)	23 613	66 377
Sur opérations avec la clientèle		
. Intérêts sur créances commerciales	30 956	39 397
. Intérêts sur crédits de trésorerie	1 661 279	1 646 727
. Intérêts sur crédits à l'habitat	4 459 188	4 600 053
. Intérêts sur crédits d'équipement	2 661 480	2 791 310
. Autres produits assimilés	214 431	275 850
Sous-total (2) (3)	9 027 334	9 353 337
TOTAL	9 050 947	9 419 714
(1) Dont établissements liés	-	-
(2) Dont établissements liés	-	-
(3) Dont net de dotations reprises des intérêts douteux retraités des règles de présentation CRC N° 2000.03.	-14 232	-10 222

4.2 Intérêts et charges assimilés

en milliers F CFP	2020	2019
Sur opérations avec les établissements de crédit		
. À vue	349	112
. À terme	604 724	784 572
. Autres	10 859	5 489
Sous-total (1)	615 932	790 173
Sur opérations avec la clientèle		
. À vue	178 554	146 353
. À terme	1 011 056	1 163 622
. Autres	10 471	13 081
Sous-total (2)	1 200 081	1 323 056
Sur dettes représentées par des titres	537 207	618 330
Autres intérêts et charges assimilés (fonds gérés)	922	763
TOTAL	2 354 143	2 732 323
(1) Dont établissements liés	-	-
(2) Dont établissements liés	-	-

4.3 Revenus des titres à revenu variable

<i>en milliers F CFP</i>	2020	2019
. Titres de placement	103 100	107 832
. Étalement des primes d'acquisition	-60 409	-63 879
. Titres de participation	32 283	41 167
. Autres titres détenus à long terme	-	-
. Parts dans les entreprises liées	-	-
. Intérêts des prêts participatifs	106	106
TOTAL	75 080	85 226

4.4 Commissions - Produits

COMMISSIONS PERÇUES (PRODUITS)	<i>en milliers F CFP</i>	2020	2019
. Commissions sur opérations avec la clientèle		1 887 024	1 895 275
. Commissions sur moyens de paiement		2 187 711	2 265 588
. Commissions sur opérations de change		12 910	41 752
. Commissions sur prestations de service		660 533	621 810
TOTAL (1)		4 748 178	4 824 425
<i>(1) Dont entreprises liées</i>		-	-

4.5 Commissions - Charges

COMMISSIONS VERSÉES (CHARGES)	<i>en milliers F CFP</i>	2020	2019
. Sur opérations de trésorerie et interbancaires		81 001	61 400
. De gestion des moyens de paiement et divers		1 040 283	1 126 483
TOTAL (1)		1 121 284	1 187 883
<i>(1) Dont entreprises liées</i>		-	-

4.6 Gains sur opérations de portefeuille de négociation

Les gains sur opérations de portefeuille de négociation correspondent, pour leur totalité, au bénéfice de change réalisé sur les opérations en devises. Celles-ci comprennent : les opérations au comptant, les opérations à terme et l'évaluation du stock des opérations en devises inscrites à la clôture de l'exercice.

<i>en milliers F CFP</i>	2020	2019
. Résultat de change	405 701	612 033
TOTAL	405 701	612 033

4.7 Gains sur opérations de portefeuille de placement et assimilés

La Banque n'a pas effectué d'opération de ce type au cours de l'exercice.

4.8 Autres produits et charges d'exploitation bancaire

4.8.1 Autres produits d'exploitation bancaire

<i>en milliers F CFP</i>	2020	2019
. Commissions de gestion sur dossiers d'assurance	171	157
. Intérêts de retard perçus sur clientèle contentieuse	42 605	89 126
. Revenus des immeubles	27 616	27 244
. Prestations de services diverses	54 219	48 680
. Autres produits	35 891	63 580
TOTAL	160 503	228 786

4.8.2 Autres charges d'exploitation bancaire

<i>en milliers F CFP</i>	2020	2019
. Autres charges	70 624	92 184
TOTAL	70 624	92 184

4.9 Charges générales d'exploitation

4.9.1 Frais de personnel

<i>en milliers F CFP</i>	2020	2019
. Salaires	2 544 216	2 469 276
. Charges patronales	965 713	937 492
. Autres charges (formation continue, CE...)	86 446	100 490
. Intéressement des salariés au résultat	170 533	182 597
. Charges de personnel refacturées et transfert de charges	-75 312	-75 357
. Net de dotations reprises sociales	10 297	124 079
TOTAL	3 701 893	3 738 577

4.9.2 Autres frais administratifs

<i>en milliers F CFP</i>	2020	2019
. Assistance technique	226 958	182 703
. Locations	158 008	156 610
. Transports et déplacements	38 191	52 472
. Fournitures consommables et autres services extérieurs	292 368	239 624
. Frais d'entretien et de réparation	311 915	272 207
. Honoraires et rémunérations d'intermédiaires	85 537	71 654
. Autres frais généraux	380 884	399 890
TOTAL SERVICES EXTÉRIEURS	1 493 861	1 375 159

4.9.3 Impôts et taxes

<i>en milliers F CFP</i>	2020	2019
. Impôt sur le Revenu des Créances, Dépôts et Cautionnements	8 539	8 631
. Autres impôts et taxes	33 437	40 508
TOTAL IMPÔTS ET TAXES	41 976	49 139

4.10 Dotations aux amortissements et dépréciations

<i>en milliers F CFP</i>	2020	2019
Dotations aux amortissements :		
. des immobilisations incorporelles	62 729	48 190
. des immobilisations corporelles	249 054	233 126
Sous-Total	311 783	281 316
Dotations pour dépréciations des titres et créances rattachées	10 288	5 967
TOTAL	322 070	287 283

4.11 Coût du Risque

<i>en milliers F CFP</i>	2020	2019
. Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	-58 310	-85 792
. Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des dépréciations	-481 507	-311 306
. Reprises de dépréciations utilisées	481 507	311 306
. Dotations aux dépréciations pour créances douteuses	-1 880 741	-1 571 341
. Récupérations sur créances amorties	20 662	26 618
. Reprises de dépréciations devenues disponibles	957 314	1 703 175
. Pertes sur litiges avec la clientèle	-	-
. Dotations aux provisions pour risques et charges	-536 937	-
. Reprises de provisions pour risques et charges	-	-
TOTAL	-1 498 013	72 660

4.12 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

<i>en milliers F CFP</i>	2020	2019
. Dotations pour dépréciations sur titres	-62 007	-3 441
. Reprises de dépréciations sur titres	5 089	112 897
. Plus-value sur cessions de titres	-	-
. Moins-value sur cessions de titres	-4 364	-100 649
. Reprises de dépréciations constituées sur immobilisations corporelles	-	-
. Moins-value sur cessions d'immobilisations	-4 067	-22
. Plus-value sur cessions d'immobilisations	183	188
TOTAL	-65 167	8 974

4.13 Résultat exceptionnel

<i>en milliers F CFP</i>	2020	2019
Produits		
. Résultat d'assurance	19 900	113 553
. Reprise de dépréciations sur créances hors clientèle irrécouvrables	-	-
. Reprise de dépréciation SCI LE BANIAN	5 967	5 028
. Autres produits exceptionnels	13 269	1 430
Total Produits	39 136	120 011
Charges		
. Indemnités de remboursements anticipés d'emprunts (1)	-	-
. Subvention d'équilibre filiales	229	7 075
. Perte SCI LE BANIAN	4 892	5 028
. Perte sur créances hors clientèle irrécouvrables	-	-
. Dotation provision pour litiges fiscaux	-	3 604
. Autres charges exceptionnelles	-4 917	23 397
Total Charges	203	39 104
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	38 933	80 907
(1) Dont entreprises liées	-	-

4.14 Impôt sur les bénéfices

A) Fiscalité

L'Impôt sur les Sociétés et la Contribution Sociale Additionnelle, dus au titre de l'exercice, sont présentés dans le tableau ci-dessous, déduction faite de l'Impôt sur le Revenu des Créances Dépôts et Cautionnements (IRCDC), de l'Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM) sur les titres des sociétés calédoniennes et des crédits d'impôt liés à des mesures de défiscalisation.

Au cours de l'exercice, la BCI a effectué des prises de participations et des apports en comptes courants dans différentes sociétés. Les projets supportés par ces sociétés ayant obtenu des agréments de défiscalisation, ils ont permis à la BCI de bénéficier d'une réduction d'impôt présentée ci-dessous, en contrepartie, dans certains cas, de promesses d'abandons des sommes apportées en comptes courants ou sous forme de prises de participations. La dotation aux provisions de ces promesses d'abandon de créances, ainsi que les autres charges et produits liés à ces opérations sont inscrites au poste « Impôts sur les bénéfices » comme étant le coût de l'économie d'impôt réalisée.

<i>en milliers F CFP</i>	2020	2019
. Impôts sur les sociétés hors opérations de défiscalisation	1 397 415	1 522 153
. Contribution sociale additionnelle	666 762	729 371
. Réductions d'impôt liées aux opérations de défiscalisation	-739 047	-503 222
. Impôts différés sur Prêts à Taux Zéro	-14 492	-52 360
Impôts sur les sociétés dus au titre de l'exercice	1 310 638	1 695 942
. Régularisation sur exercices antérieurs	-4 253	412 214
Impôts sur les sociétés dus	1 306 386	2 108 156
Charges et produits sur opérations de défiscalisation	601 058	401 959
Contribution additionnelle à l'Impôt sur les Sociétés	26 538	26 308
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	1 933 982	2 536 423

B) Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices, entre la partie imputable aux éléments exceptionnels du résultat et la partie imputable aux autres éléments, s'établit comme suit :

NATURE DU RÉSULTAT	<i>en milliers F CFP</i>	Montant brut	IS ⁽¹⁾	Montant après IS
Résultat courant (y compris dotation au FRBG)		3 771 377	-1 907 443	1 863 934
Résultat exceptionnel		38 933	-	38 933
Contribution additionnelle à l'IS			-26 538	-26 538
RÉSULTAT NET COMPTABLE		3 810 310	-1 933 982	1 876 328

(1) et charges assimilées

NOTE 5 - AUTRES INFORMATIONS

A) Fiscalité latente

Le tableau ci-dessous synthétise les créances et dettes d'impôts non comptabilisées. La différence entre le résultat comptable et le résultat fiscal est justifiée principalement par la non-déductibilité de l'Impôt sur les Sociétés et de la Contribution Sociale Additionnelle pour un total de 1 325 millions F CFP.

À noter que les dotations au FRBG constatées sur les exercices antérieurs n'ont pas été déduites fiscalement.

en milliers F CFP

CRÉANCES ET DETTES D'IMPÔTS (en base d'IS)	Début d'exercice		Variation de l'exercice		Fin d'exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Décalages certains ou éventuels						
Provisions pour amendes et pénalités	-	-	-	-	-	-
Provisions pour abandons de créances	-	-	-	-	-	-
Décote pour écarts futurs d'intérêts	-	-	-	-	-	-
Provisions pour indemnités de départ en retraite	462 656	-	33 934	28 042	468 548	-
Provisions pour litiges clientèle non déductibles	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges non déductibles	62 107	-	-	-	62 107	-
Provisions pour risques sectoriels	-	-	525 520	-	525 520	-
Étalement des frais de dossiers	942 159	-	36 975	-	979 134	-
Dépréciation sur créances clients	-	-	418 741	-	418 741	-
Charges non déductibles temporairement	-	-	-	-	-	-
- Provisions sur perte Fonds de prêts d'honneur	-	-	-	-	-	-
Produits non taxables temporairement	-	-	-	-	-	-
- Fraction différée des plus-values à court terme	-	-	-	-	-	-
- Plus-values à long terme différées	-	-	-	-	-	-
- Plus-values latentes taxables d'avance	-	-	-	-	-	-
IRCDC s/intérêts courus non échus	-	-	-	-	-	-
	1 466 922	-	1 015 170	28 042	2 454 050	-
Éléments à imputer						
- Déficit reportables fiscalement	-	-	-	-	-	-
- Amortissements différés	-	-	-	-	-	-
- Moins-values à long terme	2 286	-	-	-	2 286	-
	2 286	-	-	-	2 286	-
Éléments de taxation éventuels						
- Réserve spéciale des plus-values à long terme	-	-	-	-	-	-
- Réserve spéciale des profits éventuels	-	-	-	-	-	-
TOTAL CRÉANCES ET DETTES D'IMPÔTS NON COMPTABILISÉES (en base)	1 469 208	-	1 015 170	28 042	2 456 336	-

en milliers F CFP

CRÉANCES ET DETTES D'IMPÔTS	Début d'exercice		Variation de l'exercice		Fin d'exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
NATURE						
IS sur Prêts à Taux Zéro	554 382	-	9 662	-	564 044	-
CSA sur Prêts à Taux Zéro	277 191	-	4 831	-	282 022	-

B) Informations relatives aux transactions entre parties liées

Aucune partie n'est considérée comme liée à la BCI compte tenu de la détention de son capital.

C) Épargne-Logement

en milliers F CFP

	2020	2019
Montants collectés		
Comptes Épargne-Logement (CEL)	32 525	33 915
Plans Épargne-Logement (PEL)	369 211	416 558
Encours de crédits		
Comptes Épargne-Logement (CEL)	-	-
Plans Épargne-Logement (PEL)	-	-

D) Effectif moyen (Équivalent Temps Plein)

	2020	2019
Cadres expatriés	3	3
Cadres	84	83
Gradés	178	169
Employés	144	147
Apprentis	9	8
TOTAL	418	410

Il s'agit de l'effectif moyen opérationnel (hors congé sabbatique, création d'entreprise, maladie, etc.).

E) Contre-valeur des comptes en devises (hors euros)

en milliers F CFP

ACTIF	2020	2019
Opérations de trésorerie	1 577 668	1 393 203
. Billets, monnaies et autres valeurs	261 188	335 620
. Comptes et prêts, comptes de régularisation et divers	1 316 480	1 057 584
Opérations avec la clientèle	0	0
PASSIF		
Opérations de trésorerie	0	0
Opérations avec la clientèle	-11 726 021	-7 747 461
. Comptes ordinaires et à terme, dettes rattachées	-3 897 145	-5 017 552
. Dettes représentées par un titre	-7 828 876	-2 729 909

F) Projet d'affectation des résultats de l'exercice

en milliers F CFP

. Résultat de l'exercice (Bénéfice)	1 876 328
. Report à nouveau	-
TOTAL À AFFECTER	1 876 328
. Affectation à la réserve légale	-
. Distribution de dividendes	281 000
. Affectation autres réserves	1 595 328
TOTAL AFFECTÉ	1 876 328

G) Résultat au cours des cinq derniers exercices

en milliers F CFP

NATURE DES INDICATIONS	2020	2019	2018	2017	2016
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
. Capital social	15 000 000	15 000 000	15 000 000	7 500 000	7 500 000
. Nombre d'actions ordinaires existantes	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
. Chiffre d'affaires	14 440 409	15 170 184	15 361 560	15 312 362	15 214 417
. Bénéfice avant amortissements, provisions et impôts	4 652 934	5 728 943	5 399 759	5 863 912	5 729 494
. Impôts sur les bénéfices et charges assimilées	2 569 348	2 536 423	2 149 683	2 277 341	2 164 182
. Bénéfice après amortissements, provisions et impôts	1 876 328	2 853 746	2 844 864	3 021 825	2 944 102
RÉSULTAT PAR ACTION (EN UNITÉ MONÉTAIRE)					
. Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	8 334	12 770	13 000	14 346	14 261
. Résultat après impôts, amortissements et provisions	7 505	11 415	11 379	12 087	11 776
PERSONNEL					
. Effectif moyen des salariés pendant l'exercice (1)	418	410	405	393	394
. Montant de la masse salariale de l'exercice (2)	2 493 488	2 420 487	2 346 528	2 277 328	2 181 933
. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (2) (3)	1 208 405	1 318 090	1 235 194	1 135 712	1 135 915

(1) Hors personnel détaché auprès d'autres entreprises.

(2) Déduction faite des charges refacturées au titre du personnel détaché.

(3) Intéressement des salariés compris.

H) Rémunération des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale

Il n'a été alloué aucune rémunération aux membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice.

La rémunération brute des membres de la Direction Générale, qu'ils soient salariés de la BRED Banque Populaire et fassent l'objet d'une refacturation par cette dernière à la BCI dans le cadre d'une convention de mise à disposition de personnel ou qu'ils soient salariés de la Banque, s'élève pour l'exercice à 75 186 715 F CFP.

I) Avances, crédits accordés et engagements donnés aux membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale

Aucune avance ou aucun découvert significatif n'a été accordé aux membres du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale au cours de l'exercice.

Les prêts consentis aux membres du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale, l'ont été aux conditions normales du marché, à raison de leur qualité de clients de la Banque, et non de leur participation aux organes de direction. Les conditions d'octroi n'ont pas dérogé aux conditions normales d'octroi des crédits à la clientèle.

Aucun engagement n'a été pris par la Banque pour le compte des membres du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale.

J) Rémunération des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes, facturés au titre du contrôle légal des comptes clos le 31 décembre 2020, s'élèvent à 12 730 000 F CFP HT.

K) Consolidation

La Banque n'établit pas de comptes consolidés, soit parce qu'elle ne détient pas de contrôle exclusif sur ses participations et autres titres détenus à long terme, soit parce que l'intégration des filiales serait sans incidence sur les résultats consolidés.

La Banque est consolidée par mise en équivalence au sein du groupe BRED Banque Populaire.

L) Rapport de gestion et d'activités

Le rapport de gestion, décrivant en particulier les activités de l'exercice, est mis à la disposition du public sur le site internet de la BCI, « www.bci.nc ».

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Comptes inactifs

Au cours de l'année 2020, conformément à l'article L.312-20 du Code monétaire et financier, la Banque a procédé au transfert à la Caisse des Dépôts et Consignations de 514 comptes inactifs pour un total de 63,0 millions F CFP. Au 31 décembre 2020, la Banque dénombrait dans ses livres 618 comptes inactifs pour un total de 155,5 millions F CFP. Conformément à la Loi Eckert, la banque met en œuvre les moyens nécessaires à la recherche des clients titulaires de ces comptes.

Livret A

Au 31 décembre 2020, la part des fonds collectés par la banque au titre du Livret A et non centralisés à la Caisse des Dépôts et Consignations s'élève à 132,5 millions F CFP. Ces fonds sont employés par la Banque au financement des petites et moyennes entreprises, notamment pour leur création et leur développement, ainsi qu'au financement des travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments anciens.



À l'image de son logo, le Banian, la BCI est profondément enracinée en Nouvelle-Calédonie. Son engagement et sa responsabilité sociétale sont entièrement tournés vers ce pays.

BANCARISATION

La BCI est la seule banque maillant les principales communes de la Grande Terre. Elle est également la seule présente sur les îles Loyauté et l'île des Pins. Elle facilite ainsi **l'accession aux services bancaires** pour tous les habitants et notamment pour les populations faiblement bancarisées sans discrimination de revenus. Son réseau dense d'agences lui permet d'être au plus près des besoins des clients et de leurs éventuelles difficultés. Ses solutions de banque à distance permettent aux clients de gérer au mieux leurs comptes et leurs produits.

Les produits proposés se veulent simples et adaptés, avec une documentation claire. Les offres groupées proposées sont construites sous forme de conventions autour d'un nombre limité de services de base, évitant ainsi aux clients de souscrire à des produits dont ils n'ont pas forcément besoin, tout en leur offrant une réduction tarifaire sur les services qu'ils ont choisis. La Banque a construit des conventions adaptées à chaque type de clientèle, par exemple patrimoniale ou jeune ; elle propose également des conventions encadrées pour les clients les plus fragiles ou ceux ayant des difficultés à gérer leur compte, ce qui leur permet de contrôler une éventuelle dégradation de leur situation et d'en limiter les impacts financiers.

La tarification appliquée est généralement la plus basse des banques opérant en Nouvelle-Calédonie ou en Polynésie Française. La BCI n'applique pas de frais de tenue de compte aux particuliers, contrairement aux autres établissements de ces territoires et à la plupart des banques françaises. Et au-delà de la Nouvelle-Calédonie, la plupart des tarifs de l'extrait standard des services bancaires proposés par la BCI sont inférieurs ou égaux à la moyenne observée en Métropole.

La BCI accompagne les ménages à revenus limités dans l'acquisition de leur premier logement notamment au travers du dispositif de Prêts à Taux Zéro. Elle a ainsi octroyé, à elle seule en 2020, 70 % des prêts de ce type accordés sur le Territoire.

La BCI se distingue également en acceptant le financement de projets de construction en terre coutumière (incessible et inaliénable).

Enfin la Banque propose des produits de placement ISR (Investissement Socialement Responsable) conciliant la performance financière et le développement durable.

DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE ET ENCOURAGER LES ENTREPRISES

Depuis plus de 30 ans, la BCI accompagne **le développement économique** du Territoire. Elle est un atout essentiel pour les entreprises dans un marché mondialisé, de plus en plus concurrentiel et volatil. Son savoir-faire et son expérience des échanges commerciaux au niveau local comme à l'international font de la BCI le partenaire privilégié du monde de l'entreprise.

La BCI accompagne l'essor des petites, moyennes et grandes **entreprises** de tous les secteurs, qu'il s'agisse de l'industrie, de l'agriculture, du commerce, de l'artisanat ou des services. Elle partage son expérience et son savoir-faire avec ces entreprises dans une relation de confiance. La BCI insuffle à l'économie une dynamique empreinte de cet esprit pionnier et solidaire qui a forgé l'identité calédonienne, en soutenant les entrepreneurs et l'innovation.

Son fort **enracinement territorial** lui permet notamment de donner vie à un très grand nombre de projets conduits par des entrepreneurs individuels pour lesquels elle assume plus de 80 % des besoins de financements bancaires.

La BCI intervient également sous forme de **mécénat** pour accompagner des démarches telles que celles conduites par l'ADIE ou par Initiative NC, toutes deux spécialisées dans le micro-crédit.

INVESTIR DANS L'ÉDUCATION ET LA CULTURE

Les nouvelles générations seront les acteurs de la vie économique future de la Nouvelle-Calédonie. Pour leur permettre d'acquérir des compétences solides, la BCI propose aux **jeunes** qui souhaitent faire leurs études en Métropole ou à l'étranger des solutions financières adaptées.

Sur le Territoire, elle participe activement à plusieurs programmes de formation et elle s'est engagée fin 2019 dans la création d'une fondation : **la Fondation d'entreprise BCI pour l'égalité des chances**. Cette fondation a pour



Responsabilité et engagements

vocation d'aider les jeunes calédoniens à construire un projet professionnel, à encourager et faciliter les formations en alternance, et à élargir la représentation qu'ils ont des métiers bancaires.

Durant chaque période estivale, la Banque propose un très large panel de **jobs d'été** qui permettent aux jeunes du Territoire de mieux connaître le monde de l'entreprise, de développer leur expérience et leur employabilité.

Plus en interne, à travers son choix d'opérer localement l'ensemble des métiers nécessaires au fonctionnement d'une banque autonome de plein exercice, la BCI offre des **carrières riches et variées** à plus de 400 collaborateurs. Elle déploie d'importants plans de **formation** pour les accompagner dans leur développement professionnel.

PARTAGER DES MOMENTS FORTS, ACCOMPAGNER LES INSTITUTIONS LOCALES, SOUTENIR LES PASSIONNÉS

La proximité étant une mission première de la BCI en Nouvelle-Calédonie, il est évident pour elle d'accompagner, depuis plus de 20 ans, les principaux **événements de la vie calédonienne** que sont les foires agricoles et les salons en y étant présente grâce à son agence mobile.

Le développement de la Nouvelle-Calédonie est au cœur des préoccupations de la BCI. Depuis sa création au service du Territoire et avec un actionnaire principal qui n'est autre que la Nouvelle-Calédonie elle-même, la BCI accompagne les **institutions du Territoire**, dans leurs besoins au quotidien et dans leurs projets. Elle assure également depuis de nombreuses années la gestion des fonds mis en œuvre

par les collectivités territoriales au titre de leur politiques sociales ou économiques et exécute les décisions de ces collectivités.

Dans un souci de transparence, de pédagogie et d'implication dans la vie du Territoire, la BCI publie chaque année un **rapport d'activité** qui détaille ses actions, les chiffres liés à ses activités, son organisation et ses engagements ; elle y développe en outre dans chaque édition une thématique en lien étroit avec les enjeux du Territoire.

Parce que la BCI entend soutenir des sports qui véhiculent des valeurs qu'elle partage, elle promeut des événements et accompagne nombre de sportifs du Territoire via du **sponsoring**. Il s'agit ainsi de les soutenir et de leur donner les moyens de vivre leur passion dans les meilleures conditions possibles.



PROMOUVOIR LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Au travers de ses activités bancaires, la BCI instruit et gère ses opérations en accordant le plus grand soin au respect des réglementations **sociétales et environnementales** ; elle s'investit également très fortement dans les processus de lutte contre la fraude, le blanchiment et l'évasion fiscale. Dans le cadre des projets qu'elle finance, la BCI promeut la prise de conscience collective en exigeant de ses emprunteurs des engagements formalisés importants en matière de respect des réglementations et de responsabilité sociétale et environnementale.

Dès leur embauche, les collaborateurs bénéficient d'une formation sur la thématique de **protection à la clientèle**, qui est ensuite renouvelée selon un cycle biennal.

La Banque s'engage dans le financement de moyens de production d'**énergie verte** en proposant des solutions de financement aux conditions préférentielles. En contribuant à promouvoir les énergies renouvelables, elle s'inscrit ainsi dans une démarche économique durable et responsable.

La BCI s'est notamment engagée dans un partenariat avec l'Agence Calédonienne de l'Énergie, qui est l'acteur central de la **transition énergétique** sur le Territoire, pour l'accompagner dans ses actions et ses projets. Elle accompagne par ailleurs le programme d'investissement d'acteurs importants dans le secteur des énergies éolienne et photovoltaïque.

Par ailleurs, la suspension des vols internationaux a obligé les calédoniens à repenser leurs vacances. Afin de

valoriser le tourisme local et les richesses du Territoire, la BCI a eu le plaisir de participer à la production de la saison 2 de la websérie « Coup d'Brousse ». Ces capsules vidéo mettent en avant la diversité de la Nouvelle-Calédonie, tout en sensibilisant à l'écoresponsabilité. Dans cette optique, la BCI a également eu à cœur de créer une mini-série présentant les espèces emblématiques du lagon calédonien, dans le cadre de son partenariat avec « Immersion au cœur des lagons ». La beauté des paysages et des fonds marins permet ainsi de sensibiliser les spectateurs à la nécessité de préserver ces trésors naturels.

Au niveau de son **fonctionnement interne**, la BCI est également attentive à l'empreinte sociétale et environnementale de ses actions et processus. Ainsi, la Banque s'attache depuis sa création à accomplir ses activités en s'appuyant le plus possible sur des opérateurs et fournisseurs locaux, aussi bien pour ses démarches commerciales que pour la gestion de ses opérations et de son système d'information. De la même façon, la BCI traite avec le meilleur soin l'ensemble des fournisseurs auxquels elle a recours, par exemple en appliquant depuis toujours une politique de règlement immédiat de leurs factures.

La BCI s'attache à maintenir au sein de son établissement un climat serein et les meilleures **conditions de travail**, un dialogue social de chaque instant où chacun peut trouver sa place. Une attention particulière est prêtée aux conditions de travail, qui font l'objet d'un suivi régulier par le CHSCT. L'exemplarité tient une place importante dans le fonctionnement de la Banque, aussi bien en interne que vis-



à-vis de la clientèle. Une charte d'éthique professionnelle et déontologique rappelle à chacun l'importance des règles et des valeurs en la matière et un comité d'éthique veille sur ces principes et leur correcte application.

Pour couvrir ses propres **besoins énergétiques**, la BCI a équipé la toiture de son siège social en panneaux photovoltaïques afin de réduire son empreinte énergétique. Elle déploie par ailleurs des dispositifs d'extinction automatique des climatisations, des éclairages, et du matériel informatique.

Pour réduire le transport et le gaspillage de **papier**, la Banque digitalise dès qu'elle le peut ses process et documents, qu'ils soient internes ou en relation avec la clientèle, ce qui permet par ailleurs d'améliorer la qualité du service rendu

D'une manière générale, les canaux commerciaux de banque à distance promus par la BCI permettent aux clients qui le souhaitent d'accéder à de très nombreux services tout en limitant leurs **déplacements**. De même, en interne, les collaborateurs susceptibles de se déplacer

veillent à optimiser leurs parcours; le parc de voitures de service est réduit et doté progressivement de véhicules hybrides.

La BCI a par ailleurs mis en œuvre depuis plusieurs années une politique de **tri sélectif** et de processus favorisant le recyclage et limitant les gaspillages; elle accompagne les idées de ses collaborateurs en la matière.

La BCI s'est engagée depuis de nombreuses années dans le **recyclage** de ses matériels informatiques, qu'il s'agisse de micro-ordinateurs ou d'éléments d'infrastructure de réseau informatique. Ceux-ci sont donnés à des lycées et écoles ou à des associations après avoir été reconditionnés et, lorsque ceci n'est pas possible, ils sont confiés à une entreprise qui procède au recyclage de ces matériels en fin de vie.



En 2020, la BCI a inscrit la Responsabilité Sociale et Environnementale comme axe transversal de son plan stratégique, soulignant si besoin était, l'importance qu'elle accorde à ce sujet.

Les contacts au 31 décembre 2020

AGENCES

Victoire

Mme Manue Joseph

50-52, avenue de la Victoire - Nouméa
Tél. : 25 69 79 - Fax : 25 65 40
(DAB-ARC-ADE*)

Anse-Vata

Mme Sabrina Roussel

113, route de l'Anse-Vata - Nouméa
Tél. : 28 58 60 - Fax : 25 11 46
(DAB-ARC-ADE*)

Baie-des-Citrons

M. Mike Mc Millan

Complexe Mirage Plaza
27, promenade Roger-Laroque - Nouméa
Tél. : 25 09 90 - Fax : 27 63 51
(DAB-ARC-ADE*) - *Changeur de devises*

Carré Immo

M. Jean-Christophe Imbach

10, route du Vélodrome - Nouméa
Tél. : 25 56 40 - Fax : 28 86 87

Cercle Patrimonial

M. Aurélien Bernard

11 rue Georges-Baudoux - Nouméa
Tél. : 25 53 96 - Fax : 23 74 23

Ducos agence particuliers

M. Jean-François Tran

37, route de la Baie-des-Dames - Nouméa
Tél. : 28 81 53 - Fax : 27 69 16
(DAB-ARC-ADE*)

Ducos Centre d'affaires

Mme Sabrina Pham

même adresse

Kénu-In

M. Jean Citré

Centre médical et de service Picou, Kénu-In
Koutio - Dumbéa
Tél. : 25 69 71 - Fax : 41 63 66
(DAB-ARC-ADE*)

La Coulée

Mme Marie-Ange Welschinger

Centre commercial La Coulée - Mont-Dore
Tél. : 25 69 75 - Fax : 43 55 45
(DAB-ARC-ADE*)

Magenta

Mme Leilani Pheu

185, rue Auguste-Bénébig - Nouméa
Tél. : 25 69 54 - Fax : 25 15 63
(DAB-ARC-ADE*)

Mairie

Mme Auriane L'Houtellier

Centre commercial Nouméa-Centre
20, rue Anatole-France - Nouméa
Tél. : 25 53 65 - Fax : 24 20 65
(DAB-ARC-ADE*) - *Changeur de devises*

Médipôle

M. Jean-Michel Chambault

83, bd Joseph-Wamytan - Dumbéa
Tél. : 26 56 90
(DAB-ARC-ADE*)

Normandie

M. Kévin Esposito

362, avenue Jacques-Iekawé - Nouméa
Tél. : 25 53 40 - Fax : 44 17 26
(DAB-ARC-ADE*)

Orphelinat

Mme Laureen Mouren

117, avenue du Général-de-Gaulle - Nouméa
Tél. : 23 00 45 - Fax : 24 85 44
(DAB-ARC-ADE*)

PK6 La Belle Vie

Mme Valérie Esplaas

224, rue Jacques-Iekawé - Nouméa
Tél. : 25 69 04 - Fax : 41 01 24
(DAB-ARC-ADE*)

Trianon Professions libérales

Mme Alexandra Maillot

106, route de l'Anse-Vata - Nouméa
Tél. : 25 53 94 - Fax : 23 74 23
(DAB-ARC*)

Vallée-du-Tir

Mme Linda Rouby

Carrefour Berthelot - 1, rue Unger - Nouméa
Tél. : 25 69 03 - Fax : 27 60 77
(DAB-ARC-ADE*)

Païta

Mme Anne-Sophie Fermaut

4 route Territoriale n°1 - Païta
Tél. : 25 69 85 - Fax : 43 44 19
(DAB-ARC-ADE*)

Boulouparis

M. Éric Vo

Route Territoriale n°1 - Boulouparis
Tél. : 25 64 85 - Fax : 41 11 36
(DAB*)

La Foa

M. Nicolas Schneider

Route Provinciale n°1 - BP 11 - La Foa
Tél. : 25 53 60 - Fax : 44 35 96
(DAB-ARC-ADE*)
+ Bureaux périodiques :
Kouaoua - Tél. : 92 95 16
Thio (DAB*) - Tél. : 44 50 50

Bourail

M. Clifford Chung

Rue Simone-Dremon - BP 333 - Bourail
Tél. : 25 69 92 - Fax : 44 10 26
(DAB-ARC-ADE*)
+ Bureau périodique :
Houailou (DAB*) - Tél. : 42 46 42

Koné

Mme Vanessa Wacapo

Centre commercial Téari - Koné
Tél. : 25 53 80 - Fax : 47 26 30
(DAB-ARC-ADE*)

Koumac

Mme Carole Appaganou

Centre administratif - BP 186 - Koumac
Tél. : 25 53 77 - Fax : 47 51 72
(DAB-ARC-ADE*)

Canala

Mme Gisèle Takamatsu

145, rue Henri-Mayet - Canala
Tél. : 42 30 43 - Fax : 42 30 42
(DAB*)

Poindimié

M. Grégory Brock

97, voie Urbaine 6 - BP 37 - Poindimié
Tél. : 25 53 85 - Fax : 42 74 44
(DAB-ARC-ADE*)
+ Bureau périodique :
Hienghène (DAB*) - Tél. : 42 77 10

Île des Pins - Vao

Mme Flore Noukouan

Tél. : 46 10 45 - Fax : 46 11 80
(DAB*)

Maré - Tadine

M. Jean-Herman Lolopo

BP 108 - Tél. : 25 53 20 - Fax : 45 40 66
(DAB*)

Lifou - Wé

Mme Cindy Gahelep

BP 62 - Tél. : 25 53 24 - Fax : 45 15 44
(DAB*)

Ouvéa - Banutr

Mme Adèle Jeno

Tél. : 28 05 84 - Fax : 45 71 30
(DAB*)

Tontouta-Aéroport International

M. Christophe Blanquet

Tontouta-Aéroport (Bureau de change)
aux horaires des vols
Tél. : 35 10 03 - Fax : 35 10 07

AUTRES DAB/LSB*

Aérodrome de Magenta - Nouméa

Casino Méridien - Nouméa

Casino Surf - Nouméa

Clinique Kundo Magnin Nouville - Nouméa

Le Kiosque Anse-Vata - Nouméa

Magasin GIFL - Nouméa

Magasin SC6 Ouémo - Nouméa

Magéco - Nouméa

Plexus Ducos - Nouméa

Sainte-Marie - Nouméa

Station Shell 4° KM - Nouméa

Station Shell Portes-de-Fer - Nouméa

Station Shell Victoire - Nouméa

Super U Kaméré - Nouméa

Tuband - Nouméa

Aéroport international de La Tontouta

Magasin Chez Camille - Boulouparis

Centre commercial Auteuil - Dumbéa

Centre commercial Kénu-In - Dumbéa

Station Shell Apogoti - Dumbéa

Station Shell Auteuil - Dumbéa

Station Total Vallée de Koé - Dumbéa

Station Total ZAC Panda - Dumbéa

Centre commercial Téari - Koné

Station Mobil - Koné

Village - Koné

Magasin Vival - Koumac

Korail Pont-des-Français - Mont-Dore

Station Total Robinson - Mont-Dore

Station Total - Népoui

Station Shell - Païta

Super U Tontouta - Païta

Station Total - Poya

Station Shell - Voh

Agence mobile foires et salons

LES AUTRES CLÉS D'ACCÈS

BCInet

Via le site internet : www.bci.nc
Sous abonnement

BCIcom

Via son téléphone portable, en recevant, automatiquement par SMS, les données essentielles de son compte
Sous abonnement

BCIvox

Au 36 67 01 en tapant son numéro de compte (11 chiffres) + son code BCIvox**

BCIDirect¹

Via un conseiller au 36 67 77

BCIzen

L'alerte anti-dépassement par SMS
Sous abonnement

BCImob²

Via son téléphone portable, en envoyant un SMS au 2565, avec un point (.) entre chaque donnée :

- son numéro de compte (11 chiffres),
- son code BCIvox**,
- le mot clé (SOLD, MOUV, CART, PRET)

* DAB : Distributeur Automatique de Billets

LSB : Libre Service Bancaire

ARC : Automate de Remises de Chèques

ADE : Automate de Dépôts d'Espèces

** Le code BCIvox figure sur tous les relevés de compte

1 - Coût de l'appel : 12,6 F TTC par tranche de 11 secondes

2 - Coût du SMS : 60 F HT



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2020



Groupe BRED

ENSEMBLE, VOIR PLUS LOIN

BANQUE CALÉDONIENNE D'INVESTISSEMENT

SAEM au capital de 15 milliards F CFP

Siège social : 54, avenue de la Victoire - BP K5 - 98849 Nouméa Cedex

Téléphone (+687) 25 65 65 - Fax (+687) 25 65 57

RCS Nouméa 15479 - Ridet n° 0 015 479 001 - RIAS NC170007